

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS
SIGLES ET ABREVIATIONS
LISTE DES TABLEAUX
LISTE DES GRAPHIQUES
INDICATEURS DE BASE
SOURCES ET METHODES

PREMIERE PARTIE : INFORMATIONS DE BASE SUR LE PAYS

CHAPITRE 1 : OBSERVATIONS GENERALES ET CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT
1. SITUATION GEOGRAPHIQUE
2. CLIMAT, SOL ET VEGETATION
3. POPULATION
4. STRUCTURES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES
CHAPITRE 2 : APERÇU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE
1. LA SITUATION ECONOMIQUE
1.1. Le secteur réel
1.2. Les origines du PIB
1.2.1. Le secteur primaire
1.2.2. Le secteur secondaire
1.2.3. Le secteur tertiaire
1.3. Les emplois du PIB
1.3.1. La consommation finale
1.3.2. La Formation brute de capital fixe (FBCF)
1.4. Les prix à la consommation
1.5. Les finances publiques
1.5.1. Les recettes et dons
1.5.2. Les dépenses et prêts nets
1.5.3. Les soldes budgétaires
1.6. La surveillance multilatérale
1.6.1. Les critères de premier rang
1.6.2. Les critères de second rang
1.7. La situation monétaire
1.7.1. La masse monétaire et ses contreparties
1.8. Les taux d'intérêt
1.9. Les comptes extérieurs
1.10. La balance des transactions courantes
1.10.1. La balance commerciale
a) Les exportations
b) Les importations
1.10.2. Les transferts nets
1.11. La dette publique
2. LA SITUATION SOCIALE
2.1. Santé
2.2. Education
2.3. Eau potable (AEP) et assainissement du milieu

CHAPITRE 3 : LE BURKINA FASO FACE AU SIDA.....**1. ORGANISATION DU SYSTEME DE SANTE.....****2. SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE.....**

2.1. Evolution et ampleur de l'épidémie au Burkina Faso.....

2.2. Propagation du VIH / SIDA au Burkina Faso : déterminants majeurs.....

2.3. La perception de la maladie.....

3. IMPACT DE LA PANDEMIE.....

3.1. Impact de la pandémie sur les produits et les facteurs de production.....

3.2. Impact de la pandémie sur les secteurs sociaux et la pauvreté.....

3.3. Changements induits sur le comportement de la société.....

4. ORGANISATION DE LA REPONSE AU BURKINA FASO.....**4.1. Les institutions et structures mises en place.....**

4.1.1. Le Conseil National de Lutte contre le SIDA (CNLS)

4.1.2. Le Projet d'appui au Programme Multi-Sectoriel de lutte contre le SIDA (PA-PMLS).....

4.1.3. Les Centres de Traitement Ambulatoire (CTA)

4.1.4. Les Centres de Dépistage Volontaire et Anonyme (CDVA)

4.1.5. Les associations de lutte contre le VIH.....

4.2. Les stratégies de lutte contre le VIH mises en œuvre au Burkina Faso.....

4.3. La mobilisation des ressources.....

4.3.1. Les ressources humaines.....

4.3.2. Les ressources matérielles et financières.....

4.4. Impact des actions de réponse à l'infection du VIH/SIDA sur le comportement de la société burkinabé.....

CHAPITRE 4 : PLANIFICATION ET COORDINATION DE L'AIDE.....**1. LE CADRE DE REFERENCE.....****2. LA COORDINATION DE L'AIDE.....**

2.1. Le dispositif institutionnel.....

2.2. Le dispositif de concertation propre aux bailleurs de fonds.....

2.3. Le mécanisme de coordination.....

3. LA SITUATION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS EN 2001.....**DEUXIEME PARTIE : TENDANCES DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT****CHAPITRE 1 : EVOLUTION ET REPARTITION DE L'AIDE.....****1. APERÇU GENERAL.....****2. REPARTITION DE L'AIDE PAR TYPE D'ASSISTANCE.....**

2.1. L'aide destinée au financement des projets d'investissement.....

2.2. L'aide programme ou budgétaire et appui à la balance des paiements.....

2.3. La coopération technique.....

2.4. L'aide alimentaire et les secours d'urgence.....

CHAPITRE 2 : LES TENDANCES DES COURANTS D'AIDE.....**1. LES TENDANCES DE L'AIDE PAR TERMES ET CONDITIONS.....**

1.1. Les dons.....

1.2. Les prêts.....

2. LES TENDANCES DE L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT.....

2.1. L'aide multilatérale.....

2.2. L'aide bilatérale.....

2.3. La contribution des ONG.....

3. LES TENDANCES DE L'AIDE PAR SECTEUR.....

3.1. Gestion de l'économie.....

3.2. Mise en valeur des ressources humaines.....

3.3. Transports.....

3.4. Agriculture, Foresterie et Pêcheries.....

3.5. Santé.....

CONCLUSION.....

BIBLIOGRAPHIE.....

TROISIEME PARTIE : DONNEES RELATIVES A L'ASSISTANCE FINANCIERE

TABLEAU A.1 : RESUME DES DEBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTERIEURE
PAR SECTEUR ET SOUS-SECTEUR.....

TABLEAU A.2 : RESUME DES DEBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTERIEURE PAR TYPE.....

TABLEAU A.3 : RESUME DES DEBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTERIEURE PAR DONATEUR.....

TABLEAU B1 : RESUME DES DEBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTERIEURE PAR SECTEUR,
SOUS-SECTEUR ET PAR TYPE.....

TABLEAU B2 : RESUME DES DEBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTERIEURE PAR TYPE ET CONDITION.....

TABLEAU B4 : RESUME DES DEBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTERIEURE PAR DONATEUR
ET PAR SECTEUR.....

TABLEAU B5 : RESUME DES DEBOURSEMENTS DE L'AIDE EXTERIEURE PAR DONATEUR
ET PAR TYPE.....

INVENTAIRE DES PROJETS D'AIDE EXTERIEURE / PROJETS EN COURS, PAR SECTEUR, 2001.....

ANNEXEES

ANNEXE 1 : CLASSIFICATION SECTORIELLE.....

ANNEXE 2 : DEFINITION DES TERMES.....

AVANT PROPOS

Pour la troisième fois consécutive, le gouvernement du Burkina Faso en collaboration et avec l'appui de ses partenaires au Développement a édité le présent rapport qui porte sur sa coopération avec la communauté des donateurs pour l'année 2001.

Outil de coordination de l'aide publique au développement, reçue chaque année de ses partenaires au développement, le Rapport sur la coopération au développement retrace la situation les sources, la nature, les conditions et l'affectation des flux d'aide entre un pays donné et ses partenaires au développement. Les données sont recueillies auprès de l'administration et des institutions publiques mais aussi auprès de la communauté des donateurs bilatéraux, multilatéraux ou les Organisations non gouvernementales.

Tout comme pour les précédents rapports, le présent rapport qui porte sur l'année 2001 donne d'abord des informations générales sur le pays, son évolution économique et sociale au cours de l'année. Il présente ensuite et analyse les tendances de l'assistance extérieure et publie dans une dernière partie, les tableaux récapitulatifs de l'aide par sources de financement, par types et par condition et par secteurs.

Au cours de l'année 2001, le contexte économique a été marqué par une reprise de la croissance économique dont le taux s'est situé à 5,7% contre 2,2% en 2000. Ce taux a été atteint dans un climat social plus détendu, ce qui a permis au gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de ses programmes de développement dans les différents secteurs notamment la santé et l'éducation et l'agriculture. Sur le plan politique la consolidation de démocratie et de la décentralisation s'est poursuivie avec l'adoption de la loi sur la régionalisation. Cette loi qui constitue l'acte politique majeur du gouvernement en 2001, organise le pays en 13 régions en tant que collectivités locales et circonscriptions administratives. Il est important de souligné que « La région constitue l'espace économique et le cadre adéquat d'aménagement, de planification et de coordination du développement local ». Toutefois le déficit social reste prononcé, d'où le faible niveau de l'indice de Développement Humain durable qui se situait en 2001 à 0,330 et classait le pays au 173^e rang sur 175 pays

Au cours de l'année 2001, la coopération au développement entre le Burkina Faso et ses partenaires au développement s'est intensifiée et s'est renforcée à travers la mise en œuvre du CSLP, l'organisation d'une table ronde thématique sur le VIH/SIDA, qui est devenu, il faut le rappeler l'un des problèmes de santé publique les plus inquiétants à l'échelle planétaire. Le soutien de la communauté internationale aux efforts de développement du Burkina Faso s'est matérialisé par la signature de nombreuses conventions de financement pour un montant de plus de 500 millions de dollars soit plus de 400 milliards de FCFA.

En terme de déboursements, l'apport de la communauté internationale au financement du développement du Burkina Faso s'est élevé en 2001, à 464 millions de dollars US contre 387,44 millions de dollars US en 2000, soit une hausse de 19,8%. Ce montant représente 19,02% du PIB du pays, soit 39,14 dollars /habitant contre 33,6 dollars en 2000.

La répartition par type d'assistance en 2001 indique que l'essentiel de l'aide est allé au financement des projets d'investissement pour 205,70 millions de dollars US contre 258,54 millions de dollars US en 2000, soit une baisse de 20,5%. Les projets d'investissement garde néanmoins la première place avec 48,83% de l'APD totale. Viennent ensuite : l'aide programme, l'aide budgétaire ou l'appui à la balance des paiements qui a connu une forte

hausse passant de 68,38 millions de dollars à 150,65 millions de dollars US soit 32,47% de l'APD ; la coopération technique autonome connaît quant à elle, une baisse de 4,7 % et s'est élevée à 44,32 millions de dollars contre 46,49 millions de dollars en 2000. Elle représente 9,55% de l'APD. La coopération technique liée aux projets d'investissements a connu une forte hausse en 2001 avec 12,45 millions contre 4,64 millions de dollars en 2000. L'aide alimentaire et les secours d'urgence ont représenté en 2001, 1,16% du total de l'APD, soit 5,38 millions de dollars.

Les principaux fournisseurs de l'aide aux projets d'investissements en 2001 dont la majeure est accordée sous forme de dons, ont été le Danemark (12,85%), l'Union Européenne (13,04%) et l'IDA (17,45%). Quant aux principaux secteurs ayant bénéficié de ce type d'aide, il s'agit des ressources humaines (17,25%), les transports (16,70%), de l'Agriculture, foresterie et pêcheries (13,29), du développement régional (12,26%), de la santé (9,59%) et enfin des ressources naturelles avec 9,09%.

L'aide programme, l'aide budgétaire et l'appui à la balance des paiements a été financée principalement sous forme de prêts par l'IDA (32,67%), le FAD (20,95%), le FMI (15,24%) et a essentiellement été orientée vers la gestion de l'économie (99,37%).

La coopération technique autonome ne représente que 9,55% de l'APD totale et a été financée principalement par la RFA (21,71%), la France (18,97%), le Canada (14,42%) et la Suisse (11,95%). Celle liée aux projets d'investissements malgré la forte hausse par rapport à l'année 2000, reste faible (2,68%). Elle provient essentiellement de l'Union Européenne (27,75%), du Danemark (19,65%), et de la France (14,85%) et a principalement été orientée vers les secteurs de l'Administration du développement (24,96%), les ressources naturelles (23,29%) et la santé (20,76%).

La contribution de la communauté des donateurs en faveur de l'aide alimentaire et les secours d'urgence s'est établie en 2001, à 5,38 millions de dollars soit 1,16 % de l'APD totale. Les principaux donateurs de ce type d'aide ont été les Etats-Unis (37,19%), la Suisse (29,12%), et Taïwan (19,15%).

Selon les termes et les conditions d'octroi de l'APD, l'enveloppe de 464,33 millions de dollars se répartit comme suit : 281,12 millions de dollars soit 61% sous forme de dons contre 182,91 millions de dollars sous forme de prêts (39%). Les principaux bailleurs de fonds en termes de dons ont été : l'Union Européenne avec 55,49 millions de dollars soit 11,95%, les Pays Bas avec 38,94 millions de dollars, 8,38% et le Danemark avec 38,29 millions de dollars soit 8,24% de l'APD totale. Les dons reçus ont essentiellement servis au financement des projets d'investissements pour 172,60 millions de dollars soit 61,40% des dons, l'aide programme, l'aide budgétaire et l'appui à la balance des paiements avec 46,89 millions de dollars représente 16,68% du total des dons. La coopération technique autonome avec 43,79 millions de dollars occupe la troisième place avec 15,58% de la part des dons.

Le montant des prêts s'est élevé à 182,91 millions de dollars en 2001 contre 106,23 millions de dollars en 2000 soit 27,87% de l'APD totale. Les prêts proviennent pour l'essentiel des institutions internationales notamment l'IDA et le FMI avec respectivement 93,05 millions de dollars et 22,96 millions de dollars.

La répartition de l'aide par sources de financement laisse apparaître une prédominance de l'aide multilatérale pour un montant de 257,97 millions de dollars (55,6% du total) contre 194,7 millions de dollars à l'aide bilatérale (42%) et 11,33 millions aux ONG (2,44%).

Le Système des Nations-Unies (y compris les Institutions de Bretton Woods) a contribué à l'aide multilatérale pour avec 135,49 millions de dollars soit une hausse de 63,7% par rapport à l'année 2000. Cette importante hausse qui représente 52,52% de l'aide multilatérale totale, se justifie par les importantes contributions du FMI et de la Banque mondiale à la mise en œuvre du CSLP, notamment à travers la Facilité pour la réduction de la Pauvreté et la Croissance, et le Crédit d'Appui à la stratégie de Réduction de la Pauvreté (CASRP). On peut également relever dans une moindre mesure, l'entrée en vigueur de nouveaux cycles de programmation avec certains organismes du système, tels le PNUD, l'UNICEF et le UNFPA.

Parmi les autres sources multilatérales, trois partenaires ont déboursés à eux seuls, 90,60% du total des déboursements des autres multilatéraux. Il s'agit de l'Union Européenne (55,49 millions de dollars), le FAD pour 48,19 millions de dollars, la BISD pour 7,29 millions de dollars.

L'aide bilatérale quant à elle, avec un montant de 194,73 millions de dollars en 2001, elle représente 41,96% de l'APD totale. Les principaux bailleurs ont été : les Pays Bas (21%), le Danemark (20,6%), la France (12,39), la RFA (11,77%), la suisse (7,45%) et Taïwan (6,40%).

Concernant les ONG, leur contribution très faible, 11,330 millions de dollars (1% du total de l'APD) contre 14,289 millions de dollars en 2000, a été orientée vers les projets d'investissements (87,11%) et la coopération technique (12,88%).

En 2001, les cinq secteurs suivants ont absorbé 314,56 millions de dollars soit 67,79% de l'APD totale reçue par la pays : la gestion de l'économie (32,4%), la mise en valeur des ressources humaines (10,9%), les transports (9,1%), l'Agriculture, foresterie et pêcheries (8,2%) et la Santé (7,2%).

L'année 2001 a été marquée par la tenue au Burkina Faso d'une table ronde des bailleurs de fonds sur le VIH/SIDA. Les partenaires au développement se sont mobilisés autour du gouvernement pour trouver les voies et moyens nécessaires à la lutte contre ce fléau. Cet événement nous a conduit à retenir comme thème du rapport « Le Burkina Faso face au SIDA » qui fait ressortir l'ampleur de la maladie et l'organisation du pays pour y faire face tant au niveau des stratégies que de la mobilisation des ressources.

Une fois de plus, tous les partenaires ont été sollicités et ont répondu positivement en fournissant les données relatives à leur assistance. Qu'ils trouvent ici toute notre reconnaissance pour leur appui à l'élaboration de ce rapport. Nous espérons qu'ils seront toujours satisfait par ce produit que nous mettons à leur disposition.

Le Ministre des Finances et du Budget

***Le Représentant Résident
du PNUD***

Jean Baptiste M.P. COMPAORE
Officier de l'Ordre National

Christian LEMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES & ABREVIATIONS	LIBELLES
APD	Aide Publique au Développement
ARV	Anti Rétro Viraux
BAD :	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCB	Banque Commerciale du Burkina
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIB	Banque Internationale du Burkina
BICIA-B	Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Artisanat du Burkina
BID	Banque Islamique de Développement
BOA	Bank Of Africa
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRAKINA	Brasseries du Burkina
CAMEG	Centrale d'Achat en Médicaments Essentiels Génériques et des Consommables Médicaux
CCLS	Comités Communaux de Lutte contre le SIDA et les IST
CDLS	Comités Départementaux de Lutte contre le SIDA et les IST
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDI	Cadre de Développement Intégré
CDVA	Centres de Dépistage Volontaire et Anonyme
CE	Commission Européenne
CELTEL	Cellular Telephony
CELS	Comités d'Entreprises de Lutte contre le SIDA et les IST
CFAA	Evaluation de l'Obligation de rendre compte de la Gestion des Finances Publiques et des Pratiques de la Comptabilité du secteur privé
CHR	Centre Hospitalier Régional
CISMA	Conférence Internationale sur le SIDA et les Maladies sexuellement transmissibles en Afrique.
CMA	Centre Médical avec Antenne Chirurgicale
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
COGES	Comité de gestion
CONAGESE	Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
CPAF	Centre de Promotion de l'Alphabétisation non-Fonctionnelle

SIGLES & ABREVIATIONS	LIBELLES
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CMA	Centre Médical avec Antenne chirurgicale
CMLS	Comités Ministériels de Lutte contre le SIDA et les IST
CNLS	Conseil National de Lutte contre le SIDA
CPLS	Comités Provinciaux de Lutte contre le SIDA et les IST
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CSCLS	Comités des Secteurs des Communes pour la Lutte contre le SIDA et les IST
CTA	Centres de Traitement Ambulatoire
CVLS	Comités Villageois de Lutte contre le SIDA et les IST
DAF	Direction des Affaires Financières
DCAS	Système d'Analyse de la Coopération au Développement
DCCF	Direction Centrale du Contrôle Financier
DCPE	Document Cadre de Politique Economique
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DG-COOP	Direction Générale de la Coopération
DHD	Développement Humain Durable
DPEBA	Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DREBA	Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOBANK	ECOWAS Bank
ENEP	Ecole Nationale des Enseignants du Primaire
ENSP	Ecole Nationale de Santé Publique
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASR	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FODI	Fonds de l'OPEP pour le Développement International
FONCIAS	Fonci Assurances
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance

SIGLES & ABREVIATIONS	LIBELLES
FSS	Faculté des Sciences de la Santé
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IAA	Industrie Agro Alimentaire
IAP	Instrument Automatisé de Prévision
IDA	Association Internationale de Développement
IDH	Indicateur de Développement Humain
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IO	Infection Opportuniste
IST	Infection Sexuellement Transmissible
LIPDHD	Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable
MABUCIG	Manufacture Burkinabé de Cigarettes
MEBA	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MEDEV	Ministère de l'Economie et du Développement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEG	Médicaments Essentiels Génériques
MICA	Marché International du Cinéma Africain
MIHU	Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MS	Ministère de la Santé
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
MTT	Ministère des Transports et du Tourisme
OBC	Organisations à Base Communautaire
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONATEL	Office National des Télécommunications
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OSC	Organisation de la Société Civile
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PA-PMLS	Projet d'Appui au Programme Multi Sectoriel de lutte contre le SIDA
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASEC-T	Programme d'Ajustement du Secteur des Transports

SIGLES & ABREVIATIONS	LIBELLES
PCIME	Prise en Charge Intégrée de la Mère et de l'Enfant
PDDEB	Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PIB	Produit Intérieur Brut
PM	Premier Ministère
PNM	Plan National Multi sectoriel
PNLS	Programme National de Lutte contre le SIDA.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRES	Présidence
PROMIN	Promotion Minière
PST 2	Programme d'ajustement Sectoriel des Transports et du Tourisme Phase 2
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
RAN	Régie des chemins de fer Abidjan Niger
RCD	Rapport sur la Coopération au Développement
RECIF/ONG	Réseau d'Information et de Formation des Femmes dans les ONG
RFA	République Fédérale d'Allemagne
SGBB	Société Générale de Banques au Burkina
SGP	Système Général de Préférence
SIDA	Syndrome de l'Immuno- Déficience Acquis
SITARAIL	Société Internationale de Transport Africain du Rail
SNU	Système des Nations Unies
SN-SOSUCO	Société Nouvelle Société Sucrière de la Comoé
SOFAPIL	Société de Fabrication des Piles
SOFIB	Société industrielle de Fabrication savonnerie huilerie Baro & Cie
SOFITEX	Société Burkinabè de Fibres et Textiles
SONABHY	Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures
SSP	Soins de Santé Primaires
STC/PDES	Secrétariat Technique pour la Coordination des Programmes de Développement Economique et Social
\$ US	Dollar des Etats Unis
TBA	Taux Brut de d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TELECEL	Téléphonie Cellulaire

SIGLES & ABREVIATIONS	LIBELLES
TOD	Textes d'Orientation de la Décentralisation.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USA	Etats Unis d'Amérique
VIH	Virus de l'Immuno-déficience Humaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution en % de la contribution des différents secteurs au PIB de 1996 à 2001

Tableau 2 : Quelques emplois du PIB en milliards de francs de 1996 à 2001 (prix de 1985)

Tableau 3 : Evolution des recettes et des dépenses de 1996 à 2001 en milliards FCFA

Tableau 4 : Résumé des Opérations Financières de 1996 à 2001(en milliards de FCFA)

Tableau 5 : évolution de la masse monétaire et ses contreparties en milliards de francs CFA de 1996 à 2001

Tableau 6 : Balance commerciale (en milliards de FCFA)

Tableau 7 : Encours de la dette publique de 1996 à 2001(en milliards de francs CFA)

Tableau 8 récapitulatif des conventions signées 2001 (en milliards de FCFA).

Tableau n°9 cours du dollar de 1996 à 2001(en franc CFA)

Tableau n°10 Importance de l'APD dans l'économie du Burkina Faso

Tableau n 11 : Structure de l'APD par type en 2001

Tableau 12 : Principaux secteurs et donateurs de l'aide destinée aux projets d'investissement

Tableau 13 : Principales caractéristiques de l'aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements en 2001

Tableau 14 : Principales caractéristiques de l'aide destinée à la coopération technique autonome

Tableau n°15 : Principales caractéristiques du secteur «Gestion de l'économie en 2001 (en millions de \$ US)

Tableau 18 : Principales caractéristiques du secteur « Agriculture, Foresterie et Pêcheries

Tableau 16 : Principales caractéristiques du secteur « Mise en valeur des ressources humaines »

Tableau 17 : Principales caractéristiques du secteur Transports

Tableau n°18 : Principales caractéristiques du secteur « Agriculture, Foresterie et Pêcheries

Tableau 19 : Principales caractéristiques du secteur Santé

Tableau n°20 : Récapitulatif de l'APD de 2001 par secteur et par source (en % du total du secteur)

Tableau n°21 : Récapitulatif de l'APD de 2001 par donateur

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de la consommation et du PIB entre 1996 et 2001 (en milliards de F.CFA)

Graphique 2 : Evolution de la FBCF et du PIB entre 1996 et 2001 (en milliards de F.CFA)

Graphique 3 : Evolution des principaux indicateurs de la Balance des paiements de 1996 à 2001

Graphique n°4 : Structure des importations burkinabé en 2001

Graphique n°5 : Evolution des dépenses moyennes par an allouées au programme national de lutte contre le SIDA au Burkina Faso par le gouvernement et ses partenaires

Graphique n°6 : Evolution de l'APD de 1996 à 2001 (en millions de dollars US)

Graphique 7: Répartition de l'aide publique reçue par le Burkina Faso en 2001 par type

Graphique n°8 : Evolution de l'APD par type d'assistance, 1998-2001 (en % du total)

Graphique n°9 : Répartition des projets de coopération technique autonome, par secteur 1998-2001 (en %)

Graphique n°10 : Evolution de la répartition des prêts et des dons, en % de 1998 à 2001

Graphique n°11 : Les principaux bailleurs de fonds en termes de dons en 2001 (en millions \$US)

Graphique n°12 : Les principaux bailleurs de fonds en termes de prêts en 2001 (en millions \$US)

Graphique n°13 : Répartition de l'Aide par catégorie de bailleurs de fonds, 1998-2001, (en millions \$US)

Graphique 14 : Apport des dix premiers bailleurs de fonds du Burkina en 2001

Graphique 15: Les dix premiers bailleurs de fonds multilatéraux, 1998-2001 (millions \$US)

Graphique N° 16 : Contribution du Système des Nations Unies et des autres bailleurs multilatéraux, 1998-2001, (en millions de \$US)

Graphique n° 17 : Contribution des dix principaux bailleurs bilatéraux, 2001, (millions \$US)

Graphique n°18 : Les principaux secteurs de 1998 à 2001 (en millions \$US)

Graphique n°19 : Les cinq premiers secteurs en 2001 (en millions \$US)

Graphique n°20 : Les 5 principaux bailleurs de fonds du secteur Gestion de l'Economie (en millions de dollars US)

Graphique n°21 : Les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur Mise en valeur des ressources humaines en 2001 (en millions de dollars US)

Graphique n°22: Les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur Transports en 2001 (en millions de dollars US)

Graphique n°23 : Les cinq principaux bailleurs de fonds du secteur Agriculture, Foresterie et Pêcheries en 2001 (en millions de dollars US)

Graphique n°24 : Les cinq principaux bailleurs de fonds du secteur Santé en 2001 (en millions de dollars US)

INDICATEURS DE BASE

INDICATEURS DE BASE

SUPERFICIE	:	274 200	km2
POPULATION (2001)	:	11 856 000	habitants
PIB PAR HABITANT (2001)	:	220	\$ E.U (courants)
INDICATEUR DE DEVELOPPEMENT HUMAIN			
(IDH 2000)	:	0,325 (169 ^{ième} /173)	
UTILISATION DES SOLS:			
Cultures(1999)	:	3 500 000	ha
dont Cultures irriguées	:	165 000	ha
Taux de déforestation (1990-2000)	:	0,2%	
STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES :			
Densité de population (2001)	:	43	habitants/km2
Taux de croissance démographique (1996)	:	2,37%	
Répartition de la population (1996) :			
Urbaine	:	17,9 %	
Rurale	:	82,1 %	
SANTE :			
Taux de mortalité des moins de 5 ans (2001)	:	181	pour 1000
Espérance de vie à la naissance (2000)	:	46,7	ans
Accès à l'eau potable (2000) :			
Zones urbaines	:	66%	
Zones rurales	:	29%	
Taux global	:	42%	
Accès aux moyens d'assainissement (2001)	:	39%	
Médecins pour 100 000 Habitants (2001)	:	3,4	
EDUCATION (<u>chercher indicateurs pour 2001</u>)			
Taux brut de scolarisation (2000) :			
Primaire	:	42,7%	
Secondaire	:	13,0%	
Supérieur :	:	1,3%	
Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus (2000) :			
Hommes	:	33,9 %	
Femmes	:	14,1 %	
Total	:	23,9 %	
ECONOMIE			
Croissance réelle du PIB (2001)	:	5,7 %	
Taux moyen de croissance (1996-2001)	:	5,2 %	
Inflation (2001)	:	4,9%	
Part du secteur d'activité dans le PIB (2000) :			
Primaire	:	36,7%	
Secondaire	:	18,9%	
Tertiaire	:	44,4%	
Dette Publique (2001)	:	1098,8	Milliards FCFA
Ratio du service de la dette (2001)	:	11,5%	des exportations
Seuil de pauvreté	:	41 099 FCFA (1994) et 72 690 FCFA (1998)	
Incidence de la pauvreté	:	44,5% (1994) et 45,3% en1998	

Infrastructures (2001) :

Routes revêtues	:	1 992	km
Routes en terre	:	15 000	km
Total routes	:	16 992	km
Voies ferrées	:	625	km

Electricité production (2000) (voir SONABEL pour 2001) : 390 GWH

Principales exportations (voir BP) : Coton, Animaux vivants, Karité, Cuirs et Peaux.
Principaux marchés d'exportation : Côte d'Ivoire, France, Allemagne, États Unis d'Amérique, Japon

GENERALITES :

Religions	:	Traditionnelles, Musulmanes, Chrétiennes
Langue officielle	:	Français
Monnaie	:	FCFA
Taux de change de l'ONU (2001) (Moyenne annuelle)	:	1 dollar US pour 745 FCFA
Exercice budgétaire	:	du 1^{er} Janvier au 31 Décembre (12/12)

SOURCES :

- Dossier Economique 2001, PNUD (2002)
- Rapport sur l'Economie du Burkina Faso 2000, MEF, DEP
- Plan décennal de développement de l'éducation
- Rapport sur le Développement Humain 2000, 2001 Burkina Faso - PNUD
- Rapport Mondial sur le Développement Humain 2001, 2002, PNUD
- Document sur la stratégie des transports et du tourisme MIHU-MTT/ Cellule de coordination et de suivi du PASEC-Transports
- Recensement général de la population et de l'habitation MEF – INSD 1996
- Analyse du Recensement général de la population et de l'habitation MEF – INSD, octobre 2000
- Alphabétisation, éducation et pauvreté au Burkina Faso – INSD – MEF, février 1997
- Données et Indicateurs économiques et financiers établis par l'IAP-Comité de Prévision, de Conjoncture et Surveillance Multilatérale
- Rapport zone franc 2001, Banque de France

SOURCES ET METHODES

Pour la troisième fois, l'élaboration du rapport sur la coopération au développement 2001 a été réalisé par l'équipe RCD. Répondant aux souhaits exprimés par la société civile lors du lancement du rapport 2000 en mars 2003, le Ministre des Finances et du Budget a renforcé l'équipe chargée de l'élaboration du RCD. L'accent a encore été mis sur le renforcement des capacités, l'appropriation de l'élaboration de cet instrument de coordination de l'aide.

Le Rapport 2001 est le fruit du travail d'une équipe composée de :

- ❑ Monsieur Songré Etienne **YAMEOGO** (Directeur Général de la Coopération)
- ❑ Monsieur Justin **HIEN** (Directeur de la Coopération Technique et des Consultations Multipartenaires)
- ❑ Monsieur Félix Marie **YAMEOGO** (Chef de service des Consultations Multipartenaires)
- ❑ Monsieur Toulba **SEGHDA** (Directeur des Procédures et de l'Appui aux Projets et Programmes)
- ❑ Monsieur Siguian **COMPAORE** (Coordonnateur du Projet d'Appui au Renforcement de la Gouvernance Economique)
- ❑ Monsieur Hervé Marie Patrice **KOURAOGO** (Chargé de programme au PNUD)
- ❑ Madame Amy **TAPSOBA** (Unité Economique PNUD)
- ❑ Monsieur Mahamadi **KAGONE** (Chargé d'études à la Direction Générale de l'Economie et de la Planification)
- ❑ Monsieur Seydou **DIAKITE** (Chargé de programme à la Direction de la Coopération Bilatérale)
- ❑ Monsieur Pascal **YAOGO** (Chargé de programme à la Direction de la Coopération Multilatérale)
- ❑ Madame Bernadette **OUATTARA** (Représentante de la société civile - SPONG).

La même méthodologie utilisée pour l'élaboration des rapports précédents a guidé l'élaboration de ce rapport qui est passée par plusieurs étapes dont : les réunions de l'équipe, les travaux au cours des ateliers, les échanges avec les structures de l'administration et les partenaires au développement.

En rappel, l'élaboration du présent rapport a suivi les étapes ci-après :

- ❖ Envoi de correspondances aux bailleurs de fonds demandant les données relatives aux décaissements pour l'année 2001 si ces données

ne sont pas disponibles ; assemblage des documents officiels des bailleurs de fonds et du pays programmé de

- ❖ Adoption du chronogramme d'activités pour l'élaboration du rapport et répartition des tâches entre les membres de l'équipe en sous groupes
- ❖ Choix du thème, élaboration des TDR, choix du consultant; élaboration du rapport ;
- ❖ Saisie des données reçues des partenaires au développement a partir de données reçus des partenaires au développement, l'élaboration du document du RCD s'est faite au cours de 3 ateliers
- ❖ Organisation d'un premier Atelier d'élaboration du RCD (finalisation des données, traitement des données, examen du thème du rapport ; Cela a permis de disposer d'une première draf du rapport
- ❖ Rencontre avec le consultant pour les observations à prendre en vue du rapport final
- ❖ Elaboration des différentes parties du rapport et complément des données
- ❖ Un deuxième atelier a été organisé pour valider de l'avant projet de rapport : travaux en sous groupes sur les différentes parties du rapport, relecture du rapport du thème, choix de la page de garde, revue des grands événements de l'année qui ont influencé l'évolution économique et sociale du pays ; nous avons fait une lecture comparée des RCD d'autres pays dans le but d'améliorer le contenu et la qualité du rapport

Pour terminer, des démarches ont été entreprises pour compléter les données et certaines parties du rapport auprès des partenaires au développement et des structures de l'administration tels la DGTCP, la DEP, le SP-CNLS, la DGEP, le STC-PDES.

Le troisième atelier a permis de finaliser le rapport dont un comité de relecture de 4 membres a porté la dernière main après une lecture finale par l'ensemble de l'équipe.

L'examen des tendances a été rendu possible grâce au DCAS, logiciel élaboré par les instances du PNUD, qui permet d'obtenir les déboursements annuels d'aide au développement suivants :

- par secteur et sous-secteur ;
- par type d'aide (par exemple, coopération technique) ;
- par donateur ;
- par secteur / sous-secteur et par type ;
- par type et par conditions (par exemple. prêt/ don) ;

- par type et par institution bénéficiaire ;
- par donateur et par secteur ;
- par donateur et par type.

Le SACD permet également de produire non seulement un inventaire détaillé des projets en cours mais aussi des propositions de projets ainsi que le profil détaillé de chaque projet répertorié dans la base de données.

Toutes les données ont été saisies dans la monnaie du bailleur de fonds. Les taux utilisés pour la conversion en dollar correspondent aux moyennes pondérées des taux officiels appliqués par le PNUD. Par exemple, le taux de change du franc CFA par rapport au dollar pour 2001 est de 745 FCFA pour 1 dollar.

La classification sectorielle (ci-jointe en annexe) utilisée pour l'analyse des flux d'aide dans le présent rapport est différente de celle du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE et relève du souci de procéder à une analyse sectorielle plus détaillée. La classification par secteur du Système d'Analyse de la Coopération au Développement (SACD ou DCAS en anglais) utilisée par le RCD s'efforce de résoudre certains des problèmes posés par les autres systèmes de classification des activités de développement. Au lieu de s'attacher à la nature des activités, elle est axée sur l'objectif poursuivi par les activités à classer. De ce fait, en cas de doute, le principe directeur doit être de déterminer le but et non la nature intrinsèque de l'activité concernée. Comme dans tout système de classification, les choix comportent une part d'arbitraire en particulier lorsqu'on ne dispose que d'un résumé succinct des activités du projet à classer. Dans d'autres cas, les activités à classer couvrent plus d'un secteur ou sous-secteur, et la classification doit alors se référer au secteur ou sous-secteur principal.

Par exemple, le secteur intitulé "Gestion de l'Economie", regroupe l'assistance accordée dans le cadre de la "Planification macro-économique, monétaire et de l'emploi" mais également d'autres financements destinés à accompagner les efforts du gouvernement, sans précision sur son affectation sectorielle.

Les projets faisant l'objet de financement conjoint de plusieurs bailleurs de fonds, la contribution de chacun est comptabilisée pour le bailleur de fonds en question et non pour le bailleur coordonnateur.

Comme pour les rapports passés, l'assistance octroyée par les ONG n'est pas entièrement couverte par le rapport, compte tenu des difficultés de collecte. En dépit de la présence d'un représentant de la société civile, provenant du SPONG, les efforts faits n'ont pas permis d'obtenir davantage d'informations financières de cette source de financement. Certaines d'entre elles, en effet, gèrent non seulement des ressources propres mais aussi des ressources provenant de l'assistance bilatérale ou multilatérale.

PREMIERE PARTIE
INFORMATIONS DE BASE
SUR LE PAYS

CHAPITRE 1. OBSERVATIONS GENERALES ET CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Pays sahélien enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso couvre une superficie de 274 200 km². Il est limité au sud-ouest par la Côte d'Ivoire, au sud par le Ghana et le Togo, au sud-est par le Bénin, à l'Est et au Nord-Est par le Niger et enfin au Nord-Ouest par le Mali. Il s'étend sur 625 km du Nord au sud et sur 850 km d'est en Ouest. N'ayant pas de littoral maritime, le Burkina Faso réalise l'essentiel de ses échanges extérieurs par quatre principaux corridors que sont la Côte d'Ivoire (route et chemin de fer), le Ghana, le Togo et le Bénin (routes).

2. CLIMAT, SOL ET VEGETATION

Le climat du Burkina Faso est de type soudano sahélien caractérisé par une longue saison sèche qui s'observe du mois d'octobre au mois d'avril, et une saison pluvieuse qui va du mois de mai au mois de septembre. La tendance des dix dernières années est à un raccourcissement de la durée de la saison pluvieuse. Elle commence un peu plus tardivement (juin-juillet) pour finir en septembre. On enregistre en moyenne 250 à 500 mm de pluie dans l'extrême Nord contre 500 à 1000 mm dans le Centre-Nord et 1000 à 1300 mm dans le Sud-Ouest. L'amplitude thermique de 10 à 42° est le reflet de son climat continental.

Le milieu naturel du Burkina Faso se caractérise par son aridité. Les sols sont en général de faible profondeur et d'une fertilité peu élevée. Trois grandes catégories de sols sont identifiées selon leur origine géologique : il s'agit des sols du bouclier africain, des sols des bassins sédimentaires et ceux des dépôts quaternaires. 5% du territoire se situent en zone aride, 69% en zone semi-aride et 26% en zone sub-humide.

Le Nord et le centre du Burkina Faso sont recouverts de steppes épineuses et le sud de savane. Les effets des sécheresses sporadiques fragilisent son écosystème. Cela milite pour une gestion plus rationnelle des ressources naturelles du pays d'autant plus que ses principaux secteurs d'activités (agriculture et élevage) sont fortement tributaires de la pluviométrie, de la qualité des sols, des techniques et pratiques culturelles. Trois grands fleuves traversent le pays : le Mouhoun, le Nazinon et le Nakambé.

3. POPULATION

La population burkinabé qui était estimée à 4 349 000 habitants en 1960-1961 est passée à 7 964 705 habitants en 1985 et à 10 312 602 habitants en 1996 selon les résultats des enquêtes et recensements démographiques. Elle est estimée à 11 875 702 habitants en 2001. Le taux annuel moyen d'accroissement de la population qui se situait à 1,7% entre 1960 et 1975 a progressé et est passé à 2,67% au cours de la période 1975-1985 avant de connaître une baisse durant la période inter censitaire 1985-1996 où il s'est établi à 2,37%. Malgré cette baisse, on peut considérer que la croissance de la population burkinabé reste rapide. Avec un tel rythme d'accroissement, la population burkinabé atteindra environ 16 millions d'habitants en 2015 et aura doublé en 2025 par rapport à la population de 1996.

La population burkinabé est extrêmement jeune. En 1996, les moins de 15 ans représentaient 47,9% de la population et les plus de 65 ans 3,7%. Cette situation se traduit par un rapport de dépendance de 106,6%. Les femmes représentent plus de la moitié de la population burkinabé (51,8% en 1996) et constituent de ce fait un groupe dont le rôle dans le processus de développement devrait être prépondérant.

La population burkinabé est inégalement répartie sur le territoire national. Selon le recensement de la population de 1996, la densité de la population varie entre 5,8 habitants au km² dans la province de la Kompienga et 335 habitants au km² dans celle du Kadiogo abritant la capitale, pour une moyenne nationale de 43 habitants au km².

Le phénomène des migrations est une donnée essentielle de la population burkinabé. Près de 60% de ces migrations sont internes, touchant en majorité les femmes (54% des migrants internes) et ayant pour causes principales les alliances matrimoniales et la forte pression démographique du plateau central et du Nord du pays. Quant aux migrations externes, elles touchent principalement les hommes, avec comme pays traditionnels d'accueil la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Plus d'un demi-million de personnes au Burkina Faso vivent aujourd'hui avec le VIH. Le taux de séroprévalence générale est passé de 7,17% en 1997 à 6,5% en 2001. Face à l'ampleur de la pandémie, le gouvernement a entrepris depuis 1998 des actions de grande envergure, notamment en réorganisant la lutte contre l'épidémie par la mise en œuvre d'un Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH-SIDA et la création du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST (CNLS) rattaché à la Présidence du Faso.

4. STRUCTURES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

La bonne gouvernance comme exercice de gestion transparente et responsable des affaires publiques est sans conteste un des moyens par lequel on peut assurer le développement. Aussi, les autorités burkinabé ont-elles engagé depuis 1991 un processus de démocratisation avec l'adoption la même année d'une constitution qui consacre le multipartisme et fait du pays une république avec une séparation des pouvoirs exécutifs, législatif et judiciaire. Ainsi, des élections présidentielles, législatives et municipales ont été organisées deux fois entre 1991 et 2000.

Jadis cité comme un exemple dans la gestion des ressources publiques, le Burkina Faso est de plus en plus indexé comme un pays où la corruption prend de l'ampleur au risque de compromettre son développement. Le gouvernement a adopté en 1998 et mis en œuvre depuis 2000, un plan national de bonne gouvernance dont les principaux axes sont :

- le développement institutionnel et la modernisation de l'administration;
- la décentralisation;
- la participation et l'auto promotion des structures de la société civile ;
- la gestion de l'économie.

En matière de décentralisation, le Burkina Faso a adopté quatre lois :

- La loi n°040/98/AN portant orientation de la décentralisation ;
- La loi n°041/98/AN portant organisation de l'administration du territoire ;
- La loi n°042/98/AN portant organisation et fonctionnement des collectivités locales ;
- La loi n°043/98/AN portant programmation de la mise en œuvre de la décentralisation.

Ces lois qui constituent l'ensemble des Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) du Burkina, adoptés en 1998 et modifiés en 2001, organisent le pays en 13 régions, 45 provinces, 350 départements, 49 communes de plein exercice et 8 228 villages. La région, la province et la commune, constituent des collectivités territoriales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; les autres divisions territoriales (y compris la région et la province) constituent des circonscriptions administratives déconcentrées.

CHAPITRE 2. APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

En 2001, l'économie mondiale a connu un ralentissement de son activité. Le taux de croissance est passé de 4,7% en 2000 à 2,5%. Cette situation s'explique en grande partie par :

- le renchérissement du cours du pétrole depuis l'année 2000;
- l'éclatement de la bulle spéculative sur le marché des nouvelles technologies ;
- les attentats du 11 septembre 2001.

Par contre en Afrique on a observé une amélioration de l'activité économique. Le taux de croissance est passé de 3% en 2000 à 3,7% en 2001, contribuant ainsi à l'amélioration du revenu par tête de 1%. Toutefois les attentats du 11 septembre ont contribué à ralentir cette croissance du fait de la baisse des recettes touristiques de certains pays.

Au plan national, le contexte socio-économique a été positif. Le taux de croissance de l'économie s'est situé à 5,7% en 2001 contre 2,2% en 2000.

1. LA SITUATION ECONOMIQUE

1.1. Le secteur réel

Au cours de la période allant de 1996 à 2000, l'activité économique du Burkina Faso a évolué en volume à un rythme de 5,1% en moyenne par an ; ce qui correspond à un taux de croissance réelle du PIB/tête d'habitant de 2,7%. L'année 2001 s'est caractérisée par une reprise de la croissance économique qui s'est établie à 5,7% après un ralentissement en 2000 où elle s'est située à 2,2%.

1. 2. Les origines du PIB

Le tableau ci-dessous montre que le produit intérieur brut du Burkina Faso en 2001 est constitué à 44,4% par le secteur tertiaire, à 36,7% par le secteur primaire et à 18,9% par le secteur secondaire.

Tableau n°1 : Evolution en % de la contribution des différents secteurs au PIB de 1996 à 2001

Secteur	Année					
	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Secteur primaire	39,7	37	39	37,9	35,7	36,7
Secteur secondaire	17	18,6	18	18,8	19,7	18,9
Secteur tertiaire	43,3	44,4	43	43,3	44,6	44,4
PIB	100	100	100	100	100	100

Sources : MFB/PNUD : Rapport sur la coopération au développement 2000, mars 2003.

MEDEV : Données et indicateurs économiques et financiers établis à l'aide de l'Instrument Automatisé de Prévision, janvier 2003

1.2.1. Le secteur primaire

Le secteur primaire dont l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la chasse et la pêche, est, après le secteur tertiaire le second pilier de l'économie. En 2001, il a contribué pour 36,7% au PIB dont 30% pour l'agriculture et l'élevage.

L'agriculture et l'élevage occupent près de 86% de la population active. Les terres à vocation agricole sont estimées à 9 millions d'ha (soit un tiers du territoire national) dont 3,5 millions (soit 39%) sont annuellement exploitées.

Les exploitations sont dominées par de petites superficies variant entre 3 et 6 ha. Environ 88% des superficies emblavées sont destinées aux cultures céréalières et 12% aux cultures de rente, notamment le coton dont les rendements moyens sont de l'ordre de 850 kg/ha. Le potentiel des terres irrigables est estimé à 165 000 ha dont 12% sont actuellement mises en valeur.

A la faveur des bonnes conditions pluviométriques, la production céréalière de la campagne 2001/2002 a atteint 2,8 millions de tonnes, en progression de 22 % par rapport à la campagne précédente. Toutes les productions sont en augmentation à l'exception du riz. Le bilan céréalier s'est soldé par un excédent de 222 000 tonnes.

La production du coton graine a connu une croissance de 37,2% au cours de la campagne 2001/2002 pour se situer à 378 522 tonnes. Cette performance est liée à l'accroissement des surfaces emblavées (35%) et à l'augmentation du prix d'achat au producteur qui passe de 160 FCFA à 175 FCFA le kilogramme.

La production d'arachide, quant à elle, s'est accrue de 78% au cours de la campagne 2001-2002 pour s'établir à 301 100 tonnes. Il en est de même du niébé et du voandzou dont la production totale s'est élevée à 413 900 tonnes soit un accroissement de près de 64% au cours de la même campagne. Le karité qui est un produit de cueillette atteint une production annuelle estimée à 780 000 tonnes d'amandes.

En 2001, les ovins et caprins ont augmenté de 3,2 % pour se situer à 15,9 millions de têtes. Les volailles ont représenté 23,1 millions de têtes soit une croissance de 3,1% par rapport à l'année 2000. Le cheptel de bovins est estimé à 4,9 millions de têtes en progression de 2,1% par rapport à l'année précédente.

1.2.2. Le secteur secondaire

En 2001, le secteur secondaire a contribué pour 18,9 % dans la formation du PIB. La production de ce secteur provient principalement de celle des industries traditionnelles (58,8%), des industries manufacturières (27,9%), des bâtiments et des travaux publics modernes (12,4%).

La faible contribution des industries extractives (1%) traduit bien les difficultés que rencontre le secteur minier au Burkina. Par rapport à 2000 la production d'or a baissé de 63,4% passant de 624,5 kg à 228,5 kg. L'orpaillage est la forme actuelle d'exploitation de l'or, toutes les industries ayant été fermées. L'or a rapporté au Burkina en 2001 environ 2,2 milliards de FCFA. Il est le seul produit minier exporté.

Par rapport à son niveau de 2000, la contribution du secteur est en baisse de 0,8 point. Cette baisse s'expliquerait par la fermeture de certaines unités de production industrielle. En effet, l'année 2000 a été une année charnière pour le tissu industriel burkinabé. L'ouverture du marché burkinabé liée à l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA a influé sur l'industrie du pays. Certaines unités qui n'ont pas résisté aux mesures d'intégration ont été simplement liquidées (Faso Fani, SONACOR, SAVANA, CIMAT...). Aussi la déprime constatée au niveau de la plupart des unités industrielles particulièrement au niveau des industries traditionnelles (-1,5%) en 2001, expliquerait cette situation. La baisse de la production des industries traditionnelles est due aux effets de liaison directe existant entre ces unités et les résultats de la production agricole de la campagne agricole passée.

Malgré l'expansion du marché de certains produits (pneumatiques, chambres à air...), les industries qui les produisent rencontrent des difficultés d'écoulement. Seules les industries de la filière coton et celles opérant dans les cuirs et peaux font l'exception.

La Société Burkinabé de Fibres Textiles (SOFITEX) chargée de promouvoir la production du coton fibre a réussi à la faire passer de 116 350 tonnes en 2000 à 158 404 tonnes en 2001 soit un accroissement de 36%. Cette performance est imputable à l'accroissement de la production de coton graine.

1.2.3. Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est le premier secteur économique du Burkina Faso de par sa contribution moyenne de 43,7% à la formation du Produit Intérieur Brut de la période 1996-2000. La valeur ajoutée de ce secteur a été estimée à 44,4% du PIB de l'année 2001.

En 2001, les services ont représenté 389,8 milliards de FCFA soit 76,8% du secteur et un taux d'accroissement de 3,5% par rapport à l'année 2000. Quant aux administrations, elles ont contribué pour 72,7 milliards de FCFA au secteur soit 14,3% avec un taux d'accroissement de 4,5% par rapport à 2000. Enfin, la contribution des Institutions privées sans but lucratif (IPSBL) s'est établie à 45,5 milliards de FCFA, soit 8,9% avec un taux d'accroissement de 4,1% par rapport à l'année précédente.

Globalement, les secteurs primaire et tertiaire ont apporté la plus forte contribution à la formation du produit intérieur brut (PIB) avec respectivement des parts de 36,7% et de 44,4%. On note que le secteur primaire, ces dernières années, a vu sa contribution au PIB reculer au profit du secteur tertiaire. Quant au secteur secondaire, son apport au PIB est estimé à 18,9% en 2001 pour une moyenne de 18,4% pour la période 1996 – 2000.

1.3. Les emplois du PIB

Tableau n°2 : Quelques emplois du PIB en milliards de francs de 1996 à 2001 (prix de 1985)

Désignation	Année					
	1996	1997	1998	1999	2000	2001
PIB	947,7	999,5	1059	1119	1143	1209
Consommation finale	853,6	853,2	952,8	949,9	947,4	952,7
-Consommation publique	80	80,5	87,2	92,9	93,9	100,3
-Consommation Privée	773,6	772,7	865,6	857	853,5	852,4
FBCF	202,4	233,8	235,2	266	291,8	246,2
-Marchande	117,8	129,1	115,3	136	163,1	148,3
-Publique	84,6	104,7	119,9	129	128,5	97,9
Taux de croissance du PIB	6,1	5,5	5,7	5,8	2,2	5,7
inflation	6,1	2,3	4,9	-1,1	-0,3	4,9

Source : MEDEV : Rapports sur l'économie du Burkina Faso, 1998, 2000 et 2001

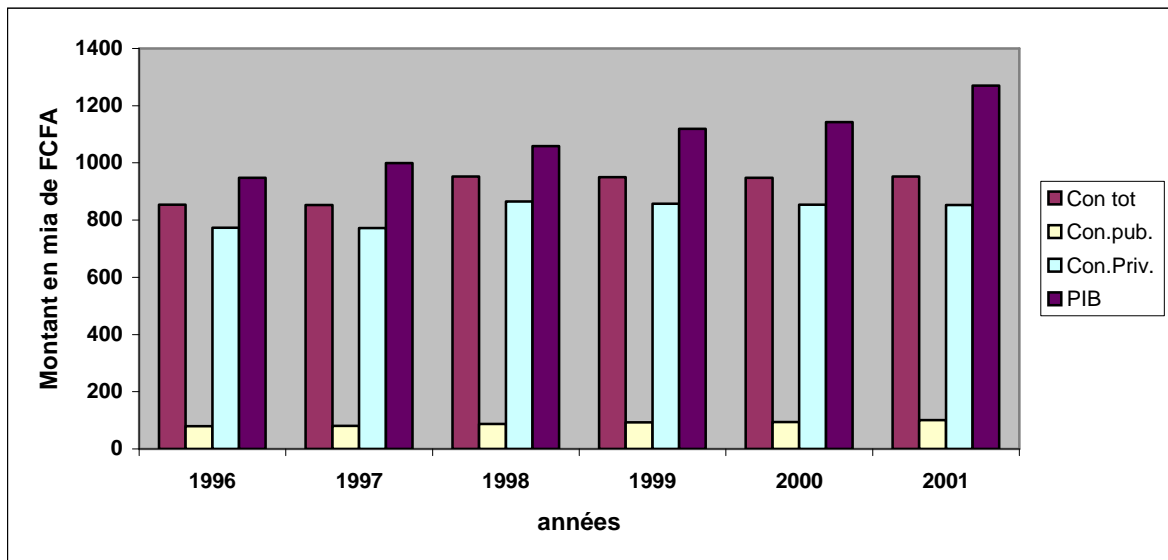
1.3.1. La consommation finale

La consommation finale totale a augmenté de 2,7% en moyenne au cours de la période 1996 – 2000. Elle est ainsi passée de 853,6 milliards de francs CFA en 1996 à 947,4 milliards de francs CFA en 2000. Cette progression reste au-dessus de celle enregistrée

entre 2000 et 2001 (0,5%). Elle a représenté en moyenne 83,7% du PIB entre 1996 – 2000 et 75% environ en 2001.

L'augmentation de la consommation finale totale est le résultat d'un accroissement concomitant des deux types de consommation. Cependant, la consommation privée progresse moins vite (2,5% en moyenne entre 1996 -2000 et de -0,12% en 2001) que la consommation finale publique (4,1% en moyenne entre 1996 -2000 et de 6,8% en 2001). Toutefois, elle constitue la plus grande part de la consommation finale totale. Entre 1996 et 2000, elle a été estimée à 90,5% de la consommation finale totale contre 9,5% pour la consommation publique. En 2001, les parts relatives sont de 89,5% pour le privé et de 10,5% pour le public.

Graphique n°1 : Evolution de la consommation et du PIB entre 1996 et 2001
(en milliards de F.CFA)

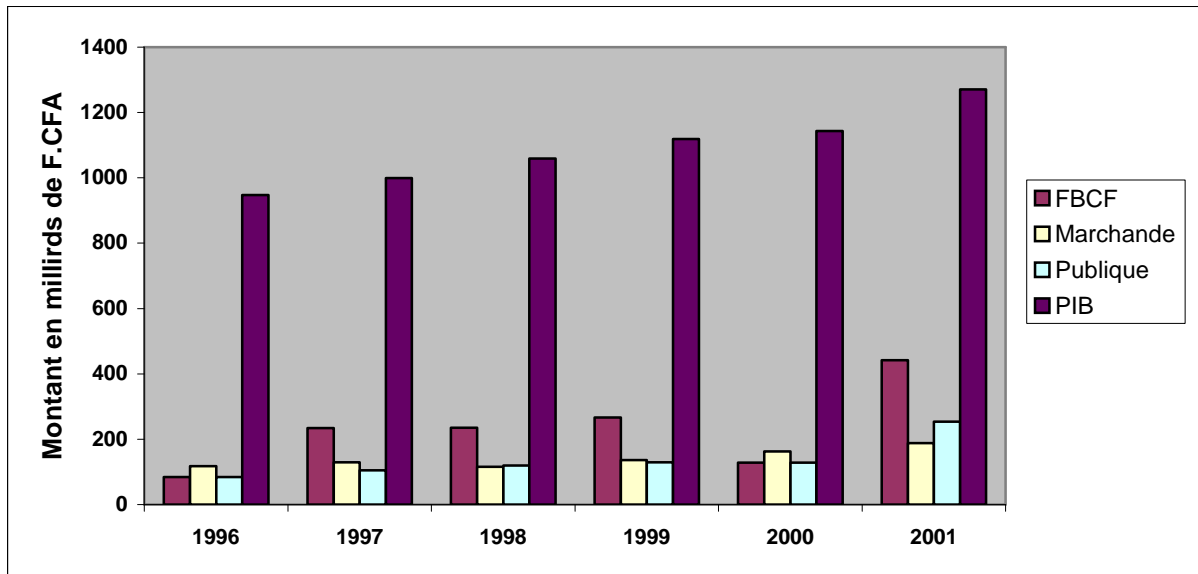


1.3.2. La Formation brute de capital fixe (FBCF)

La formation brute de capital fixe totale a évolué à un rythme moyen de 9,6% durant la période 1996 – 2000. Les contre performances enregistrées entre 2000 et 2001 sont reflétées par un taux de croissance de -15,6%. Le taux d'investissement qui est le rapport entre la Formation brute de capital fixe (FBCF) et le Produit intérieur brut (PIB) est estimé à 23% entre 1996 et 2000 et à 20% en 2001. Par rapport au PIB, l'investissement privé a représenté en moyenne 10,8% sur la période 1996 et 2000 et 8,1% en 2001. Quant à l'investissement public, il a représenté 12,6% en moyenne durant la période 1996 -2000 et 12,3% en 2001.

Le secteur privé, moteur de l'économie se distingue nettement par rapport au secteur public au regard de l'importance de sa FBCF. En effet, la FBCF privée a progressé de 8,5% entre 1996 et 2000, de -9,1% entre 2000 et 2001 et de 12% par rapport à la moyenne de 1996-2000, passant ainsi d'une moyenne 132,3 milliards de francs CFA entre 1996 et 2000 à 148,3 milliards de francs CFA en 2001.

L'investissement public quant à lui a évolué au taux de 11% en moyenne entre 1996 et 2000 contre -23,8% entre 2000 et 2001. Par rapport à la moyenne 1996-2000, il a baissé de 13,6%. Sa valeur absolue est estimée à 113,3 milliards en moyenne entre 1996 et 2000 et à 97,9 milliards de francs CFA entre 2000 et 2001.

Graphique n°2 : Evolution de la FBCF et du PIB entre 1996 et 2001 (en milliards de F.CFA)

1.4. Les prix à la consommation

Après deux années de baisse (-1,1% en 1999 et -0,3% en 2000), les prix ont augmenté de 4,9% en 2001. L'insuffisance de l'offre de céréales consécutive au déficit de la campagne 2000-2001 et le relèvement des prix du gaz et des carburants au cours du premier trimestre de l'année 2001, provoquant ainsi une hausse des tarifs de transports, sont à l'origine de cette montée des prix.

1.5. Les finances publiques.

Les programmes macro-économiques et d'ajustement structurel successifs ont induit un assainissement des finances publiques par l'accroissement des recettes et la maîtrise des dépenses de l'Etat.

Tableau n°3 : Evolution des recettes et des dépenses de 1996 à 2001 (en milliards FCFA)

DESIGNATION	ANNEE					
	1996	1997	1998	1999	2000	2001
RECETTES COURANTES ET DONNS	248,8	280,1	303,1	354,9	363,0	367,7
Recettes courantes	160,6	181,3	199,3	213,8	219,3	228
Recettes fiscales	149,1	168,1	183,7	197,8	202,9	213,3
Recettes non fiscales	11,5	13,2	15,6	15,9	16,4	14,7
Recettes en capital	0,0	0,8	0,1	0,1	0,0	0,0
Dons	88,2	78,6	84,2	141,1	143,7	139,7
Trésor (appuis budgétaires)	27,3	10,2	20,2	23,7	22,9	27,2
Dons-projets	60,9	68,5	64,0	117,5	120,8	112,5
DEPENSES ET PRETS NETS	250,1	287,0	322,6	415,5	434,6	456,3
Dépenses courantes	134,0	140,4	158,0	179,3	195,6	225,5
Salaires	64,7	67,8	72,0	82,0	88,7	98,8
Biens et services	27,0	28,0	34,6	37,6	41,1	46,7
Intérêts dus	11,5	11,5	12,7	13,7	16,62	17,6
Transferts	31,7	33,1	38,7	45,4	49,0	62,4
Dépenses en capital	117,0	148,3	164,3	235,9	236	232,8
Sur ressources budgétaires	15,7	32,8	47,7	41,2	53,4	63,5
Prêts nets	-1,7	-1,8	0,2	0,3	3,1	-1,9

Sources : MFB/PNUD : Rapport sur la coopération au développement 2000, mars 2003

MEDEV : Données et indicateurs économiques et financiers établis à l'aide l'Instrument automatisé de prévision, juin 2003.

1.5.1. Les recettes et dons

De 1996 à 2000, les recettes et dons ont régulièrement augmenté à un taux de croissance moyen par an d'environ 8,3%. En 2001, on enregistre une évolution des ressources totales qui se situent à 367,7 milliards de F CFA contre 363 milliards en 2000, soit une hausse de 1,3%. Les recettes totales et dons à fin 2001 s'élèvent à 367,7 milliards de francs CFA représentant 19,7% du PIB contre 21,5% un an plus tôt. Ce niveau de mobilisation donne un ratio de 3,8% par rapport à celui enregistré à fin 2000.

Le recouvrement des recettes courantes s'est établi à 228 milliards de FCFA contre une prévision de 254,8 milliards de FCFA soit un taux de réalisation de 89,5%. Le taux d'accroissement des recettes est estimé à environ 4% entre 2000 et 2001. Sur la période 1996-2000, le taux d'accroissement moyen annuel enregistré est de 8,1%.

Les recettes fiscales constituent la plus grande part des recettes de l'Etat. Estimées à 58% des ressources de l'Etat en 2001, elles ont évolué à un rythme moyen de 8% par an au cours de la période 1996-2000.

En 2001, le recouvrement des recettes non fiscales s'élève à 14,7 milliards de FCFA pour une prévision de 14,3 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 103,1%. Toutefois, le niveau de recouvrement est en baisse de 1,7 milliards de FCFA par rapport à celui de 2000 du fait de l'amenuisement du portefeuille de l'Etat lié à la privatisation.

Les dons représentent environ 38% des ressources de l'Etat en 2001. Mais leur contribution aux ressources a baissé de 2,6%. Cette situation s'explique par la baisse des dons-projets qui passent de 120,8 milliards de FCFA en 2000 à 112,5 milliards en 2001. Les dons trésor (appuis budgétaires) ont quant à eux sont passés de 22,9 milliards à 27,2 milliards.

1.5.2. Les dépenses et prêts nets

De 1996 à 2000, les dépenses et prêts nets de l'Etat burkinabé ont progressé à un taux annuel moyen de 14,8% passant ainsi de 250,1 milliards de FCFA à 434,6 milliards. Le niveau d'exécution des dépenses et prêts nets à fin décembre 2001 est estimé à 456,3 milliards de francs de CFA, soit un taux d'exécution de 96,6% correspondant à un ratio dépenses totales et prêts nets sur PIB de 23,3% en baisse de plus de 2 points en pourcentage par rapport à 2000.

L'augmentation des dépenses et prêts nets est en partie liée à un accroissement des dépenses courantes qui passent de 134 milliards de FCFA en 1996 à 195,6 milliards FCFA en 2000.

Les dépenses courantes sont estimées à 225,5 milliards de FCFA en 2001 avec une hausse de 15% entre 2000 et 2001. Cette situation est le résultat d'une hausse de l'ensemble des postes desdites dépenses notamment les salaires (11%) et les transferts (27%).

Les dépenses en capital ont baissé de 1,4% passant de 236 milliards de FCFA en 2000 à 232,77 milliards en 2001. On note néanmoins que l'effort du gouvernement s'est poursuivi au niveau des dépenses en capital sur ressources propres qui ont augmenté de 19%.

1.5.3. Les soldes budgétaires

En 2001, la dégradation du solde primaire s'est poursuivie. Ce solde est estimé à 5% du PIB contre 4,22 % en 2000 et 3,7% en 1999.

Le déficit global base engagement est ressorti à 88,7 milliards de francs CFA en 2001 soit en augmentation de 4% par rapport au niveau réalisé à fin 2000. Ce déficit équivaut à 3,6% du PIB nominal et est conforme aux tendances récentes des cinq dernières années où la moyenne du ratio est de l'ordre de 3,7%.

Tableau n°4 : Résumé des Opérations Financières de 1996 à 2001(en milliards de FCFA)

Désignation	Années					
	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Recettes et dons	248,8	280,1	303,1	354,9	363	367,7
Dépenses et prêts nets	250,1	287,0	322,6	415,5	434,6	456,3
Solde global (engagement)	-1,4	-30,3	-47,7	-57,8	-71,6	-88,7
Variation des arriérés de paiements	-13,7	-13,8	-5,5	-9,3	1	0,0
Solde global (caisse)	-15,1	-44,1	-53,2	-67,1	-70,6	-88,7

*Sources : MFB/PNUD : Rapport sur la coopération au développement, 2000, mars 2003
MEDEV : Données et indicateurs économiques et financiers établis à l'aide de
l'Instrument automatisé de prévision, juin 2003*

Le solde global (dons inclus) base caisse reste négatif depuis 1996 (cf. tableau). Le tableau des opérations financières de l'Etat dégage pour les années 2000 et 2001, un déficit global, base caisse respectivement de 70,6 milliards et 88,7 milliards de FCFA. Ceci traduit l'impossibilité pour l'Etat de régler toutes ses dépenses et prêts nets avec ses ressources et dons. De 1996 à 2001, l'écart entre les dépenses et les recettes ne fait que se creuser davantage passant de -15,1 milliards de FCFA à -88,7 milliards. Le Burkina Faso reste fortement tributaire de l'aide publique au développement pour l'équilibre de ses finances publiques.

1.6. La surveillance multilatérale

A fin décembre 2001, les tendances budgétaires analysées antérieurement ont été fortement marquées par le ralentissement observé au niveau du recouvrement des recettes budgétaires. Ce faisant, la situation des critères de convergence accuse quelque peu un retrait par rapport aux objectifs retenus dans le programme pluriannuel de convergence 2001-2003.

1.6.1. Les critères de premier rang

En ce qui concerne les critères de premier rang, le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal s'est établi à -2,2% en 2001 contre un objectif de -1,6% retenu dans le programme 2001-2003. Ce résultat est surtout lié à une évolution plus rapide des dépenses notamment les dépenses courantes par rapport à celle des recettes budgétaires.

Le taux d'inflation de l'année 2001 est de 4,9% pour un objectif de taux d'inflation de moins de 3% fixé dans le pacte de convergence de l'UEMOA. Ce niveau d'inflation est supérieur à celui de 2000 (-0,3%).

Le ratio de l'encours de la dette publique totale brute rapportée au PIB nominal a été de 69,7% à fin décembre 2001 légèrement supérieur à l'objectif de 68,6% retenu dans le programme pluriannuel de convergence 2001-2003. Ce ratio reste conforme à l'objectif communautaire qui est de 70% maximum.

Comme durant les deux dernières années, le Burkina n'a pas enregistré au cours de l'année 2001 des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs conformément aux engagements pris dans le programme de convergence.

1.6.2. Les critères de second rang

Pour ce qui est des critères de second rang, les estimations à fin décembre 2001 présentent quelques divergences avec les objectifs retenus dans le programme pluriannuel de convergence actualisé 2001-2003.

Ainsi, pour un objectif de 38,9%, les données prévisionnelles permettent de dériver un ratio masse salariale sur recettes fiscales de 45,3% à fin 2001. Cette divergence enregistrée résulte principalement de la faiblesse des performances réalisées en matière de recouvrement des recettes fiscales.

Le ratio investissements sur fonds propres rapportés aux recettes fiscales est de 24,6% à fin 2001 pour un objectif de 26,3%.

S'agissant du taux de pression fiscale, les données à fin 2001 indiquent un résultat de 11,4% pour un objectif programmé de 13,3 %. Cette contre-performance résulte du recul observé au niveau des performances en matière de recouvrement.

Quant au ratio solde extérieur courant rapporté au PIB nominal, il s'est établi à -16,4% respectant ainsi le plan de convergence retenu pour 2001-2003. Pour ce plan, l'objectif d'un ratio de -17,5% avait été fixé.

En résumé, le profil des indicateurs a connu au cours de l'année 2001, une dégradation et d'importants efforts devront être consentis au cours de l'année 2002 pour retrouver le sentier de convergence initialement indiqué dans le programme pluriannuel de convergence 2001-2003 et réactualisé dans celui portant sur la période 2002-2004.

1.7. La situation monétaire

1.7.1. La masse monétaire et ses contreparties

Tableau n°5 : Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties en milliards de francs CFA de 1996 à 2001

Désignation	Années			
	1998	1999	2000	2001
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	377	388,8	415,3	424,4
Quasi-monnaie	94,3	108,6	124,4	131,7
Taux de croissance de M2	1,8	3,1	6,8	2,2
Avoirs extérieurs nets	172,7	163,5	125,8	133,1
Position nette du Gouvernement	41	49	84,5	58,8
Crédits à l'économie	180,2	187,2	219,1	249
Autres postes nettes	-16,9	-10,9	-14	-17,2

Source : Banque de France, Zone franc, Rapport annuel, 2001

En 2001, la masse monétaire s'est située à 424,4 milliards de FCFA, traduisant un taux de croissance de près de 1% par rapport à l'année antérieure. La masse monétaire a donc progressé à un rythme moins rapide que le PIB (5,4%) de sorte que la vitesse de circulation de la monnaie qui traduit le nombre de fois qu'un franc CFA a été utilisé dans les transactions économiques, est passé de 3,9 en 2000 à 4,08 en 2001.

La structure de la masse monétaire n'a pas connu de modification sensible. Tout comme pour l'année 2000, la quasi-monnaie ou dépôt à terme a représenté 30% de la masse monétaire du Burkina Faso.

La progression de la masse monétaire est le résultat d'un net renforcement des crédits à l'économie (+13,9%) et d'une croissance modérée des avoirs extérieurs nets (+5,8%). Ces évolutions contrastent avec le repli de la position nette du Gouvernement (-30%)

1.8. Les taux d'intérêt

Au cours de l'année 2001, la Banque Centrale a maintenu inchangés son taux de pension à 6,0% et son taux d'escompte à 6,5%. Toutefois, elle a entrepris des opérations d'open market en procédant à plusieurs mobilisations de liquidités sur le marché monétaire. Les banques burkinabé ont participé à hauteur de 25,1 milliards de francs CFA aux appels d'offres dont 19,2 milliards de francs CFA ont été adjugés à des taux variant entre 3,5% et 5,0%.

Les taux de base bancaires ont évolué dans la fourchette de 9,0% et 10,5%. Les taux appliqués par les banques à leur clientèle sont demeurés entre 9,0% et 18,0%.

1.9. Les comptes extérieurs

1.10. La balance des transactions courantes

La balance des transactions courantes du Burkina Faso est structurellement déficitaire. Elle est passée de -41 milliards de francs CFA en 1996 à -213,30 milliards de francs CFA en 2001 soit une détérioration moyenne de 21% au cours de la période. Cette contre-performance est imputable à la balance commerciale, ainsi qu'à celle des revenus et des services quand bien même celle des transferts courants est généralement excédentaire.

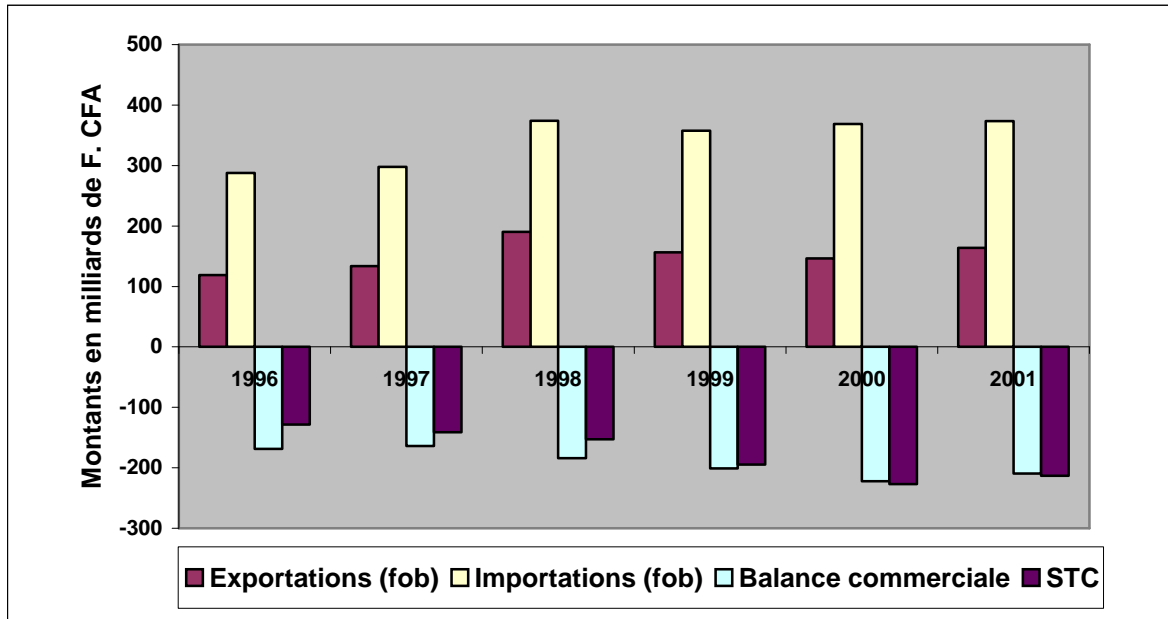
1.10.1. La balance commerciale

Le déficit de la balance commerciale s'est chiffré à 209,5 milliards de francs CFA en 2001 soit une amélioration de 5,7% par rapport à 2000 (222,2 milliards de francs CFA). Le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré en passant de 39,7% en 2000 à 43,9% en 2001. Malgré ce progrès, le résultat montre que le Burkina Faso ne parvient pas à honorer ses importations avec les seuls produits de ses exportations. Le recours au financement extérieur soit par emprunt et subvention ou par le biais des transferts financiers sans contrepartie des travailleurs burkinabé à l'étranger est donc indispensable pour combler le déficit.

Tableau n°6 : Balance commerciale (en milliards de FCFA)

Désignation	Année					
	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Exportations (fob)	119	133,6	190,4	156,2	146,4	163,8
Importations (fob)	287,7	297,7	374,2	357,4	368,6	373,3
Balance commerciale	-168,7	-164,1	-183,8	-201,2	-222,2	-209,5
Services nets	-60,7	-65,1	-73,5	-70,8	-77,2	-76,7
Revenus nets	-4	-7,8	-7,0	-11,3	-14,3	-17,9
Transferts courants	104,8	95,6	111,5	88,7	86,8	90,9
Solde des Transactions Courantes	-128,6	-141,4	-152,9	-194,5	-226,9	-213,3

Source : BCEAO, Balances des paiements 2000 et 2001

Graphique n°3 : Evolution des principaux indicateurs de la Balance des paiements de 1996 à 2001**a) Les exportations :**

Les principales exportations du Burkina Faso découlent de la nature même de son économie. Pays principalement agricole, il tire l'essentiel de ses recettes d'exportation des produits primaires végétaux (coton en masse, fruits et légumes) et animaux (animaux vivants, cuirs et peaux). Au cours de l'année 2001, le rapport des exportations sur le PIB du pays est estimé à 8,77% contre 8,90% en 2000. Le faible degré d'ouverture conjugué avec la détérioration continue des termes de l'échange atténue profondément les gains que le pays pourrait attendre du commerce extérieur. En valeur absolue, les exportations totales se sont chiffrées à 163,8 milliards de francs CFA en 2001 contre 146,4 milliards de francs CFA en 2000, soit un taux de progression modeste de 11,9% au cours des deux dernières années.

La valeur totale des exportations en 2001 est principalement influencée par quatre produits. Par ordre d'importance le coton masse vient en tête avec 75,19 milliards de francs CFA, soit 59,5% des exportations totales ; les animaux vivants sont évalués à 9,65 milliards de francs CFA, soit 7,6% des exportations totales ; les cuirs et peaux à 6,20 milliards de francs CFA, soit 4,9% des exportations totales ; les amandes de karité et autres oléagineux 5,80 milliards de francs CFA, soit 4,6% des exportations totales.

L'année 2001 confirme la tendance de la destination des exportations du Burkina Faso. L'Union Européenne notamment la France et l'Afrique de l'Ouest francophone sont les principaux marchés où s'exportent les produits burkinabé. L'économie burkinabé a pu engranger avec l'Union Européenne 46,83 milliards de francs en 2001. La valeur des produits à destination de l'Afrique est estimée à 29,46 milliards de francs CFA dont 24,934 milliards de francs CFA pour l'UEMOA, 2,96 milliards pour le Ghana et 1 milliard pour le Nigeria.

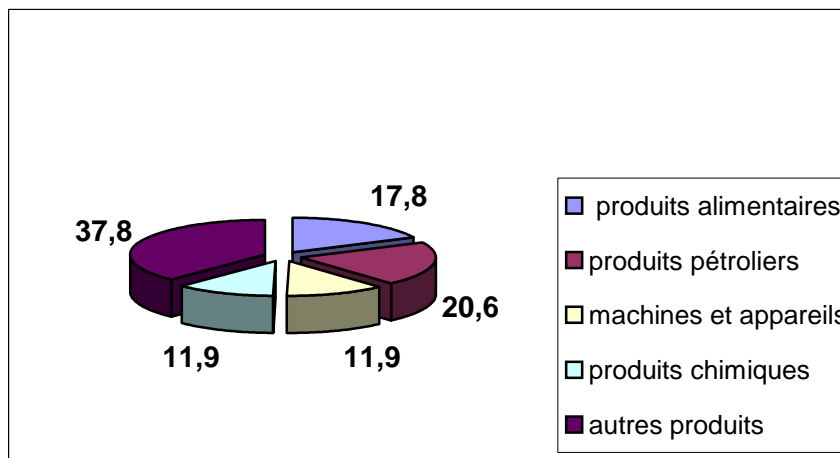
b) Les importations :

Le rapport des importations sur le PIB du Burkina Faso a été estimé à 19,98% en 2001 contre 22,40% en 2000. Cette forte dépendance du pays vis-à-vis des produits étrangers s'explique essentiellement par le fait que la majeure partie des importations est

incompressible. Ces produits contribuent généralement à accroître le potentiel productif du pays ; c'est le cas des biens d'équipement et d'investissement. La valeur de ces biens importés est estimée à 48,2 milliards de francs CFA (11,9%) en 2001 contre 50,75 milliards de francs CFA en 2000 pour les machines et les appareils. En outre, les produits pétroliers sont une source d'énergie sans laquelle l'activité industrielle serait bloquée. Les importations de produits pétroliers se sont chiffrées à 83,3 milliards de francs CFA (20,6%) en 2001 contre 81 milliards de francs CFA en 2000 soit un taux d'accroissement de 2,9%.

Au cours de l'année 2001, les importations de produits alimentaires se sont situées à 71,8 milliards de francs CFA (17,8%) contre 49 milliards de francs CFA en 2000 soit une augmentation de 46,6%. Les produits céréaliers ont représenté 41% et 54% des importations de produits alimentaires respectivement en 2001 et 2000.

Graphique n°4 : Structure des importations burkinabé en 2001



Les principaux partenaires du Burkina Faso dans le domaine des importations en 2001 ont été par ordre d'importance l'Union Européenne (41,4% des importations totales) et particulièrement la France (38,4% des importations totales). L'UEMOA vient en second rang avec 26,8% des importations totales dont 22,1 pour la seule Côte d'Ivoire. Les pays asiatiques suivent avec 20,8% des importations totales dont 5,3% pour le Japon et 4,7% pour la République de Chine.

1.10.2. Les transferts nets

Les efforts fournis par les Burkinabé de l'étranger avec l'apport des partenaires au développement permettent au pays d'engranger chaque année des transferts courants substantiels. Ce poste de la balance des transactions courantes tranche nettement par rapport aux autres postes (biens, services et revenus) car il a toujours été excédentaire. Estimés à 86,8 milliards de francs CFA en 2000, les transferts courants ont progressé de 4,6% en 2001 pour atteindre 90, milliards de francs CFA, soit 4,86% du PIB nominal. Le poste des transferts courants a été dominé par les transferts publics durant la période 1996-2001. Pour les années 2000 et 2001, ils ont été estimés respectivement à 59% et 72% contre 41% et 28% pour les transferts privés.

Malgré leur importance, les transferts aussi bien privés que publics n'ont jamais pu compenser le déficit structurel de la balance des transactions courantes.

1.11. La dette publique

La dette publique totale du Burkina s'est accrue en moyenne de 10,7% au cours de la période 1996-2000. Ce rythme a baissé durant la période 2000 – 2001 pour se situer à

0,4% portant la dette totale à 1098,8 milliards F. CFA en 2001. Toutefois, le taux d'accroissement par rapport à la moyenne de 1996-2000 est de 22,6%.

Tableau 7 : Encours de la dette publique de 1996 à 2001(en milliards de francs CFA)

Désignation	Année					
	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Encours Dette pub directe	729,7	810,8	845,8	1000,1	1094,4	1098,8
<i>Variation</i>	3,0%	11,1%	4,3%	18,2%	9,4%	0,4%
Dette pub directe	717,7	799,6	836,6	991,8	1086,98	1073,8
Dette avalisée	12	11,2	9,2	8,34	7,407	25
Dette Pub ext	692,6	765,7	799,5	959,9	1063,6	1032,9
<i>Variation</i>	2,5%	10,6%	4,4%	20,1%	10,8%	-2,9%
Dette Multilatérale	588,2	658,6	681,1	824,9	897,34	843,3
Dette bilatérale	104,4	107,1	118,4	131,36	161,87	190
Dette Publique directe	688,3	761,6	795,7	956,26	1059,22	1010
Dette avalisée	4,3	4,1	3,8	3,6	4,38	22,9
Dette Pub intérieure	36,1	45,1	46,3	40,3	30,8	65,6
<i>Variation</i>	12,8%	24,9%	2,7%	-13,0%	-23,6%	113,1%
Dette secteur bancaire	19,2	26,6	30,3	21,71	15,9	12,5
Dette non bancaire	16,9	18,5	16	18,49	11,86	53,1
Dette publique directe	28,4	38	40,9	35,55	27,76	63,5
Dette avalisée	7,7	7,1	5,4	4,74	3,03	2,1

SourceS : MEF/PNUD - Rapport sur la coopération au développement, 2000, mars 2003

Données fournies par la Direction Générale du Trésor et de la comptabilité Publique

La dette extérieure représente la plus importante partie de la dette publique. Sa proportion relativement à la dette totale est estimée à 95,6% en moyenne entre 1996-2000 et à 94% en 2000. Elle a progressé au taux moyen de 11,3% entre 1996 et 2000 contre une baisse de 2,9% entre 2000 et 2001, passant de 1063,6 à 1033,2 milliards de F. CFA.

La dette intérieure représente une part relativement faible par rapport à l'encours total de la dette, soit environ 4,4% de la dette publique totale sur la période 1999 et 2000. Entre 2000 et 2001, elle a connu une forte progression de 113% passant de 30,8 milliards à 65,6 milliards de F. CFA. Cette forte hausse s'explique par la consolidation, la titrisation de la dette et la levée de fonds sur le marché financier sous régional depuis la suppression des avances statutaires de la BCEAO en 2000.

La dette publique totale est dominée par la dette directe. Elle a représenté 99% en moyenne de la dette totale entre 1996-2000 et 98% en 2001. La dette avalisée intervient pour 1% en moyenne entre 1996-2000 et 2% en 2001.

2. SITUATION SOCIALE

Malgré les progrès enregistrés au plan économique par le Burkina Faso ces dernières années, le déficit social demeure très prononcé. En effet, selon l'enquête prioritaire réalisée par l'INSD en 1998, le seuil de pauvreté est passé de 41 099 F.CFA en 1994 à 72 690 F CFA faisant ainsi varier l'incidence de la pauvreté de 44,5% en 1994 à 45,3%

Ces constats sont aggravés par des difficultés rencontrées aux plans de la santé, de l'éducation, de l'eau potable, du logement etc, ce qui ne favorise pas une amélioration sensible de l'indicateur de développement humain (IDH) du pays qui, selon le rapport sur le développement humain publié par le PNUD en 2002 est de 0,325. Le Burkina Faso occupe le 169^{ème} rang sur 173 pays.

2.1. Santé

La situation sanitaire du Burkina Faso n'est guère reluisante. Elle est surtout caractérisée par une espérance de vie à la naissance estimée à 46,7 ans en 2000, une multiplicité de pathologies dont les plus dominantes sont (i) les endémo épidémies comme le paludisme, les infections respiratoires, les maladies diarrhéiques qui sont responsables des taux élevés de mortalité générale chez les moins de cinq ans (197 pour 1000, soit le 12^{ième} taux le plus fort au monde) ; (ii) les flambées épidémiques dues aux maladies telles la méningite cérébro-spinale, le choléra la fièvre jaune et la rougeole, etc. (iii) l'expansion du VIH/SIDA qui est devenu un problème de santé publique et de développement.

En vue de faire face aux problèmes de santé qui minent le pays, le gouvernement a consenti de nombreux efforts pour accroître les dotations budgétaires à travers une politique de développement des ressources humaines. Cela s'est traduit par l'augmentation des crédits alloués au secteur de la santé qui sont passés de 12,4% en 2000 à 13,5% du budget de l'Etat en 2001. Au cours de la même année, le gouvernement a adopté un plan national de développement sanitaire (PNDS 2001-2010) dont l'objectif général est d'améliorer l'état de santé des populations.

Ces efforts ont permis d'améliorer sensiblement certains indicateurs sanitaires. Ainsi, la couverture vaccinale à l'exception de la fièvre jaune (-3%) a progressé entre 2000 et 2001 (+5% pour le BCG, +8% pour le DTCP3, +7% pour la rougeole). De même, la norme de trois agents par CSPS a été réalisée à hauteur de 72,4% en 2001 alors qu'elle était de 70% en 2000. Le taux de rupture de l'approvisionnement des Médicaments Essentiels Génériques (MEG) a été de 0,19% en 2001. En outre, le taux de prévalence au sein de la population de 15-49 ans s'est amélioré passant de 7,17% en 1997 à 6,5% en 2001.

2.2. Education

La volonté gouvernementale d'accroître les taux de scolarisation et d'alphabétisation, d'améliorer la qualité de l'enseignement et de réduire les disparités régionales et de sexe s'est matérialisée par l'élaboration en 1999 de la lettre de politique éducative suivie en 2001 de l'adoption du plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) et dont le lancement est intervenu en 2002.

La réalisation des objectifs consignés dans les deux documents de politique a permis d'enregistrer des avancées significatives – même si elles sont toujours en deçà des attentes - au plan de l'éducation. En effet, environ 1200 nouvelles classes ont été construites en 2000-2001. Ces réalisations ont été accompagnées par le recrutement de 2549 instituteurs et de 270 agents d'encadrement. L'amélioration de la qualité de l'enseignement dont l'objectif est de ramener le ratio à un livre par élève s'est traduite par une politique de distribution gratuite des manuels scolaires en 2001.

S'agissant du taux brut de scolarisation (TBS), il est passé de 42,7% en 2000 à 44% en 2001 pour un objectif de 45%. Le taux brut d'admission (TBA) au CP1 est passé de 39% en 2000 à 41% en 2001 pour un objectif de 42%. En ce qui concerne le taux brut de scolarisation des filles, il a progressé de 0,8 point de pourcentage passant de 36,2% à 37%. Toutefois, les disparités entre filles et garçons ainsi que celles entre régions demeurent des défis majeurs à relever.

Les Burkinabé sont peu alphabétisés. A peine 24% de la population de 15 ans et plus en 2000 savent lire et écrire dans une langue. Le taux d'alphabétisation des hommes (33,9%) est supérieur à celui des femmes (14,1%).

2.3. Eau potable et assainissement du milieu

L'approvisionnement en eau potable de la population et l'assainissement adéquat du milieu demeurent des préoccupations majeures du Burkina Faso. En effet, seul 29 % de la population (39% en milieu urbain et 27% en milieu rural) ont accès à un assainissement adéquat et à peine 42% utilise des sources d'eau potable (66% en milieu urbain et 37% en milieu rural). Les objectifs poursuivis dans ce domaine sensible du développement social visent entre autres à réaliser un point d'eau moderne (forage, puits) pour 300 habitants en garantissant au moins 20 litres d'eau potable par habitant et par jour (65l/hbt/jr à Ouagadougou et 50l/hbt/jr à Bobo-Dioulasso). Pour les autres centres urbains, l'objectif est d'atteindre 30l/hbt/jr. En 2001, les activités ont concerné la réalisation de 1065 forages neufs productifs et de 5 mini AEP. En outre, 785 forages et 35 puits ont été réhabilités. Nonobstant ces efforts, des disparités subsistent toujours entre les régions.

CHAPITRE 3. LE BURKINA FASO FACE AU SIDA

L'épidémie du VIH/SIDA est devenue un problème majeur de santé publique et de développement à travers le monde, et en particulier en Afrique sub-saharienne. Depuis la découverte des premiers cas de SIDA dans le monde en 1981, le nombre de personnes vivant avec le VIH n'a cessé d'augmenter. En fin 2000, le Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) estimait à 36,1 millions, le nombre de personnes adultes porteuses du VIH, dont la grande majorité (25,3 millions) vit en Afrique sub-saharienne, soit plus de 70%.

Le Burkina Faso est en Afrique de l'Ouest, un des pays les plus touchés par l'épidémie du SIDA. Le rythme d'évolution de l'épidémie devient de plus en plus préoccupant. En effet, de 1986 à 2000, le pourcentage d'adultes infectés est passé de moins de 1% à plus de 10% soit plus de 660 000 porteurs du virus.

De par sa situation géographique et la persistance de certaines pratiques sociales, le pays présente de nombreux facteurs de risque d'expansion de la maladie.

Même si les taux de prévalence estimés semblent baisser actuellement, la répercussion de l'épidémie sur les différents secteurs est très préoccupante. Face à cette situation alarmante, le Gouvernement du Burkina Faso, dans le souci d'apporter la meilleure réponse à l'infection à VIH/SIDA, a, en collaboration avec tous ses partenaires au développement et les Organisations de la Société Civile burkinabé, défini son cadre national stratégique qui oriente les actions prioritaires de lutte contre le VIH/SIDA pour la période 2001-2005 (CNLS).

Ce cadre s'articule autour des points suivants :

- le renforcement des mesures de prévention de la transmission des IST et du VIH ;
- le renforcement de la surveillance de l'épidémie ;
- l'amélioration de la qualité de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées ;
- l'élargissement de la réponse, la promotion du partenariat national et international et de la coordination multi sectorielle.

La réponse du Burkina Faso s'appuie sur l'organisation de son système de santé et sur un diagnostic de la situation de l'épidémie du VIH/SIDA dans tous les secteurs de la vie socio économique.

1. Organisation du système de santé

Le système de santé Burkinabé est organisé selon une structure pyramidale comportant :

- un niveau central constitué par les services centraux

- un niveau intermédiaire constitué de 13 Régions Sanitaires
- un niveau périphérique constitué par 53 districts sanitaires

Le niveau central comprend six directions dont la direction générale de la santé publique qui est chargée de veiller à la conception et à la mise en œuvre des programmes de santé publique et de coordonner et suivre l'exécution des programmes de santé publique.

Chaque région sanitaire possède un Centre Hospitalier, chaque district possède un Centre Médical avec Antenne chirurgicale (CMA). Ces centres sont considérés comme des structures de référence pour les formations sanitaires du premier échelon. L'accessibilité géographique de ces formations sanitaires est très réduite durant les périodes pluvieuses étant donné l'état défectueux des voies de communication.

Les districts sanitaires correspondent à l'unité opérationnelle de référence et sont par conséquent responsables de la coordination des activités de lutte contre le VIH/SIDA. Les niveaux régionaux servent de relais et d'appui pour la gestion des districts.

Le secteur privé et les communautés s'organisent pour appuyer le secteur public dans la lutte contre la maladie, à travers diverses associations de lutte contre le SIDA ou de soutien aux PVVIH.

2. Situation épidémiologique

La situation épidémiologique s'analyse à travers l'évolution de l'ampleur et la propagation du VIH/SIDA au Burkina Faso. Elle aide notamment à identifier les déterminants majeurs de la maladie.

2.1. Evolution et ampleur de l'épidémie au Burkina Faso

Au Burkina Faso, le taux de séro prévalence est passé de 7,17% en 1997 à 6,5% en 2001. Cette baisse pourrait témoigner de l'impact des campagnes de sensibilisation et des programmes de prévention de la maladie.

Les cas de SIDA sont sous notifiés au niveau de l'ensemble des régions sanitaires. Les cas de décès ne sont quant à eux quasiment pas notifiés : 1 951 cas de SIDA enregistrés en 2001 dans les services de santé. Le Burkina Faso aurait ainsi enregistré depuis 1986, environ 19 032 cas de SIDA.

Cependant, les projections faites sur la base de l'évolution actuelle du SIDA estiment à environ 25 000 le nombre de nouveaux cas de SIDA devant survenir en 2002. Selon ces estimations, le nombre de cas cumulés en 2001 serait de l'ordre de 440 000. Ce chiffre devrait atteindre 1.252.000 en 2015 au rythme actuel de l'évolution de l'épidémie.

Depuis 1997, selon le Bulletin épidémiologique SIDA rétro info, la prédominance du VIH 1 s'est accrue au fil des années au Burkina Faso. Il a ainsi été observé une évolution croissante du taux de VIH1 qui est passé de 73,9% (1997) à 93% (2000), tandis qu'à l'opposé on observe une baisse progressive de la double infection VIH 1&2 qui est passée de 12,7% en 1997 à 1,8% en 2000. Le VIH 2 surtout localisé en Afrique de l'Ouest semble perdre du terrain au Burkina en passant de 8 % en 1997 à 5,2% en 2000.

2.2. Propagation du VIH / SIDA au Burkina Faso : déterminants majeurs

Dans le cadre de la riposte à l'expansion du VIH/SIDA, l'analyse de la situation a permis de relever comme déterminants les éléments suivants:

- ❖ **La spécificité géographique du pays :** la continentalité du pays avec ses six frontières en fait une plaque tournante des échanges démographiques sous-régionaux, et un lieu de diffusion de maladies épidémiques dont le VIH/SIDA.
- ❖ **Les comportements et les pratiques à risques :** ce sont principalement :
 - Le multi-partenariat sexuel (polygamie, fausse monogamie,) ;
 - Les rapports sexuels non protégés. Le préservatif est encore perçu de façon négative dans certains milieux, puisqu'il est associé à l'infidélité, à la prostitution et au contrôle des naissances ;
 - La sexualité précoce ;
 - Le lévirat.

Par ailleurs, des études ont montré que certains hommes préfèrent avoir des rapports sexuels avec des filles plus jeunes parce qu'ils pensent ainsi éviter les risques d'infection au VIH/SIDA. Ce phénomène entraîne l'augmentation de la séroprévalence, notamment des filles de plus en plus jeunes.

- ❖ **Les facteurs de vulnérabilité :** parmi les facteurs de vulnérabilité les plus importants sont pour l'essentiel :
 - Le déni : le SIDA est rarement appelé par son nom (exemple : maladie de la nuque sèche) et sa cause biologique n'est pas acceptée. On croit souvent qu'on est victime de sorcellerie ou de malveillances que de SIDA.
 - Les tabous sexuels : les PVVIH homosexuelles sont souvent peu visibles, car les tabous sur l'homosexualité incitent la plupart à cacher leur orientation sexuelle ;
 - Les migrations. Le Burkina Faso est caractérisé par un important mouvement migratoire lié à des raisons économiques. On estimait en 1997 que 19,3% des individus étaient des migrants au Burkina Faso et dans 8,4% des cas, la migration se justifiait par la recherche de terres cultivables.
 - Les femmes ont plus de risque d'être contaminées par le VIH pour des raisons physiologiques. Elles subissent par ailleurs des pressions sociales et économiques qui les empêchent d'exercer le plein contrôle de leur sexualité. Il importe de noter qu'en dépit de la précarité de leur situation, aucun message de prévention ne leur est spécifiquement adressé.

2.3. La perception de la maladie

Selon une étude conduite par BASP'96 en août 2001, les professionnelles du sexe, les policiers et les orpailleurs sont les 03 groupes qui affirment que l'ampleur n'est pas si élevée dans leur groupe même si nombreux sont ceux parmi eux qui reconnaissent les ravages causés en leur sein par le SIDA. Selon la même étude le groupe des jeunes, celui des routiers et celui des ouvriers agricoles sont ceux qui reconnaissent l'ampleur de l'épidémie dans leurs communautés respectives. Plus d'une personne sur trois reconnaît l'ampleur de la maladie dans son groupe.

Pour ce qui est de la perception des facteurs de propagation de l'épidémie, la plupart des études révèlent que les facteurs socioculturels, économiques, démographiques et comportementaux sont à la base de l'extension du VIH. Au niveau des facteurs socioculturels, les pratiques traditionnelles telles que l'excision, le lévirat, le sororat et le mariage forcé sont cités comme les facteurs favorisant la diffusion du SIDA au Burkina Faso. Au niveau des facteurs économiques, la pauvreté des ménages et des familles

favorise les comportements sexuels à risque des filles pour subvenir à leurs besoins quotidiens que les parents ne peuvent assurer. Cette prostitution voilée ou reconnue peut conduire à la diffusion du VIH. Les facteurs démographiques avec les déplacements des populations sont reconnus comme favorisant la propagation du SIDA en accroissant les risques de rencontrer une personne infectée.

3. Impact de la pandémie

L'impact de l'épidémie dépend des particularités de chaque pays et de son niveau de développement humain, du niveau de prévalence, de la distribution du VIH au sein des groupes sociaux, de l'influence de l'épidémie sur la croissance économique, les systèmes de production agricoles, le marché du travail, et la productivité. Le Burkina Faso est très vulnérable à l'épidémie en raison de son faible niveau de développement. L'impact du VIH/SIDA a en effet des conséquences néfastes notamment sur les produits et les facteurs de production ainsi que sur les secteurs sociaux et la pauvreté.

3.1. Impact de la pandémie sur les produits et les facteurs de production

L'épidémie du SIDA a un impact dévastateur sur le capital humain notamment sur la frange active de la population ; elle prive ainsi le pays d'une main-d'œuvre importante. Par conséquent, elle agit sur la sécurité alimentaire par la désorganisation du secteur de l'agriculture (réduction des surfaces cultivées à cause du caractère manuel des travaux agricoles, abandon des terres éloignées des maisons qui sont en général plus fertiles).

L'épidémie constitue un facteur d'appauvrissement du fait de son impact négatif sur la croissance du PIB : on estime à 0,5% par an, l'impact du VIH/SIDA sur la croissance du PIB sur la période 1995-1999 ; ce pourcentage pourrait s'accroître aux alentours de 0,8 à 1% sur la période 2000-2005.

Au niveau de l'élevage, le coût élevé de la prise en charge contraint les ménages à vendre leur production pour subvenir aux besoins et honorer les ordonnances.

L'épidémie du SIDA augmente l'absentéisme, engendre le dysfonctionnement des entreprises, perturbe l'organisation et conduit à une situation d'improductivité.

3.2. Impact de la pandémie sur les secteurs sociaux et la pauvreté

Au Burkina Faso le seuil de pauvreté est évalué en 1998 à 72 690 francs CFA (par an et par adulte) et environ 45,3% de la population vit en dessous de ce seuil. Cette pauvreté sévit particulièrement en milieu rural et touche plus particulièrement les femmes.

Au niveau des ménages, les coûts élevés de soins occasionnés par les affections opportunistes grèvent considérablement les revenus et contribuent à les appauvrir davantage. A cela s'ajoutent les coûts imposés à la collectivité.

Au niveau de l'Etat, elle contribue à l'augmentation des dépenses de santé : en 2001 par exemple, l'Etat a dépensé 1099,37 millions de F CFA pour la lutte contre le SIDA.

Si l'Etat devait prendre en charge les malades du SIDA et les autres conséquences attribuables à cette épidémie, il devrait consacrer plus de 45% des ressources allouées au Ministère de la Santé.

Au **niveau du secteur de la santé**, on estime que le personnel court un risque supplémentaire d'infection ; cette situation pourrait avoir pour conséquence, une réduction

des effectifs du personnel déjà insuffisants selon les normes de l'OMS¹. Par ailleurs, l'épidémie a un impact négatif sur la qualité des soins fournis du fait de l'augmentation des besoins (on estime que l'épidémie devrait provoquer une augmentation de 30% de la demande de soins) et de l'insuffisance de personnel ; elle entre en compétition avec les autres affections pathologiques avec sans doute un accroissement de la létalité de ces dernières.

Au niveau du secteur de l'éducation on estime que l'épidémie réduit les chances de scolarisation des orphelins de 50%, en cas de décès d'un des parents, et 90% en cas de perte des deux parents ; elle affecte donc négativement l'évolution des taux d'inscription. Elle a aussi pour conséquences des retards scolaires accusés par les élèves atteints ou ayant un parent malade ou décédé, la baisse de la qualité de l'enseignement et des performances des enseignants (absentéisme des professeurs).

Au plan démographique on estime que l'épidémie touche l'espérance de vie à la naissance et le taux d'accroissement de la population. L'espérance de vie au Burkina Faso aurait régressé de 10 à 11 années par rapport à la tendance que le pays aurait enregistrée en l'absence du VIH/SIDA. Par ailleurs, certaines simulations de l'impact du VIH/SIDA sur le taux d'accroissement de la population, permettent de déduire que celui-ci serait appelé à baisser de 0,5 à 1% sur une période de 25 ans pour s'établir aux alentours de 1,9 à 1,6% par an à l'horizon 2020.

3.3. Changements induits sur le comportement de la société

Ces changements s'observent aussi bien vis-à-vis des PVVIH que par rapport aux orientations individuelles face à l'épidémie.

Dès les premiers moments de découverte de la maladie, les populations ont marqué leur hostilité pour les malades du SIDA qui ont été totalement marginalisés. Cette situation a contribué à fragiliser davantage l'état psychologique des malades et à accélérer l'évolution vers les stades ultimes de développement de la maladie.

Jusqu'à présent, les populations restent hostiles aux malades du SIDA en général. Cela en raison non seulement de la stigmatisation dont cette maladie continue de faire l'objet dans certains milieux, mais aussi du coût de la prise en charge que personne n'est prêt à supporter. Le tissu social se dégrade au fur et à mesure et l'épidémie du SIDA est une des plus grandes contributrices.

L'abandon des pratiques traditionnelles néfastes n'est pas encore total au Burkina Faso. En effet, les pratiques à risque comme le levirat persistent. Cependant, on observe de plus en plus des demandes de dépistage avant le remariage des veuves.

4. Organisation de la réponse au Burkina Faso

A cause de son impact sur tous les secteurs de développement du pays, le SIDA en plus d'être un problème de santé publique est devenu un problème majeur de développement. En conséquence, la lutte contre le VIH/SIDA doit se faire de manière globale, multi sectorielle, intégrée, décentralisée et viser en premier lieu les groupes ayant des comportements à risque, les groupes vulnérables et les populations les plus démunies.

Dès la reconnaissance par le Gouvernement de l'existence de cas de SIDA au Burkina Faso, une logique d'intervention pour endiguer le développement de l'épidémie a été

En 1999 le pays disposait d'environ 01 médecin pour 20 516 habitants (norme OMS: 1 médecin pour 10 000 habitants), 01 infirmier d'Etat pour 6 131 habitants (norme OMS 1 pour 5 000), 01 sage femme pour 24 357 habitants (norme OMS 1 pour 10 000).

entreprise. Dès 1987, à la suite de concertations nationales et internationales, des orientations politiques en faveur d'une meilleure connaissance de l'épidémie et d'une réponse organisée ont été ébauchées suite à la création d'un Comité Technique de Lutte contre le SIDA. Sur la période 1987-2000, trois phases se sont succédées dans la réponse organisée par le Gouvernement appuyé par la Communauté Internationale :

- Une première phase couvrant la période 1987-1995, a permis l'installation du Comité technique, l'élaboration du Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS) et la mise en oeuvre de 3 plans d'interventions, le premier, exécuté de 1987 à 1989, le second, exécuté de 1990 à 1992 et le troisième, le Plan Moyen terme 2 (PMT2) conçu comme le prolongement du plan précédent sur la période 1993 à 1995 ;
-
- Une seconde phase relative à la période 1996-1998, consacre un engagement politique, matériel et financier plus grand du Gouvernement à travers notamment le lancement du Projet Population et Lutte contre le SIDA (PPLS) ;
- Une troisième phase qui a renforcé le caractère multidimensionnel de la démarche de lutte contre l'épidémie, l'approche décentralisée des activités et l'implication croissante des organisations à base communautaire (OBC). Cette nouvelle orientation résulte des efforts de concertations organisées depuis 1998 dans le cadre du partenariat pour la lutte contre le SIDA et du Groupe Thématique ONUSIDA.

Une quatrième phase est actuellement en cours et met l'accent sur l'aspect multi sectoriel de la lutte contre l'épidémie.

Les principales orientations de la politique nationale de lutte contre le VIH/SIDA couvrent les domaines suivants :

- la prévention de la transmission du VIH/SIDA/IST ;
- l'accès au conseil dépistage volontaire et confidentiel ;
- l'accès aux soins conseil IST/IO/VIH/SIDA ;
- la sécurité du sang et des produits biologiques ;
- la protection des droits des PVVIH, des orphelins et des veuves de personnes décédées du SIDA;
- le cadre organisationnel et institutionnel de la lutte contre le VIH/SIDA;
- la participation des PVVIH à la lutte ;
- la réponse communautaire ;
- l'approche multi-sectorielle.

Le gouvernement a réalisé que la réponse à l'épidémie ne peut s'organiser sans une protection suffisante des droits de l'homme. Plusieurs instruments juridiques internationaux se rapportant aux droits de la personne ont été ratifiés et permettent aux PVVIH de s'assumer sans avoir à craindre de subir de préjudice de quelque nature que ce soit du fait de leur statut sérologique. De plus, le Burkina Faso s'est doté d'un cadre juridique national dont certaines dispositions permettent la prise en compte des questions liées au VIH/SIDA. Ces textes fondamentaux protègent les droits des citoyens en général et interdisent la discrimination de groupes spécifiques comme ceux des PVVIH.

Le Burkina Faso a en plus souscrit à l'objectif social de la santé pour tous en adoptant la stratégie des Soins de Santé Primaires (SSP) dont les grands principes sont : équité, participation communautaire et collaboration intersectorielle.

Pour couvrir tous ces domaines, le Gouvernement, face à l'ampleur de l'infection à VIH/SIDA a axé la réponse sur deux aspects essentiels : le renforcement institutionnel des organes de coordination et une bonne planification des activités à mettre en oeuvre dans le cadre de la riposte.

4.1. Les institutions et structures mises en place

Le Gouvernement du Burkina Faso, en prenant la résolution de faire face à cette nouvelle épidémie du VIH/SIDA, a mis en place un cadre institutionnel, le Programme National de Lutte contre le SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles (PNLS/IST) qui est l'ensemble des dispositions stratégiques, des ressources et des structures dont le pays s'est dotées pour enrayer la progression de ces maladies dans le cadre de la politique sanitaire en vigueur.

4.4.1. Le Conseil National de Lutte contre le SIDA (CNLS)

Créé par décret N° 2001- 510 / PRES/PM/MS du 01 octobre 2001, le Conseil National de Lutte contre le SIDA constitue l'organe supérieur de coordination du Programme National de Lutte contre le SIDA et les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) à l'échelle nationale. Il représente l'instance de décision en matière de lutte contre le VIH/SIDA et les IST. Il est de ce fait l'organe qui définit les politiques et les grandes orientations de lutte, les domaines d'intervention et les types d'appui nécessaires à la mise en oeuvre du plan national multi sectoriel.

Sur le plan de l'organisation et du fonctionnement, le CNLS est rattaché à la Présidence du Faso. Ses sessions sont placées sous la présidence du Chef de l'Etat ou de son représentant. Compte tenu du fait que le SIDA n'est plus perçu seulement comme un problème de santé mais un problème de développement, le renforcement institutionnel de la structure en charge de la coordination était indispensable. Le rattachement du CNLS à la Présidence doit donc permettre de diversifier les approches de lutte contre le VIH/SIDA. Pour assurer la coordination, il a été mis en place un secrétariat permanent qui est un organe technique de coordination, d'appui technique et de suivi de l'ensemble des activités du programme national de lutte contre le SIDA et les IST. Des antennes régionales devraient assurer le relais du secrétariat permanent au niveau décentralisé.

Pour soutenir l'approche multisectorielle, outre le SP/CNLS-IST, différents comités ont été mis en place jusqu'au niveau décentralisé. Il s'agit :

- des Comités Ministériels de Lutte contre le SIDA et les IST (CMLS) ;
- des Comités d'Entreprises de Lutte contre le SIDA et les IST (CELS) ;
- des Comités Provinciaux de Lutte contre le SIDA et les IST (CPLS) ;
- des Comités Départementaux de Lutte contre le SIDA et les IST (CDLS) ;
- des Comités Villageois de Lutte contre le SIDA et les IST (CVLS) ;
- des Comités Communaux de Lutte contre le SIDA et les IST (CCLS) ;
- des Comités des Secteurs des communes pour la lutte contre le SIDA et les IST.

La mise en place de ces comités répondait à un besoin d'harmoniser et faciliter les interventions des acteurs de terrain mais aussi d'impliquer le plus largement possible toutes les composantes du pays dans la lutte contre ce fléau qui, comme souligné plus haut, dépasse le cadre du seul secteur de la santé. Au niveau central, la mise en oeuvre du Plan National Multi sectoriel (PNM) se fait par le ministère de la santé, les autres départements ministériels, les entreprises et les organisations communautaires.

4.1.2. Le Projet d'appui au Programme Multi Sectoriel de lutte contre le SIDA (PA-PMLS)

L'option d'impliquer les différents secteurs ministériels dans la lutte a nécessité la mise en place d'un projet chargé d'appuyer la mise en oeuvre de ce plan multi sectoriel. Le Burkina Faso a ainsi contracté auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un

crédit de 23,5 millions USD pour contribuer à la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre le SIDA. Ces fonds sont destinés au financement d'une partie des composantes du PNM tels que les plans nationaux multi sectoriels, les activités provinciales et sous communautaires, la coordination suivi / évaluation et les actions ciblées. Ils viennent en complément des autres financements mobilisés par les autres bailleurs de fonds.

4.1.3. Les Centres de Traitement Ambulatoire (CTA)

La prise en charge médicale et psychosociale des malades est un élément important de la riposte organisée contre l'épidémie du VIH/SIDA. Tenant compte des réalités sanitaires et sociales du Burkina Faso, le Gouvernement prévoit mettre en place une structure légère de prise en charge, souple, adaptée à l'environnement culturel et insérée dans le système de santé du pays. Ainsi, en collaboration avec l'OPALS la Croix Rouge Française et la Croix Rouge Burkinabé, le CNLS a mis en place en 2001, un des centres de prise en charge des malades du SIDA.

Ces centres auront trois missions essentielles :

- **en terme de santé**, il s'agit d'assurer l'accueil, le dépistage et la prise en charge médicale des patients par la mise à leur disposition de traitements appropriés dont les traitements anti rétroviraux ; des consultations et la prise en charge en hôpital de jour;
- **en terme de formation**, le CTA veille à compléter et affiner les connaissances théoriques et techniques du personnel afin d'accroître son efficacité et son autonomie. Le CTA assure ainsi la formation du personnel médical et paramédical dans les domaines de la prise en charge médicale et psychosociale. Les stagiaires sont non seulement issus des structures publiques mais aussi privées et associatives;
- **en terme de prévention**, le CTA, favorise la diffusion de l'information sur le VIH par la mobilisation des acteurs communautaires, des associations et des patients eux-mêmes. Il assure dans ce cadre le dépistage avec les activités de conseil pré et post test.

4.1.4. Les Centres de Dépistage Volontaire et Anonyme (CDVA)

La lutte contre l'épidémie du SIDA passe par la prévention. Une des stratégies développées dans le cadre de la réponse est l'incitation des personnes qui le désirent à faire la démarche en vue de connaître leur statut sérologique et définir l'attitude à adopter. Avec certaines associations, le CNLS a soutenu la mise en place et le fonctionnement des Centres de Dépistage Volontaire et Anonyme. Au Burkina Faso, il existe cinq (5) Centres de Dépistage Volontaire et Anonyme répertoriés à ce jour. Ils sont situés dans les villes de Bobo Dioulasso, Ouagadougou, Ouahigouya, Tenkodogo et Gaoua.

Les centres de santé sont chargés de la collecte des données sur la base des définitions de cas selon le plateau technique.

4.1.5. Les associations de lutte contre le VIH

La lutte contre l'épidémie du SIDA nécessite l'implication de tous. L'engagement des communautés dans cette lutte est si indispensable que la 12ème CISMA tenue en 2001 à Ouagadougou au Burkina Faso avait pour thème "les communautés s'engagent". L'engagement de la communauté se fait à travers les Organisations à Base Communautaire (OBC). Les associations, les OBC et ONG sont ainsi de plus en plus impliquées dans la lutte contre le SIDA. En 2000, 48 associations et ONG intervenant dans la lutte contre le SIDA ont été recensées dans la ville de Ouagadougou et 17 à Bobo-Dioulasso. Ce chiffre n'est pas exhaustif et une mise à jour des listes disponibles s'avère nécessaire en vue d'une meilleure coordination de leurs activités par le CNLS.

Ces associations et ONG, au Burkina Faso comme ailleurs, ont en effet joué un rôle prépondérant dans les progrès accomplis dans le domaine de l'organisation de la riposte contre l'épidémie. Grâce à la pression exercée par ces organisations, la mise en place de certaines stratégies de lutte a été accélérée. On peut ainsi retenir à leur actif la mise en place des centres de dépistages et la stimulation de la prise en charge avec les ARV.

4.2. Les stratégies de lutte contre le VIH mises en œuvre au Burkina Faso

Le Burkina Faso figure parmi les 40 pays africains qui non seulement ont élaboré un plan stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA, mais aussi ont mis en place une structure pour coordonner la mise en œuvre de ces stratégies.

En effet, le Burkina Faso dispose depuis 2001 d'un cadre juridique national et d'une politique sanitaire nationale dont les dispositions assurent la prise en compte des questions liées au VIH/SIDA. Pour garantir le succès de la lutte contre le VIH/SIDA, le gouvernement a décidé le renforcement institutionnel des structures dirigeantes du programme.

Au vu de l'ampleur de l'infection par le VIH et de sa progression rapide, le gouvernement après avoir érigé la lutte contre le VIH/SIDA comme une priorité, a défini en 2001 des orientations stratégiques qui doivent permettre d'apporter une réponse efficace à l'épidémie. Ainsi quatre axes stratégiques ont été définis. Ces axes constituent les grandes lignes d'orientation des interventions de lutte contre le VIH/SIDA. Ils déterminent les domaines d'actions prioritaires pour le cadre stratégique multi sectoriel pour les cinq années à venir.

- **Axe stratégique N°1 : le renforcement des mesures de prévention de la transmission.** Il s'agit là de mettre en œuvre les activités en mesure de contribuer à réduire la transmission du VIH et des IST. L'objectif est de réduire d'ici 2005 de 25% le pourcentage de nouvelles infections
- **Axe stratégique N°2 : le renforcement de la surveillance de l'épidémie.** Ce renforcement consistera à améliorer le système de collecte des données sur le VIH/SIDA et les IST dans toutes les structures, d'assurer la notification des IST et du SIDA dans 75% des structures sanitaires et d'assurer la surveillance épidémiologique et la réalisation d'études comportementales sur le VIH/SIDA et les IST. Les sites sentinelles sont mis en place pour la séro surveillance.
- **Axe stratégique N°3 : l'amélioration de la qualité de la prise en charge des cas** notamment à travers la prise en charge des affections opportunistes et les traitements stabilisateurs grâce aux ARV ; à cela il faut ajouter la prise en charge psychologique. Le laboratoire joue un rôle très important dans la prise en charge des cas à travers les différents tests (dépistage, dosage des anticorps CD4, etc.)
- **Axe stratégique N°4 : l'élargissement de la réponse et la promotion du partenariat national et international** en impliquant au moins 50% des partenaires nationaux, régionaux et internationaux dans la lutte contre le VIH/SIDA. Il s'agit non seulement de renforcer la coopération mais aussi la coordination multi sectorielle des acteurs et des partenaires de la lutte contre le VIH/SIDA.

4.3. La mobilisation des ressources

Le plan national multi sectoriel couvre l'ensemble des domaines d'intervention de lutte contre les VIH/SIDA/IST. Les priorités ont été définies en fonction de la situation actuelle du VIH/SIDA, des déterminants de la propagation des IST et du VIH et des réponses apportées à ce jour. La répartition du budget par axe donne une idée des priorités envisagées :

- Renforcement des mesures de prévention de transmission du VIH et des IST (46,8%)
- Renforcement de la surveillance de l'épidémie du VIH/SIDA/IST (5,2%)
- Amélioration de la qualité de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées (28,8%)
- Elargissement de la réponse et promotion du partenariat national et international et de la coordination multisectorielle (19,2%)

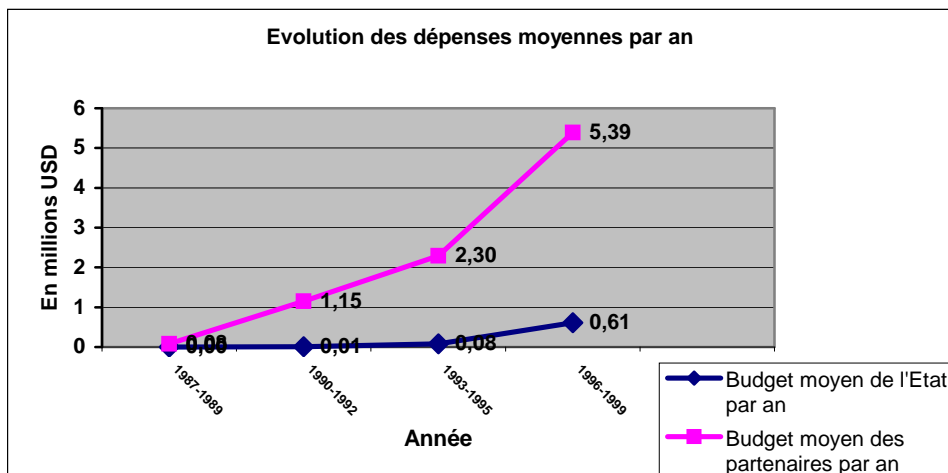
4.3.1. Les ressources humaines

Depuis le début de l'année 2001, et avec l'amorce du processus de planification stratégique induit par le caractère désormais multisectoriel de la lutte contre le SIDA au Burkina Faso, les ressources humaines sont mobilisées sur divers horizons en faveur de la lutte. Economistes, juristes, financiers et toutes les autres compétences de l'Etat sont mobilisées de manière permanente ou temporaire aux côtés du personnel de la santé qui conserve néanmoins un rôle primordial dans cette lutte malgré quelques difficultés. En effet, les ratios personnels de santé /population sont en deçà des normes préconisées par l'OMS. La formation de base du personnel infirmier se fait à l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP). Les effectifs par promotion ont doublé depuis 1993 grâce à la priorité accordée aux secteurs sociaux dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Au niveau de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences de la Santé, seules existent actuellement les sections de médecine, de pharmacie et de techniciens supérieurs de laboratoire. Le rythme annuel actuel de sortie est en moyenne de 30 médecins et de 15 pharmaciens à la FSS et de 250 paramédicaux à l'ENSP. Même si les contraintes budgétaires ne permettent pas toujours d'absorber ce personnel ainsi formé, il reste insuffisant au regard des besoins de prise en charge des personnes infectées.

4.3.2. Les ressources matérielles et financières

Depuis le début de l'épidémie, le gouvernement appuyé par ses partenaires au développement a consenti des efforts importants pour appuyer la lutte contre le SIDA.

Graphique n°5 : Evolution des dépenses moyennes par an allouées au programme national de lutte contre le SIDA au Burkina Faso par le gouvernement et ses partenaires



Source : CNLS/PNUD/DANIDA/IDEA international

La mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA pour la période 2001 - 2005 nécessite la mobilisation de ressources conséquentes. Le budget prévisionnel du

plan a été estimé à 104 796 820 dollars US (soit 78 073 630 737 F CFA) pour ladite période.

Le Gouvernement, en vue de la mobilisation des ressources financières nécessaires, a organisé le 22 juin 2001 à Ouagadougou, une table ronde des bailleurs de fonds regroupant les délégations de différents pays, d'institutions et d'associations oeuvrant dans le domaine du VIH/SIDA.

❖ **La contribution du budget de l'Etat**

Pour la période 2001-2005, l'Etat s'est engagé à contribuer pour près de 10 millions USD (soit 7 milliards de francs CFA) à la mise en oeuvre du plan stratégique. Ces sommes seront prélevées aussi bien sur le budget régulier de l'Etat à concurrence de 35% que sur les fonds mobilisés dans le cadre de l'initiative PPTTE (65%).

❖ **La contribution des partenaires au développement**

Tous les bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux et les Organisations Non Gouvernementales, se sont engagés à appuyer le Burkina Faso dans la mise en oeuvre de ce cadre stratégique. Les contributions annoncées sont de l'ordre de 73,99 Millions USD (soit 51 milliards 793 millions de francs CFA).

❖ **La contribution des secteurs privé et communautaire**

Les secteurs privés et communautaires présents lors de cette table ronde se sont aussi engagés à contribuer dans la mise en oeuvre du plan pour 3,5 millions USD (soit 2 milliards 450 Millions de francs CFA) sur une période de 5 ans. De nombreuses initiatives sont en cours au niveau du privé pour permettre notamment la prise en charge.

❖ **La contribution des groupes pharmaceutiques**

Les groupes pharmaceutiques présents lors de cette table ronde se sont également engagés à contribuer à hauteur de 6,5 millions USD (soit 4 milliards 550 millions de francs CFA) sur la période considérée.

Au total, 93, 99 millions de dollars US soit 65 milliards 793 F CFA ont été mobilisés au cours de la Table ronde sur le SIDA.

4.4. Impact des actions de réponse à l'infection à VIH/SIDA sur le comportement de la société burkinabé

De nos jours, les actions entreprises dans le cadre de la réponse à l'infection à VIH ont permis une meilleure visibilité de la maladie ; ceci a favorisé un changement dans le comportement des populations vis-à-vis de la maladie et des malades. Ainsi, les malades du SIDA commencent à être mieux acceptés dans certains ménages.

La meilleure compréhension de la maladie, qui n'est plus perçue comme une maladie honteuse mais comme toute autre maladie, a favorisé une meilleure acceptation des malades, une forte demande des tests de dépistage, que cela soit en pré-nuptial ou pour établir une relation durable avec un partenaire.

Le Gouvernement, pour accompagner ce changement de comportement, a accentué les efforts de mise à disposition des préservatifs sur l'ensemble du territoire de 1986 à 1999 (par exemple le nombre de préservatifs disponibles est passé de 16 859 à 10 992 672 pour une population passée de 3 510 544 à 4 950 000 personnes dans la tranche d'âge la plus touchée 15 - 49 ans).

Néanmoins, il persiste des comportements défavorables surtout à cause du coût de la prise en charge des malades mais également de certaines perceptions qui assimilent la maladie au manque de sérieux dans le comportement sexuel. Des efforts restent donc à développer en matière de sensibilisation pour la prévention de la maladie.

La lutte contre le VIH/SIDA au Burkina Faso a pris un élan nouveau avec le Plan national multi sectoriel et la mise en place effective du Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST. Les différents plans sectoriels élaborés et les efforts déployés pour mobiliser les ressources de tous genres témoignent de l'intérêt accordé au plus haut niveau du pays pour lutter efficacement contre ce fléau. Cependant, beaucoup reste à faire tant au plan de la situation épidémiologique que de celui de la coordination des activités mises et à mettre en oeuvre.

L'accès aux ARV commence à être une réalité pour plusieurs patients grâce à l'appui de différents partenaires, associations et certains particuliers. Il est impératif que l'Etat s'engage davantage à appuyer cette initiative pour une pérennisation de ces acquis. Cela passe par exemple par l'inscription d'une ligne budgétaire spécifique pour l'acquisition de ces ARV et le renforcement du plaidoyer en vue de la réduction des prix de vente.

Le caractère multi sectoriel de la riposte nécessite un renforcement de la coordination. En effet, une harmonisation des interventions sur le terrain grâce à une meilleure coordination et le renforcement de la concertation périodique devraient permettre d'avoir de meilleurs résultats.

CHAPITRE 4. PLANIFICATION ET COORDINATION DE L'AIDE

Avec un Produit National Brut par habitant de 220 dollars US, le Burkina Faso est fortement tributaire de l'aide fournie par ses partenaires au développement pour le financement des programmes et projets d'investissement.

Au cours de l'année 2001, l'assistance globale fournie au Burkina Faso par la communauté internationale s'est chiffrée à 464 millions de dollars US, soit 19,02% du Produit Intérieur Brut et environ 38 dollars US par habitant

Les objectifs et les priorités de la coordination de l'aide au développement en 2001 sont définis dans le document « Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) », qui constitue le cadre de référence des politiques et stratégies de développement du Burkina Faso.

1. Le cadre de référence

Le gouvernement s'est engagé depuis 1991 dans un processus d'assainissement économique et financier à travers des réformes structurelles globales et sectorielles avec l'appui des donateurs.

Malgré les résultats encourageants, l'analyse de la situation économique au Burkina Faso révèle que le pays demeure confronté au défi du phénomène de la pauvreté. Les principaux instruments de la lutte contre la pauvreté sont la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD 1995-2005) et le Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

La LIPDHD centre le développement du pays autour des cinq sécurités suivantes : la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire (accès aux services sociaux de base), la sécurité individuelle et politique, la sécurité environnementale, la sécurité individuelle et politique.

Son opérationnalisation se fait actuellement à travers le CSLP bâti autour de quatre axes prioritaires qui sont : accélérer la croissance et la fonder sur l'équité, garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base, élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, promouvoir la bonne gouvernance.

2. La coordination de l'aide

La coordination de l'aide est assurée par un dispositif institutionnel national appuyé par un mécanisme de concertation propre aux bailleurs de fonds.

2.1. Le dispositif institutionnel

La coordination de l'aide est de la compétence des institutions et ministères ci-dessous :

- la Présidence du Faso pour la définition des orientations générales;
- le Ministère chargé des Affaires Etrangères pour la signature et de gestion des accords cadre de coopération internationale
- le Ministère chargé des Finances pour les aspects ayant trait à la négociation, à la mobilisation et à la gestion de l'aides publique au développement.
- les ministères techniques en ce qui concerne des aspects spécifiques.

2.2. Le dispositif de concertation propre aux bailleurs de fonds

Ce dispositif complète et renforce l'action du dispositif national en matière de planification et de coordination de l'Aide Publique au Développement (APD). Il est animé par un ensemble de cadres d'échange regroupant les partenaires au développement.

2.3. Les mécanismes de coordination

Les mécanismes de coordination sont principalement :

- les commissions mixtes et les consultations bilatérales, mécanismes de promotion et de coordination de la coopération bilatérale économique, technique et commerciale ;
- les tables rondes des bailleurs de fonds, pour la coordination des stratégies et politiques de développement (globales et sectorielles);
- les missions auprès des projets et les revues à mi-parcours qui sont des mécanismes de suivi de la mise en oeuvre des projets;

3. Les conventions signées en 2001

Il convient de faire une différence entre la signature des conventions et la mobilisation effective des fonds.

La signature des conventions matérialise les engagements financiers des partenaires à contribuer à la réalisation d'un projet ou programme de développement.

La mobilisation effective des fonds se traduit par leur décaissement effectif qui intervient bien après la signature de la convention

Le montant des prêts s'élève à 295,083 milliards de FCFA, soit 74% du total des financements.

Le tableau ci-dessous donne un résumé des conventions signées 2001.

Tableau n°8 : Récapitulatif des conventions signées 2001 (en milliards de FCFA).

Bailleur	Nombre de conventions.	Montant	%	%
Coopération multilatérale	31	270,66	67,52	100
Prêts	14	220,91		81,62
Subventions	17	49,75		18,38
Coopération bilatérale	14	130,21	32,48	100
Prêts	3	74,18		56,97
Subventions	11	56,03		43,03
Total Prêts	17	295,08	73,61	
Total Subventions	28	105,78	26,39	
Total général	45	400,87	100	

Au cours de l'année 2001, les conventions signées font ressortir des promesses d'apports financiers pour le Burkina Faso pour un montant total de 400,866 milliards de Francs CFA dont 295,083 milliards de FCFA de prêts et 105,783 milliards de FCFA de subventions.

Au titre de la coopération multilatérale, les conventions signées s'élèvent à 270,653 milliards de FCFA, soit 67,52% du total des conventions signées. Ce montant se décompose en prêts pour 220,905 milliards FCFA et en subventions pour 49,753 milliards FCFA.

Au titre de la coopération bilatérale, les conventions signées s'élèvent à 130,208 milliards de FCFA, soit 32,48 % du total des conventions signées. Sur ce montant, 74,177 milliards de francs CFA représentent les prêts et 56,030 milliards de francs CFA les subventions.

**DEUXIEME PARTIE
TENDANCES DE L'AIDE AU
DEVELOPPEMENT**

CHAPITRE 1 : EVOLUTION ET REPARTITION DE L'AIDE

1. APERÇU GENERAL

Sur la période 1996-2000, le Burkina Faso a reçu en moyenne une assistance extérieure de 400 millions de dollars par an. L'APD est passée de 435 millions de \$ US en 1998 à 425 millions de \$ US en 1999, soit un repli de 2,31%. La même tendance est constatée en 2000 où avec un taux de 8,77%, causant ainsi une chute de l'APD qui s'établit à 387 millions de \$ US. En 2001 l'APD connaît une hausse de 19,77% par rapport à 2000.

En 2001, la communauté des donateurs a accordé au Burkina Faso, une aide estimée à 464 millions de dollars US pour soutenir ses efforts de développement. En nette croissance de 19,8% par rapport à l'année.² 2000, elle n'a jamais atteint ce niveau au cours de la décennie passée. Cet appui a représenté 19,02% du PIB, et en moyenne 39,14 dollars par habitant.

Graphique n°6 : Evolution de l'APD de 1996 à 2001 (en millions de dollars US)

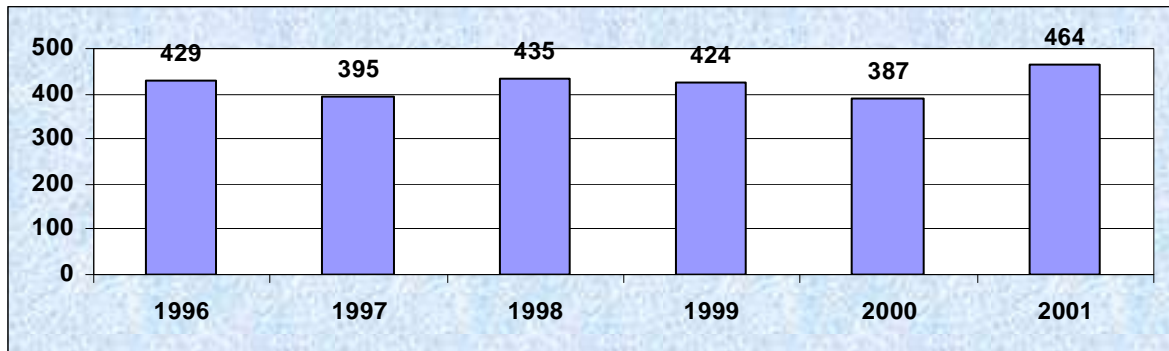


Tableau n°9 : cours du dollar de 1996 à 2001(en franc CFA)

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Cours	509,33	578,25	563	613,37	705	745

Source : Données fournies par le PNUD

Au cours de la période 1997-2001, l'importance de l'APD par rapport au PIB se présente ainsi qu'il suit :

² Le montant total de l'APD en 2000 a connu une modification passant de 381 à 387 millions USD en raison des informations complémentaires fournies par certains partenaires

Tableau n°10 : Importance de l'APD dans l'économie du Burkina Faso

Année	1997	1998	1999	2000	2001
APD/PIB (%)	20,5	21	23	22	19,02
APD par tête d'habitant (\$ US)	35	37	38,4	33,6	39,14

Source : RCD 1998, 1999, 2000, 2001

L'APD de 2001 présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est dominée à hauteur de 55,59% par l'apport des partenaires multilatéraux, soit environ 258 millions de dollars US ;
- Elle est composée à 61% de dons, soit 281,12 millions de \$US ;
- Elle a été principalement destinée au financement des projets d'investissement à hauteur de 54,14%, soit 251,23 millions de dollars US et à l'Aide Programme/Budgétaire ou l'appui à la Balance des Paiements pour 32,47%, soit 150,65 millions de dollars US ;
- Les secteurs Gestion de l'économie, Mise en valeur des ressources humaines et Transports ont absorbé 52,4% de l'APD.

2. REPARTITION DE L'AIDE PAR TYPE D'ASSISTANCE

L'Aide Publique au Développement reçue par le Burkina Faso se répartit en cinq (5) grands types :

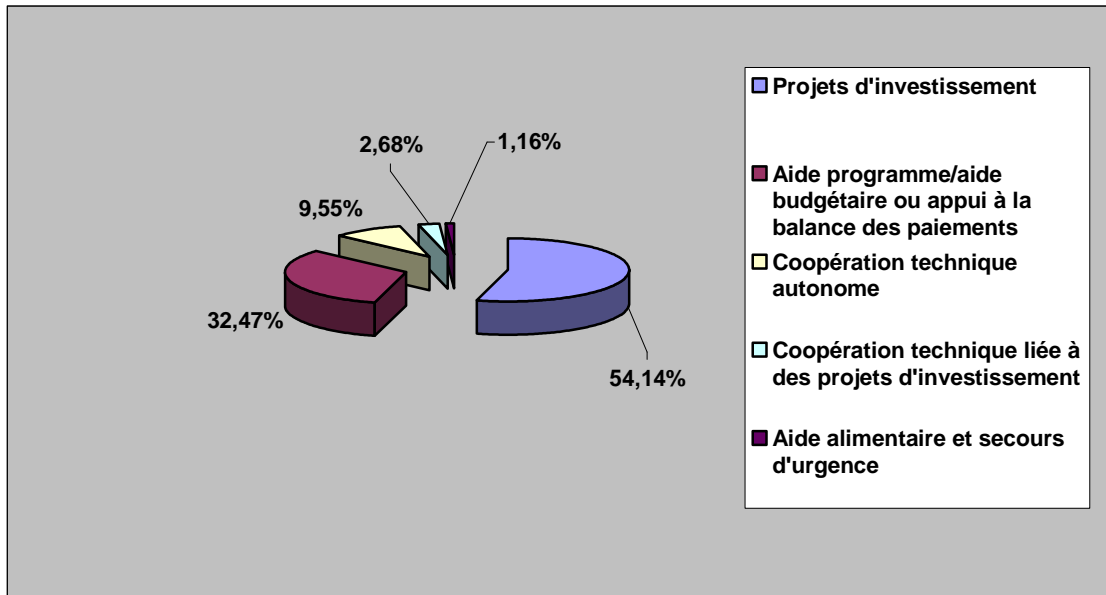
- l'aide destinée au financement des projets d'investissement ;
- l'aide programme, l'aide budgétaire ou l'appui à la balance des paiements ;
- la coopération technique autonome ;
- la coopération technique liée à des projets d'investissement ;
- l'aide alimentaire et les secours d'urgence.

En 2001, la structure de l'APD par type se présente ainsi qu'il suit :

Tableau n°11 : Structure de l'APD par type d'assistance en 2001

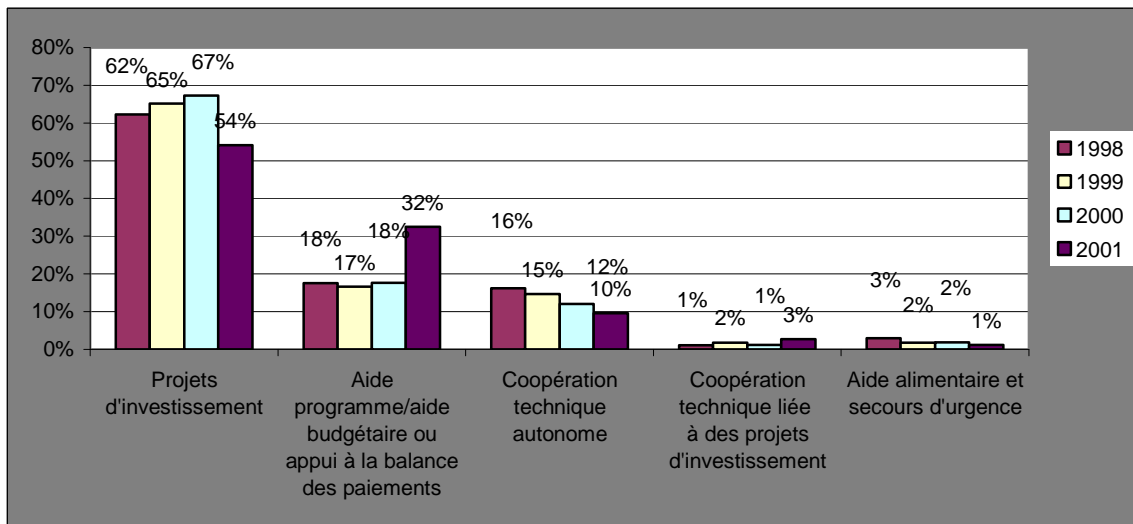
Type d'assistance	Montant (millions de \$US)	En % de l'APD
Aide destinée au financement des projets d'investissement	251,23	54,14
Aide programme, aide budgétaire ou appui à la balance des paiements	150,65	32,47
Coopération technique autonome	44,32	9,55
Coopération technique liée à des projets d'investissement	12,45	2,68
Aide alimentaire et secours d'urgence	5,38	1,16
Total	464,03	100,00

Graphique n°7 : Répartition de l'aide publique reçue par le Burkina Faso en 2001 par type



L'essentiel de l'appui extérieur en 2001 est allé au financement des projets d'investissement (54,14%). L'aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements (32,47%) vient en deuxième position suivie de la coopération technique autonome (9,55%).

Graphique n°8 : Evolution de l'APD par type d'assistance, 1998-2001 (en % du total)



2.1. L'aide destinée au financement des projets d'investissement

Sur la période 1998-2000, l'aide destinée au financement des projets d'investissement a toujours représenté l'essentiel de l'APD, quand bien même elle a connu une baisse entre 2000 et 2001, passant de 260,70 millions de dollars (67 %) à 251,23 millions de dollars (54,14%).

En 2001, les secteurs Mise en valeur des ressources humaines et Transports ont bénéficié respectivement de 17,25% et 16,70% de l'aide totale. Viennent ensuite les secteurs

Agriculture, foresterie et pêcheries (13%), Développement régional (12,26%) et Santé (9,59%).

L'IDA a été le principal pourvoyeur de ce type d'aide avec 17,45% en 2001, suivie de l'Union Européenne (13,04%) et du Danemark (12,85%).

L'APD destinée au financement des projets d'investissement est octroyée essentiellement sous forme de dons (68,70%).

Tableau n°12 : Principaux secteurs et donateurs de l'aide destinée aux projets d'investissement

Projets d'investissement	Montant (millions de \$US)	% du total de l'APD
Total de l'aide destinée au financement des investissements	251,23	54,14
Principaux secteurs :	Montant (millions de \$US)	en % du total de l'aide destinée aux projets d'investissement
Ressources humaines	43,32	17,25
Transports	41,94	16,7
Agriculture –foresterie et pêcheries	33,37	13,29
Développement Régional	30,79	12,26
Santé	24,09	9,59
Ressources Naturelles	22,82	9,09
Principaux donateurs	Montant (millions de \$US)	en % du total de l'aide destinée aux projets d'investissement
IDA	43,84	17,45
Union Européenne	32,76	13,04
Danemark	32,27	12,85
Pays Bas	16,28	6,48
FAD	15,49	6,17
Répartition par conditions	Montant (millions de \$US)	en % du total de l'aide destinée aux projets d'investissement
Dons	172,60	68,70
Prêts	78,63	31,30

2.2. L'aide programme ou budgétaire et appui à la balance des paiements

De 1998 à 2000, on enregistre une baisse de ce type d'aide qui passe de 76,33 millions de \$US en 1998 à 70,45 millions de dollars en 1999 et à 68,38 millions de \$US en 2000.

En 2001, l'enveloppe destinée au financement de l'Aide Programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements s'est élevée à 150,65 millions de dollars US, soit une hausse de plus de 120% par rapport à 2000. Cette hausse trouve sa justification dans les importants appuis budgétaires accordés au Burkina Faso pour lui permettre de mettre en œuvre le CSLP. Le budget de l'Etat, il faut le rappeler, est appelé à devenir dans le cadre de la mise en œuvre des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la source principale de financement de la stratégie.

Tableau n°13 : Principales caractéristiques de l'aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements en 2001

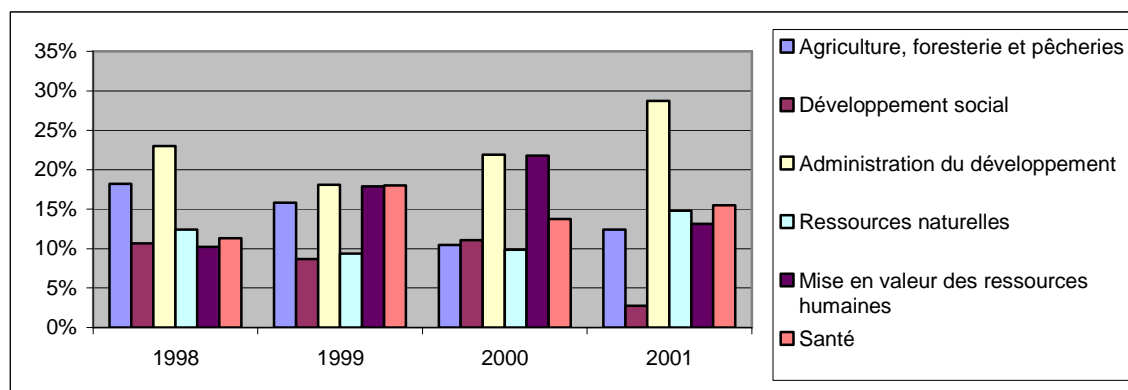
Aide programme ou budgétaire et appui à la balance des paiements	Montant (millions de \$US)	% du total de l'APD
Total de l'aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements	150,65	32,47
Principaux secteurs :	Montant (millions de \$US)	en % du total de l'aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements
Gestion de l'Economie	149,63	99,33
Administration du Développement	1,01	0,68
Principaux donateurs	Montant (millions de \$US)	en % du total de l'aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements
IDA	49,22	32,67
FAD	31,57	20,95
FMI	22,97	15,24
Pays Bas	19,67	13,05
Union Européenne	18,02	11,96
Répartition par conditions	Montant (millions de \$US)	% du total de l'aide programme ou budgétaire et l'appui à la balance des paiements
Dons	46,89	31,13
Prêts	103,75	68,87

En 2001, les partenaires au développement du Burkina ont inscrit leurs concours financiers dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Pour la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), le pays a bénéficié des appuis budgétaires de l'IDA (49,22 millions de dollars US), du Fonds Africain de Développement (31,57 millions de dollars US), du FMI (22,97 millions de dollars US), des Pays Bas (19,67 millions de dollars US) et de l'Union Européenne (18,02 millions de dollars US). Ce type d'appui s'est fait essentiellement sous forme de prêts (68,87%).

2.3. La coopération technique

La coopération technique comprend la coopération technique autonome et la coopération technique liée aux projets d'investissement.

De 1998 à 2000 la coopération technique autonome est en baisse continue passant de 70,27 millions de dollars US à 46,49 millions de dollars US. En 2001, elle a baissé de 4,7% pour se situer à 44,32 millions de dollars US. Elle s'est concentrée essentiellement dans les secteurs Administration du développement (28,71%), Mise en valeur des ressources humaines »(16,31%), Santé (15,51%), Ressources naturelles (14,82%) Agriculture, Foresterie et Pêcheries » (9,4%).

Graphique n°9 : Répartition des projets de coopération technique autonome, par secteur 1998-2001 en %)

Les principaux donateurs de ce type d'aide en 2001 sont la RFA (21,71%), la France (18,97%), le Canada (14,42%), la Suisse (11,95%) et le Danemark (8,08%). La coopération technique autonome se fait essentiellement sous forme de dons (98,81%).

Tableau n°14 : Principales caractéristiques de l'aide destinée à la coopération technique autonome

Coopération technique autonome	Montant en millions de \$US	% du total de l'APD
Total de la Coopération technique Autonome	44,32	9,55
Principaux secteurs :	Montant en millions de \$US	En pourcentage du total de la coopération technique autonome
Administration du Développement	12,73	28,71
Mise en valeur des ressources humaines	7,23	16,31
Santé	6,87	15,51
Ressources naturelles	6,57	14,82
Agriculture, foresterie pêche	4,16	9,4
Principaux donateurs :	Montant en millions de \$US	En pourcentage du total de la coopération technique autonome
Allemagne	9,62	21,71
France	8,4	18,97
Canada	6,39	14,42
Suisse	5,30	11,95
Danemark	3,58	8,08
Répartition par conditions :	Montant en millions de \$US	En pourcentage du total de la coopération technique autonome
Dons	43,79	98,81
Prêts	0,53	1,19

La coopération technique liée à des projets d'investissement a consisté en la fourniture de ressources visant directement à renforcer la capacité d'exécution de projets d'investissement précis.

De 1998 à 2000, elle a évolué en dents de scie passant de 4,87 millions US en 1998, à 7,58 millions en 1999 soit un bond de 57% pour retomber à 4,64 millions US en 2000, soit une chute de 38,8%.

En 2001, elle s'est élevée à 12,45 millions de dollars US, soit plus du double de sa valeur de 2000 et a représenté 2,68 % de l'APD.

Les principaux secteurs de ce type d'aide sont : l'administration du développement (24,96%), les ressources naturelles (23,29%) et la santé (20,76%).

L'Union Européenne, le Danemark et la France, avec respectivement 27,75%, 19,65% et 14,85% sont les principaux donateurs de la coopération technique liée à des projets d'investissement.

Ce type d'aide est octroyé exclusivement sous forme de dons.

2.4. L'aide alimentaire et les secours d'urgence

De 1998 à 2000, ce type d'aide n'a fait que baisser passant de 12,75 millions de dollars US à 7,24 millions de dollars US. Estimé à 5,37 millions de dollars US en 2001, il représente 1,16% de l'APD reçue par le pays.

Les principaux secteurs de l'aide alimentaire et les secours d'urgence sont : l'aide et les secours humanitaires (94,82%) et la planification préalable en prévision des catastrophes (4,87%).

Les principaux bailleurs ont été les Etats-Unis (37,19%), la Suisse (29,12%) et Taïwan (19,15%).

CHAPITRE 2 : LES TENDANCES DES COURANTS D'AIDE

1. LES TENDANCES DE L'AIDE PAR TERMES ET CONDITIONS

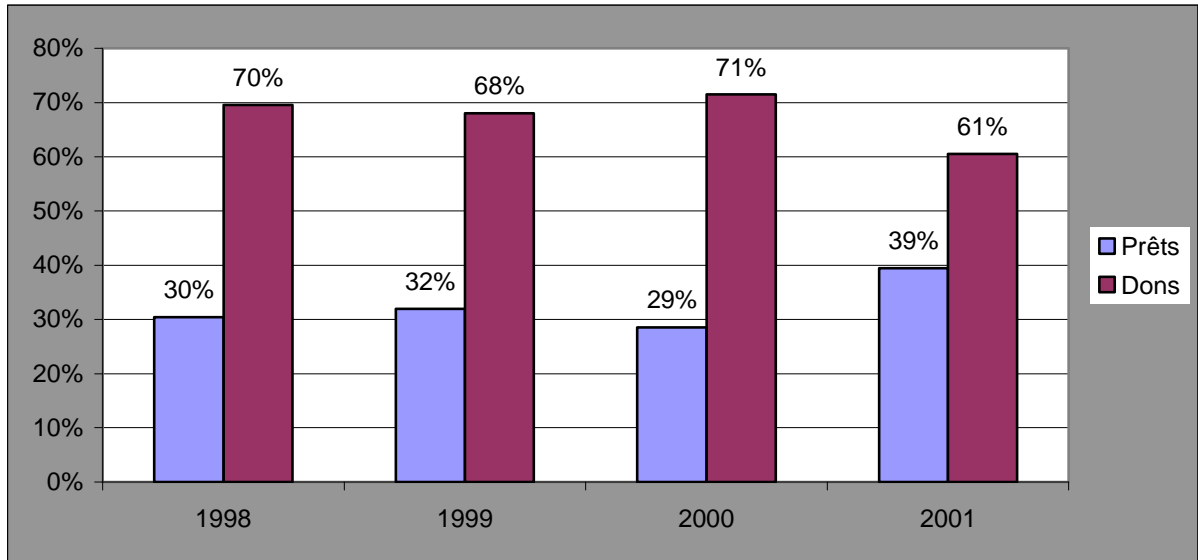
Classé parmi les pays les moins avancés à cause de son faible niveau de développement, le Burkina Faso fait appel aux ressources financières extérieures accordées sous forme de dons ou de prêts à des taux concessionnels par ses partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux.

Les dons sont accordés principalement par les bailleurs de fonds bilatéraux, les institutions du SNU (hormis celles de Brettons Wood) et l'Union Européenne. En ce qui concerne les prêts, ils sont fournis par des institutions internationales, régionales et sous-régionales de même que par des fonds arabes.

Sur la période 1998-2000, on note une relative maîtrise des prêts conformément aux engagements pris par le Burkina Faso avec ses partenaires au développement. Les prêts ont en effet représenté 30 % de l'aide totale en 1998, 32 % en 1999 et 29 % en 2000.

Au cours de l'année 2001, l'enveloppe de 464 millions de dollars US d'aide publique au développement se répartit comme suit : 281,12 millions de dollars soit 61% au titre des dons contre 182,91 millions de dollars, soit 39% au titre des prêts.

Graphique n°10 : Evolution de la répartition des prêts et des dons, en % de 1998 à 2001

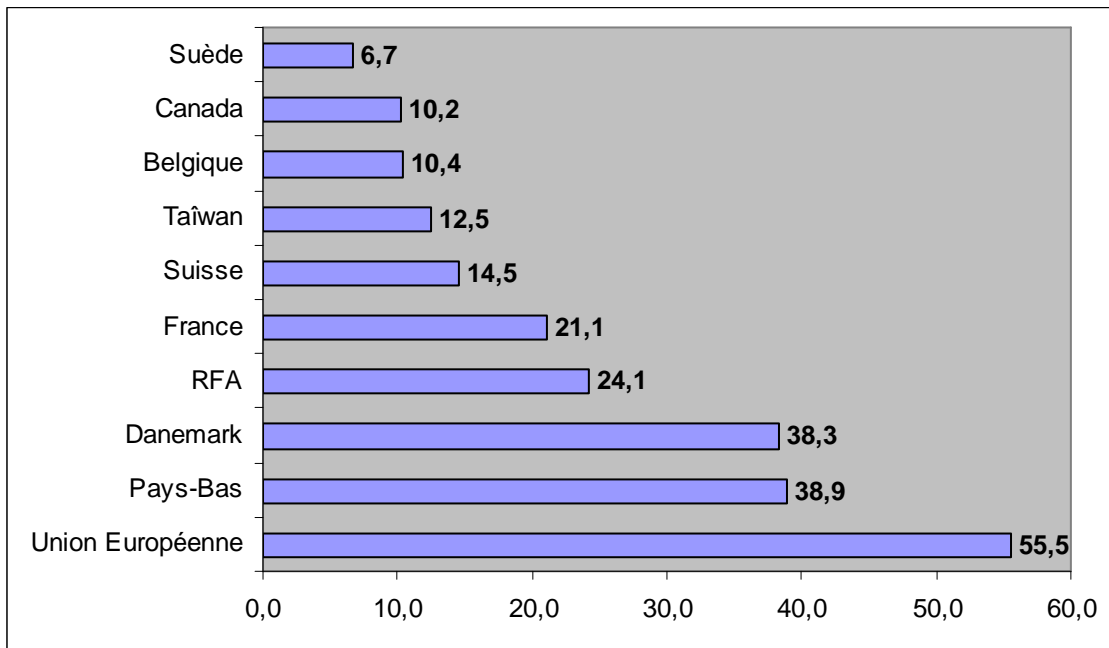


1.1. Les dons

En 2001, les dons se sont élevés à 281,12 millions de dollars soit 61% de l'APD. Ils ont financé les projets d'investissement pour 172,60 millions de dollars soit 61,4 % de l'enveloppe, l'aide budgétaire et l'appui à la balance des paiements pour 46,89 millions de dollars soit 16,68%. La coopération technique autonome occupe la troisième place avec 43,79 millions de dollars soit 15,58% du total des dons. Viennent ensuite la coopération technique liée à des projets d'investissement avec 12,45 millions de dollars soit 4,43% et l'aide alimentaire et les secours d'urgence pour 5,38 millions de dollars soit 1,92%.

Les principaux pourvoyeurs de ces dons sont dans l'ordre l'Union Européenne, les Pays Bas, le Danemark, la France et l'Allemagne.

**Graphique n°11 : Les principaux bailleurs de fonds en termes de dons en 2001
(en millions \$US)**

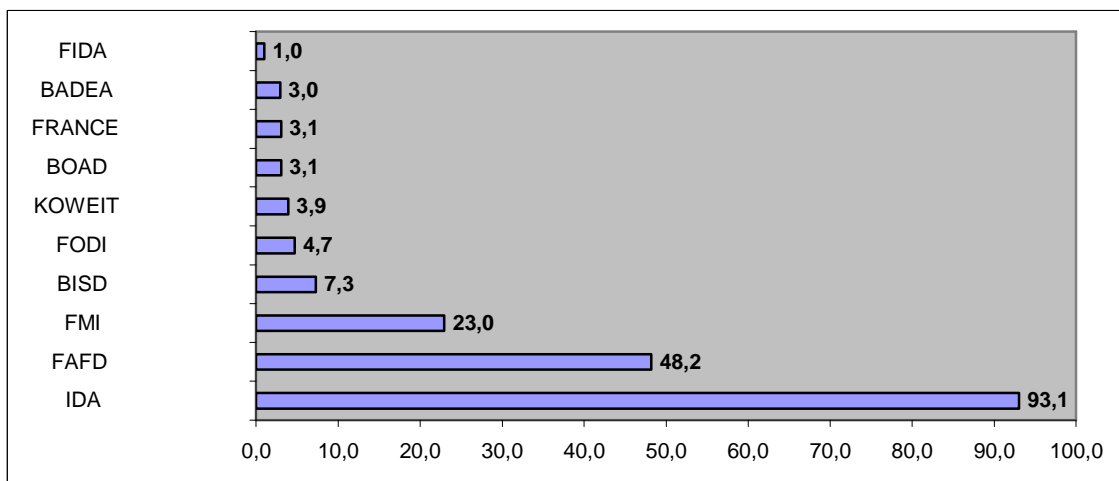


1.2. Les prêts

Le montant des prêts pour l'année 2001 s'est élevé à 182,91 millions de dollars US, soit 39% de l'APD totale contre 106,23 millions de dollars en 2000 soit 27,87% de l'APD totale. Sur ce montant, la part de l'IDA et du FMI s'est élevée à 116 millions de dollars, soit 63,42% des prêts contre 56,63 millions de dollars en 2000. Le groupe de la BAD occupe la deuxième place avec un apport de 48 millions de dollars du FAD.

Les prêts ont permis de financer l'aide budgétaire et l'appui à la balance des paiements pour 103,76 millions de dollars correspondant à 56,73% des prêts et les projets d'investissement à hauteur de 78,63 de millions de dollars, soit 42,99% des prêts.

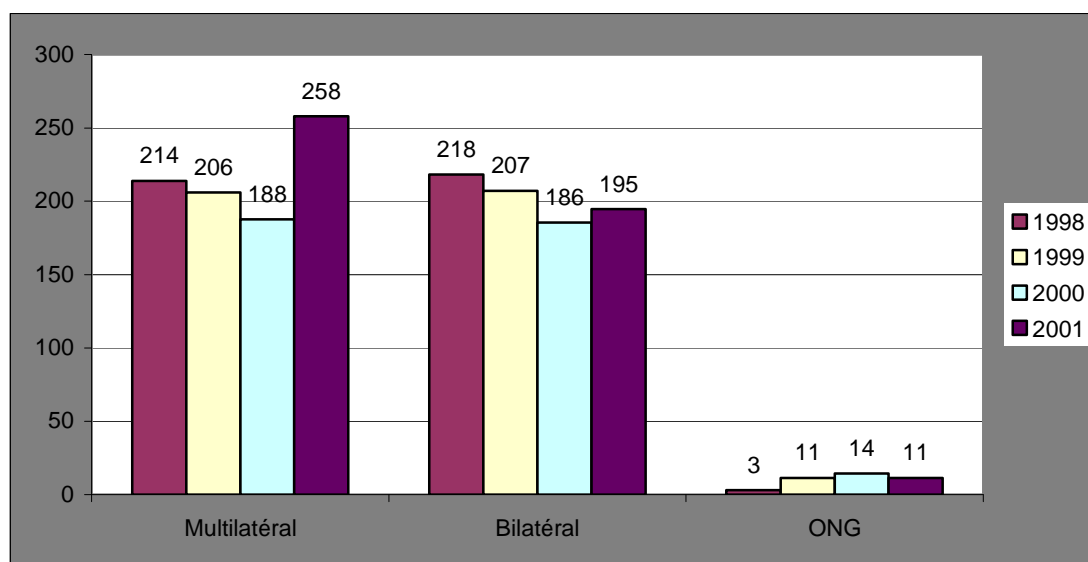
**Graphique n°12 : Les principaux bailleurs de fonds en termes de prêts en 2001
(en millions \$US)**



2. LES TENDANCES DE L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT

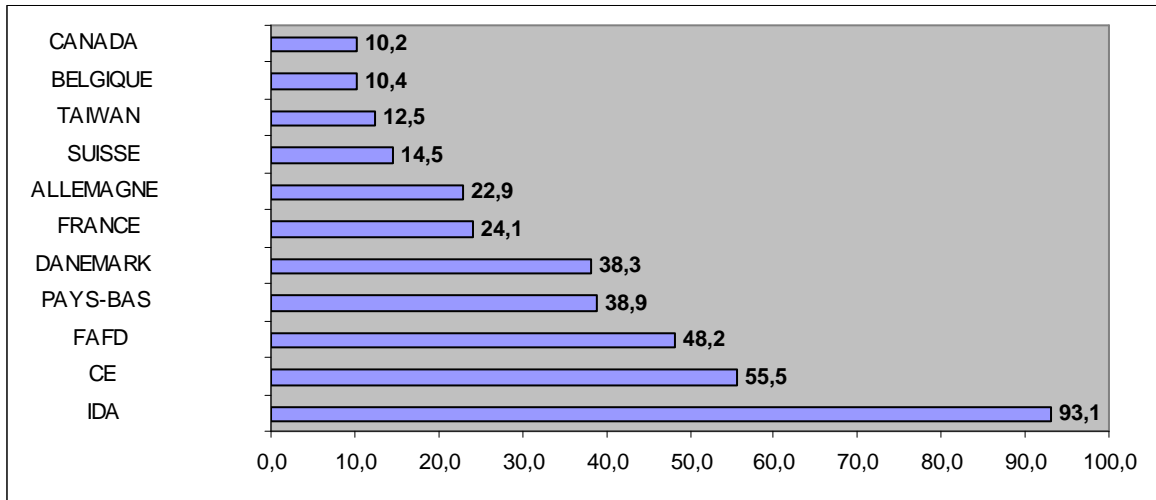
L'Aide Publique au Développement en faveur du Burkina Faso, composée de dons et de prêts, provient de sources de financement bilatérales et multilatérales et d'ONG. Cette aide est destinée au financement des projets d'investissement, à la coopération technique autonome ou liée aux investissements, à l'aide programme/aide budgétaire ou appui à la balance des paiements et enfin à l'aide alimentaire et aux secours d'urgence.

Graphique n°13 : Répartition de l'Aide par catégorie de bailleurs de fonds, 1998-2001, (en millions \$US)



De 1998 à 2000, les principaux fournisseurs d'aide sont les bailleurs de fonds bilatéraux. En 2001, les bailleurs multilatéraux ont pris le pas. Cinq (5) partenaires fournissent à eux seuls 59,05% de l'APD totale. Ce sont par ordre d'importance, l'IDA pour 93,05 millions de \$ US, l'Union Européenne pour 55,5 millions de \$ US, le FAD pour 48,19 millions de \$ US, les Pays Bas avec une contribution de 38,9 millions de \$ US et le Danemark pour 38,3 millions de \$ US.

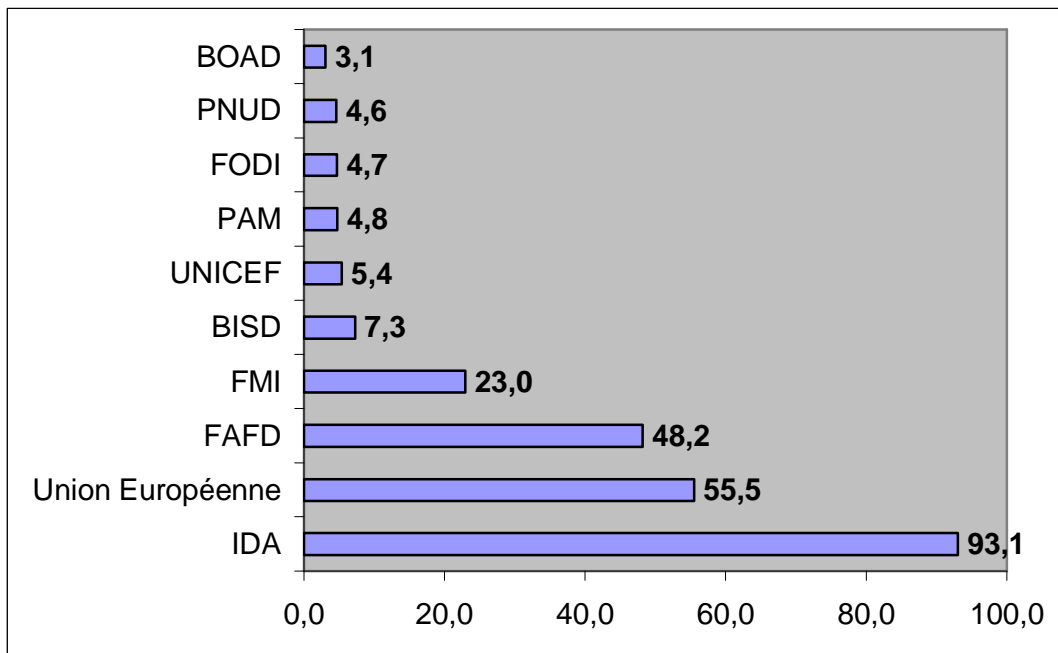
Graphique n°14 : Apport des dix premiers bailleurs de fonds du Burkina en 2001 (millions \$US)



2.1. L'aide multilatérale

Au cours de la période 1998-2000, l'aide multilatérale a baissé de 12,15% passant de 214 à 188 millions de dollars US. En 2001, elle a enregistré une hausse de 37,23% pour se situer à 257,97 millions de dollars US, soit 55,6% de l'APD totale. Cette augmentation est imputable à l'apport du Système des Nations Unies qui a connu une hausse de 16,8% par rapport à 2000. La contribution de l'IDA a augmenté de 93,05% et celle du FMI de 42,7%.

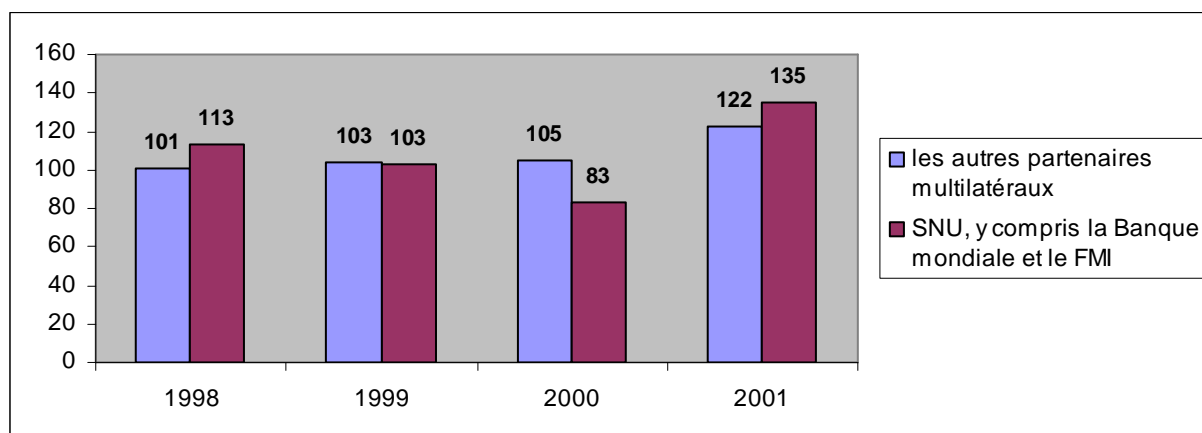
Graphique n°15 : Les dix premiers bailleurs de fonds multilatéraux, 1998-2001 (millions \$US)



Sur une enveloppe globale de 464 millions de dollars, le SNU avec un montant total de 135,49 millions de dollars contribue pour 29,2% contre 26,4% pour les autres sources multilatérales.

Par rapport à l'aide multilatérale (257,97 millions de dollars) , le Système des Nations Unies (y compris la Banque Mondiale et le FMI) contribue pour 52,52% contre 47,48% pour les autres institutions multilatérales, principalement l'Union Européenne et le FAD.

Graphique n°16 : Contribution du Système des Nations Unies et des autres bailleurs multilatéraux, 1998-2001, (en millions de \$US)



De 1998 à 2000, la contribution du SNU a connu une baisse. En effet, elle a régressé de 9,2% et de 19,3% respectivement en 1999 et 2000.

En 2001, elle enregistre une forte augmentation de 63,7% sous l'influence de l'accroissement de la contribution de la Banque Mondiale avec 93 millions de dollars des Etats Unis, et de celle du FMI avec environ 23 millions de dollars des Etats Unis.

Les apports des autres sources multilatérales ont connu un mouvement d'ensemble ascendant, passant de 101 à 104 millions de \$US entre 1998 et 1999, puis de 105 millions en 2000 à 122 millions de \$ US en 2001, soit un accroissement de 16,8%. Il faut cependant noter un recul de 17% de l'Union Européenne qui fait passer son apport de 66,8 millions de dollars en 2000 à 55,5 millions en 2001. Par contre la contribution du FAD est passée de 14,2 à 48,2 millions de dollars des Etats Unis, soit une hausse de 239,7%.

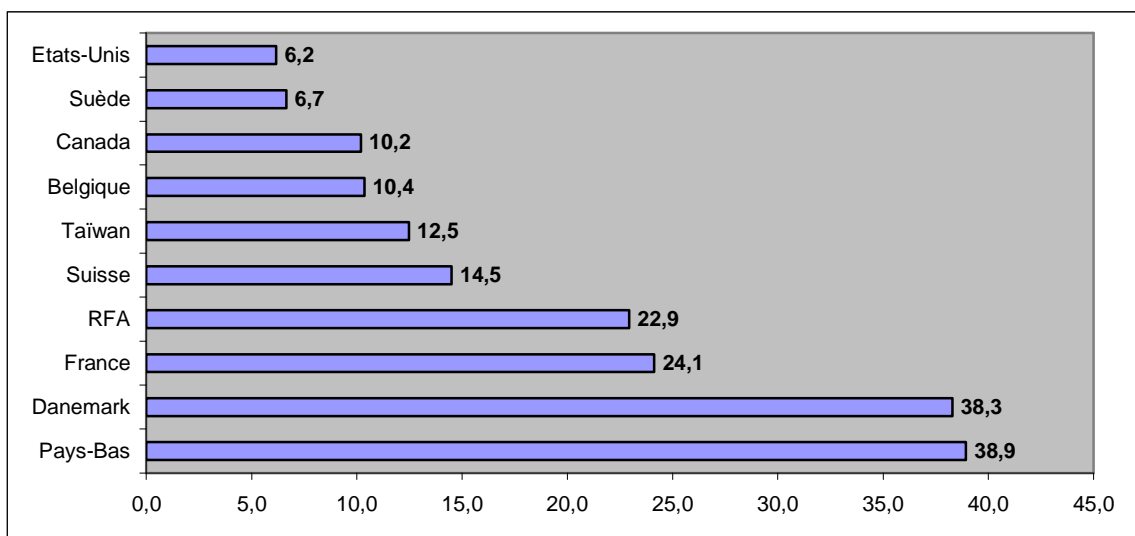
2.2. L'aide bilatérale

L'aide bilatérale a également connu une évolution à la baisse entre 1998 et 2000, passant de 218 millions de dollars US en 1998 (50%) à 207 millions de dollars US en 1999 (49%) et à 186 millions de \$ US en 2000 (48%).

Cette baisse est imputable à l'arrivée à terme de certains projets et programmes des partenaires que sont la France dont les apports sont passés de 45,6 à 34,5 millions de \$ US, l'Allemagne dont la contribution a chuté de 38,8 millions de dollars en 1998 à 21,5 millions de \$ US en 2000, les Pays Bas dont la contribution baisse de 23,5 millions de dollars en 1998 à 18 millions de dollars en 2000.

En 2001, l'aide bilatérale a été estimée à 194,7 millions de dollars US soit 42%. On observe une légère remontée de 5% par rapport à 2000. Cette aide provient notamment des Pays Bas (21%), et du Danemark (20,6%). On constate un fléchissement de la contribution de la France depuis 1998. En effet, les baisses suivantes ont été constatées : 12,4% en 1999 contre 13,7% en 2000. La baisse est importante en 2001 (30% par rapport à 2000).

Graphique n° 17 : Contribution des dix principaux bailleurs bilatéraux, 2001, (millions \$US)



2.3. La contribution des ONG

Sur la période 1998-2000, on note un accroissement de la contribution des ONG qui passe de 3,2 millions de dollars (soit 1% de l'APD) à 14,3 millions de \$ US (soit 4% de l'APD). Bien que l'intervention des ONG soit perceptible et remarquable dans de nombreuses localités du Burkina Faso, ce type d'assistance n'est pas reflété par le présent rapport au vu des difficultés rencontrées pour la collecte des données provenant de ces différentes sources. Les informations disponibles proviennent surtout de Canadian Center For International Studies, Catholic Relief Services et de Save The Children Federation (USA).

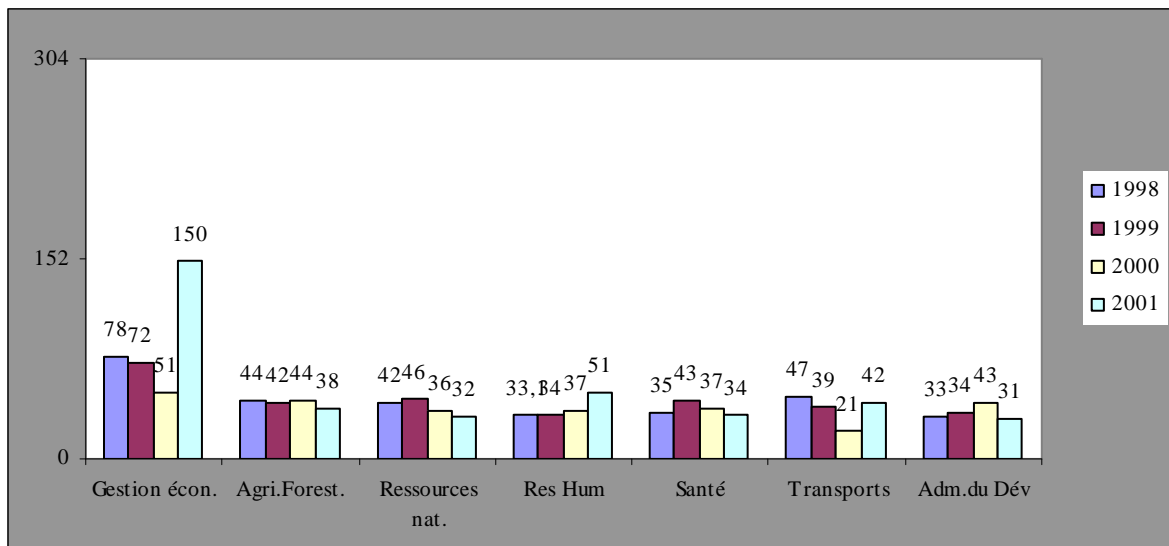
En 2001, la contribution des ONG se chiffre à 11,33 millions de dollars US contre 14,29 millions de dollars US soit une baisse de 20,7% par rapport à 2000. Ceci s'explique par la baisse de 65,4% de la contribution de Catholic Relief Services, une des principales ONG du pays.

3. TENDANCES DE L'AIDE PAR SECTEUR

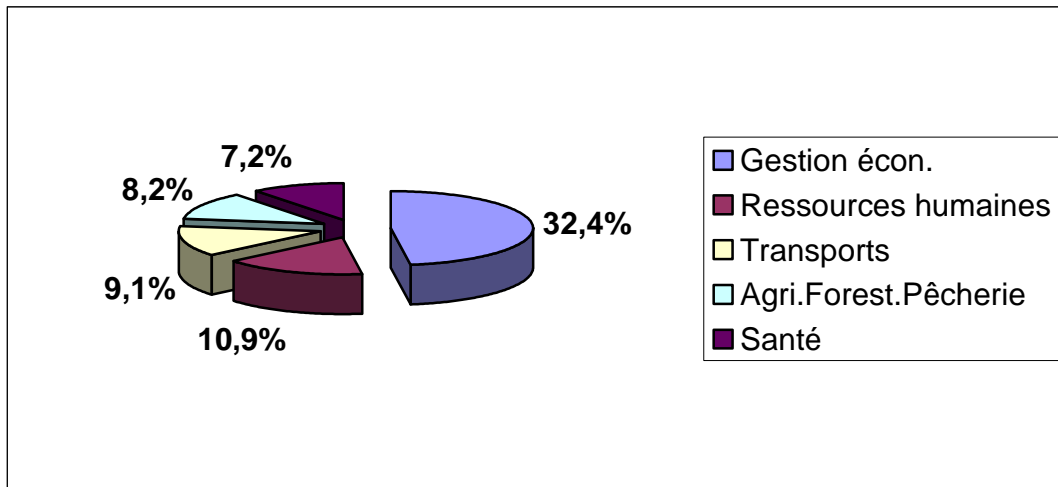
Les secteurs retenus sont ceux du Système d'Analyse de la Coopération pour le Développement (DCAS). La classification des secteurs et sous-secteurs est annexée au présent document.

Le cumul de l'APD par secteur sur la période 1998-2000, donne par ordre d'importance : Gestion de l'Economie pour 351 millions de dollars, Agriculture, foresterie et pêcheries pour 168 millions de dollars, Ressources Naturelles pour 156 millions de dollars, Santé pour 149 millions de dollars et Transports pour 149 millions de dollars.

Graphique n°18 : Les principaux secteurs de 1998 à 2001 (en millions \$US)



Au cours de l'année 2001, cinq secteurs ont absorbé 314,56 millions de dollars US, soit 67,79% de l'APD reçue. Il s'agit des secteurs Gestion de l'Economie (32,4%), Mise en valeur des ressources humaines (10,9%), Transports (9,1%), Agriculture, de la foresterie et pêcheries (8,2%) et Santé (7,2%)

Graphique n°19 : Les cinq premiers secteurs en 2001 (en millions \$US)**3.1. Gestion de l'économie**

Le secteur Gestion de l'économie regroupe les sous secteurs Politiques et planification macro-économiques et Politiques et planification financières.

L'aide en direction de ce secteur a connu une baisse régulière entre 1998 et 2000, passant de 77,71 millions de dollars US à 50,73 millions de dollars US. Cette tendance s'est inversée en 2001 comme en témoigne l'importante hausse de 196,2% qui a propulsé le niveau de l'aide à 150,25 millions de dollars US.

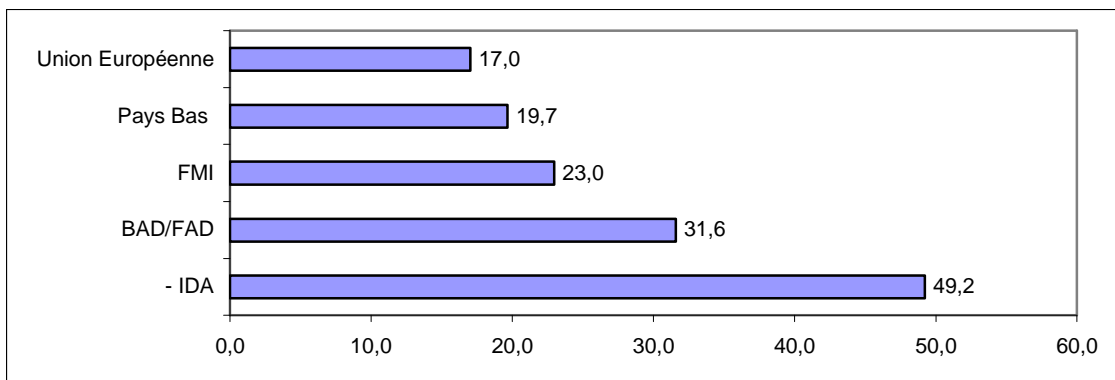
La performance enregistrée en 2001 est imputable aux efforts déployés dans la mobilisation des ressources pour soutenir la mise en œuvre du CSLP. Le Burkina Faso a pu en effet, bénéficier en 2001 de 49,22 millions de dollars US au titre des crédits d'appui à la réduction de la pauvreté, et de 22,96 millions de dollars US au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance. Le groupe de la BAD a également contribué pour 31,57 millions de dollars US.

Les Pays-Bas (19,67 millions de dollars US), l'Union Européenne (17,04 millions de dollars US), la Suède (4,85 millions de dollars US) et la Suisse (4,35 millions de dollars US) ont également contribué de façon significative au financement de la Gestion de l'économie à travers leur appui à la stratégie de réduction de la pauvreté.

Le financement du secteur s'est fait essentiellement sous forme d'aide budgétaire (149,63 millions de dollars US).

Tableau n°15 : Principales caractéristiques du secteur «Gestion de l'économie en 2001 (en millions de \$ US)

Gestion de l'Economie	Montant en millions \$US	Part en % du total de l'APD
Total du Secteur	150,245	32
Sous secteurs	Montant en millions \$US	Part en % du total du secteur
- Politiques et planification macro-économiques	90,95	61
- Politiques et planification financières	59,29	39
Répartition par type d'aide	Montant en millions \$US	Part en % du total du secteur
- Aide Budgétaire (PBB)	149,63	100
- Autres	0,611	0
Principaux Bailleurs :	Montant en millions \$US	Part en % du total du secteur
- IDA	49,22	33
- BAD/FAD	31,57	21
- FMI	22,97	15
- Pays Bas	19,67	13
- Union Européenne	17,04	11
- Suède	4,85	3
- Suisse	4,35	3

Graphique n°20 : Les 5 principaux bailleurs de fonds du secteur Gestion de l'Economie (en millions de dollars US)

3.2. Mise en valeur des ressources humaines

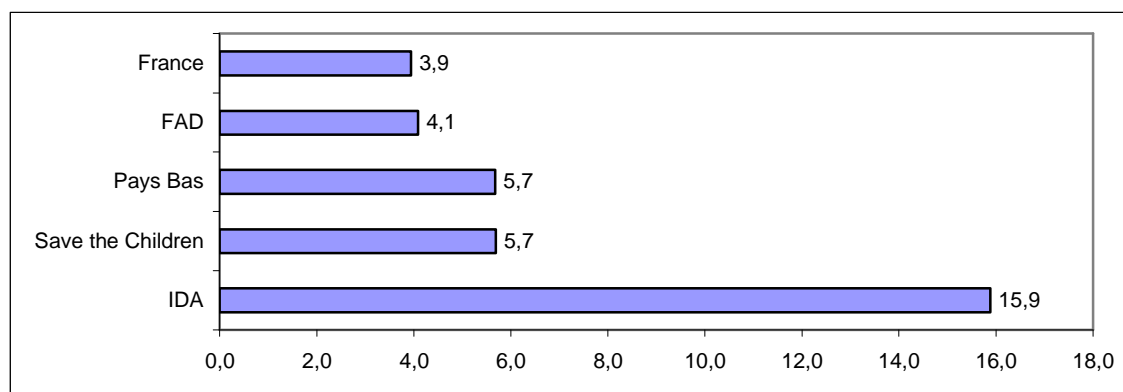
L'importance prise par ce secteur ces dernières années traduit la volonté du Gouvernement pour le renforcement des compétences en tant que facteur de développement national. L'APD consacrée à ce secteur est ainsi passée de 33,11 millions de dollars en 1998 à 34 millions de dollars en 1999, puis à 36,78 millions de dollars en 2000 et enfin à 50,62 millions de dollars en 2001. Cette évolution significative s'explique par l'appui constant de la communauté internationale dans le domaine de l'éducation, avec une part relativement élevée de l'aide destinée aux projets d'investissement dans ce domaine (86 %). En 2001 une grande partie des ressources est ainsi allée aux projets d'investissement dans les sous-secteurs de l'enseignement primaire et secondaire où

interviennent la Banque Mondiale (31,38 %), Save the Children (11,24%) les Pays Bas (11,22%) et le FAD (8,07 %).

Tableau n°16 : Principales caractéristiques du secteur « Mise en valeur des ressources humaines »

Mise en valeur des ressources humaines	Montant en millions de \$US	Part en % du total de l'APD
Total du secteur :	50,62	11
Sous secteurs	Montant en millions de \$US	Part en % du total du secteur
- Politiques et planification sectorielles	20,88	41
- Enseignement primaire	8,79	17
- Enseignement secondaire	8,17	16
- Education extra- scolaire	5,65	11
- Education extra- scolaire	5,65	11
- Enseignement supérieur	4,17	8
- Enseignement et formation techniques et commerciaux	2,96	6
Répartition par type d'aide	Montant en millions \$US	Part en % du total du secteur
- Projets d'investissement	43,32	86
- Coopération technique autonome	7,23	14
- Autres	0,07	0
Principaux Bailleurs :	Montant en millions \$US	Part en % du total du secteur
- IDA	15,88	31
- Save the children	5,69	11
- Pays Bas	5,68	11
- FAD	4,08	8
- France	3,94	8

Graphique n°21 : Les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur Mise en valeur des ressources humaines en 2001 (en millions de dollars US)



3.3. Transports

Au cours de la période 1998-2000, on observe une baisse de l'APD allant à ce secteur. Elle passe de 46,77 millions de \$US en 1998 à 20,87 millions de \$US en 2000.

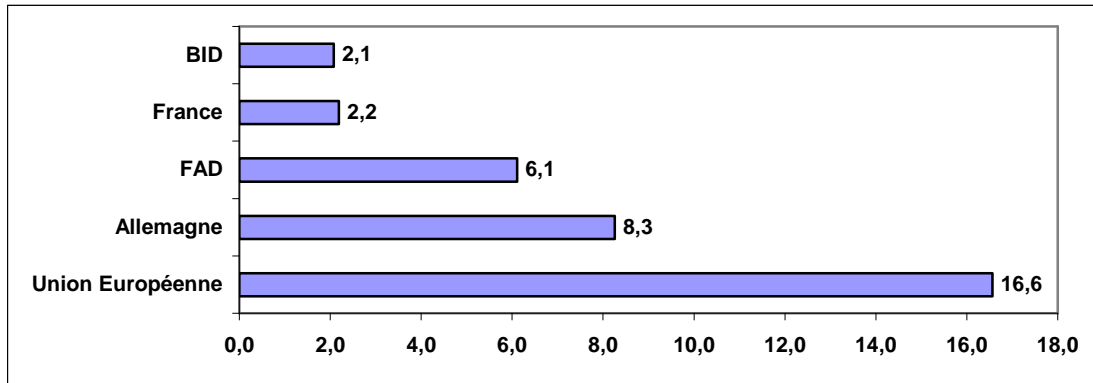
De 2000 à 2001, cette aide a été multipliée par plus de deux pour se chiffrer à 42,25 millions de \$ US, Cette forte croissance s'explique principalement par la mise en oeuvre du Programme Sectoriel des Transports (PST2) qui a absorbé 24,21 millions soit 57% des déboursements d'aide en faveur du secteur. Les projets d'investissement ont absorbé la quasi-totalité de l'aide destinée à ce secteur.

Au cours de l'année 2001, les trois principaux bailleurs de ce secteur ont été: l'Union Européenne (16,56 millions de \$US, soit 39%), l'Allemagne (8,26 millions de \$US, soit 20%) et le Fonds Africain de Développement (6,11 millions de \$US, soit 14%).

Tableau n°17 : Principales caractéristiques du secteur Transports

Transports	Montant en millions de \$US	Part en % du total de l'APD
Total du secteur :	42,25	9
Sous-secteur :	Montant en millions de \$US	Part en % du total du secteur
- Politique et Planification sectorielle	16,31	39
- Transports routiers	24,21	57
- Transports ferroviaires	1,73	4
Répartition par type d'aide :	Montant en millions de \$US	Part en % du total du secteur
- Projets d'Investissement	41,94	99
- Coopération technique	0,31	1
Principaux bailleurs :	Montant en millions de \$US	Part en % du total du secteur
- Union Européenne	16,56	39
- Allemagne	8,26	20
- FAD	6,11	14
- France	2,19	5
- BID	2,07	5

Graphique n°22 : Les cinq premiers bailleurs de fonds du secteur Transports en 2001 (en millions de dollars US)



3.4. Agriculture, Foresterie et Pêcheries

Le secteur Agriculture, Foresterie et Pêcheries inclut les activités d'élevage et de recherche-développement.

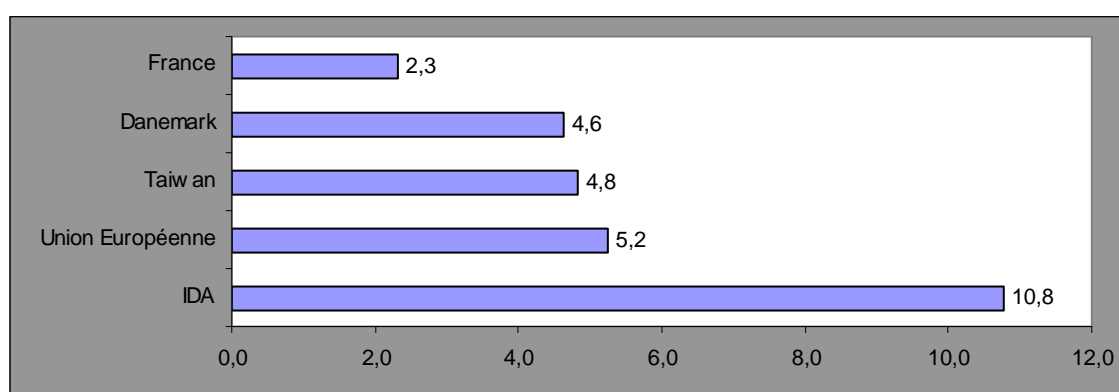
Entre 1998 et 2000, l'aide destinée au financement de ce secteur a très peu varié, passant de 43,85 millions de dollars en 1998 à 43,73 millions de dollars en 2000. En 2001, les déboursements accusent une baisse de 13,33% par rapport à 2000, avec un montant total de 37,9 millions de dollars. Ils sont allés principalement aux sous secteurs « Politique et planification sectorielles » (62,38%), Elevage (14,7%), et Service d'appui (11,3%).

Avec 33,37 millions de dollars, les projets d'investissement ont absorbé 88% de l'aide totale apportée à ce secteur. La coopération technique a reçu 11% de l'enveloppe.

L'IDA, l'Union Européenne et Taiwan représentent les trois principaux bailleurs de fonds de ce secteur, avec respectivement, 28,4%, 13,82% et 12,77% du montant de l'enveloppe totale de ce secteur. Les apports de ces trois partenaires représentent à eux seuls environ 55% du montant affecté à ce secteur.

Tableau n°18 : Principales caractéristiques du secteur « Agriculture, Foresterie et Pêcheries

Agriculture, Foresterie et Pêcheries	Montant en millions de \$US	Part en % du total de l'APD
Total du secteur	37,9	8
Sous secteur :	Montant en millions de \$US	Part en % total secteur
- Politique et Planification sectorielles	23,64	62
- Recherche Développement	1,04	3
- Services d'Appui	4,27	11
- Cultures vivrières	1,60	4
- Cultures industrielles	0,10	0
- Elevage	5,58	15
- Foresterie	1,21	3
- Pêcheries	0,45	1
Répartition par type d'aide	Montant en millions de \$US	Part en % total secteur
- Projet d'investissement	33,37	88
-Coopération Technique	4,16	11
- Autres	0,37	1
Principaux bailleurs :	Montant en millions de \$US	Part en % total secteur
- IDA	10,76	28
- Union Européenne	5,23	14
- Taïwan	4,84	13
- Danemark	4,63	12
- France	2,31	6

Graphique n°23 : Les cinq principaux bailleurs de fonds du secteur Agriculture, Foresterie et Pêcheries en 2001 (en millions de dollars US)

3.5. Santé

L'aide publique affectée au secteur de la santé a augmenté de 25,3% entre 1998 et 1999 passant de 34,58 millions de dollars US à 43,34 millions. A partir de l'année 2000, on observe une baisse de 13,6% qui s'est poursuivie en 2001 (10,4%). Ces différents taux de variation ont provoqué une chute du niveau du financement destiné à ce secteur de 37,45 millions de dollars en 2000 à 33,54 millions de dollars en 2001.

En 2001, l'aide a été orientée prioritairement vers les sous secteurs politiques et planification sectorielles (45%), vaccination/autres campagnes de lutte contre les maladies (23%), soins de santé primaires (18%).

Par rapport au type d'aide, les projets d'investissement ont absorbé 72% de l'enveloppe contre 20% pour la coopération technique autonome.

Les partenaires financiers les plus importants dans le secteur santé en 2001 sont : l'IDA (16%), les Pays Bas (10%), les Etats Unis d'Amérique (8%) et le PAM (8%).

Tableau n°19 : Principales caractéristiques du secteur Santé

Santé	Montant en millions de \$US	Part en % total APD
Total du secteur :	33,54	7
Sous secteur	Montant en millions de \$US	Part en % total secteur
- Politiques et Planification Sectorielles	14,96	45
- Vaccination/Autres campagnes de lutte contre les maladies	7,85	23
- Soins de santé primaire	6,18	18
- Hôpitaux et dispensaires	2,79	8
- Planification de la famille	1,77	5
Répartition par type d'aide	Montant en millions de \$US	Part en % total secteur
- Projets d'Investissement	24,09	72
- Coopération Technique Autonome	6,87	20
-Autres	2,58	8
Principaux bailleurs	Montant en millions de \$US	Part en % total secteur
- IDA	5,41	16
- Pays Bas	3,48	10
- Etats-Unis	2,65	8
- OPEP	2,38	7
- France	2,22	7

Tableau n° 21 : Récapitulatif de l'APD en 2001 par donateur

DONATEUR	DEBOURSEMENT (Millions de FCFA)	%APD	DONATEUR	DEBOURSEMENT (Millions de FCFA)	%APD
MULTILATERAUX	257971	55,6	BILATERAUX	194732	42,0
SYSTEME DES NATIONS UNIES	135490	29,2	Autriche	3139	0,7
FAO	75	0,0	Belgique	10366	2,2
IDA	93057	20,1	Canada	10192	2,2
FIDA	1009	0,2	Danemark	38298	8,3
FMI	22969	4,9	France	24138	5,2
FENU	501	0,1	Allemagne	22937	4,9
PNUD	4642	1,0	Italie	1209	0,3
FNUAP	1413	0,3	Koweït	3930	0,8
UNICEF	5415	1,2	Luxembourg	1753	0,4
PAM	4779	1,2	Pays Bas	38945	8,4
OMS	1630	0,4	Norvège	1	0,0
AUTRES MULTILATERAUX	122481	26,4	Taiwan	12480	2,7
BADEA	2962	0,4	Suède	6655	1,4
FAD	48192	0,0	Suisse	14514	3,1
UE	55497	12,0	Etats Unis d'Amérique	6175	1,3
BEI	768	0,2	ONG	11330	2,4
BID	7290	1,6	Canadian Center	242	0,1
FODI	4700	1,0	Catholic Relief Services	2777	0,6
BOAD	3072	0,7	Danish Association	1435	0,3
			Diakonia	1188	0,3
			Save the Children	5688	1,2

CONCLUSION GENERALE

Le montant de 464 millions de dollars US d'Aide Publique au Développement reçue par le Burkina Faso constitue un record en matière de déboursements accordés à ce pays par la communauté des partenaires au développement. En effet, il s'agit de la plus forte participation des partenaires au développement aux efforts de développement du pays depuis plus d'une décennie.

L'inquiétude née de la forte baisse en 2000 s'est estompée avec ce niveau jamais atteint par rapport à l'APD des années de la dernière décennie. La tendance s'est renversée en 2001 avec un montant d'APD en augmentation de 19,77% par rapport à 2000.

En comparaison avec l'APD 2000 qui a connu la plus forte baisse depuis les 5 dernières années, ce sursaut d'efforts de mobilisation s'expliquent essentiellement par :

- 1) La nouvelle stratégie de développement axée sur le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté devenu le cadre référentiel d'intervention des partenaires au développement ;
- 2) La concrétisation de la volonté des partenaires au développement d'appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre du CSLP en orientant leurs efforts sur l'appui budgétaire dont les procédures de décaissement diffèrent de celles des conventions et accords classiques de financement signés par le Burkina Faso et ses partenaires au développement et ont permis à ce type d'aide d'augmenter 120% par rapport à 2000.

Ce qui ressort de l'analyse des tendances de l'Aide Publique au Développement accordée au Burkina Faso au cours de l'année 2001, c'est la domination des partenaires multilatéraux contrairement à l'année 2000 ; la domination des dons (61% de l'enveloppe totale) mais en baisse de 11 points par rapport à 2000.

La principale destination de l'APD reste les financements des projets d'investissement avec 54,14% de l'aide (251,23 M\$ US) contre 67,85% en 2000 (258,54 millions de \$).

Au niveau des secteurs bénéficiaires, les trois principaux sont les secteurs Gestion de l'économie, Mise en valeur des ressources humaines et Transports qui ont absorbé 52,4% de l'APD totale en 2001 alors qu'en 2000 il s'agissait des secteurs Agriculture, Foresterie et Pêcheries, Administration du développement et Gestion de l'économie.

Le classement des principaux bailleurs connaît un bouleversement : l'IDA qui en 2000 était le deuxième principal bailleur de fonds, passe devant l'UE. La France qui occupait la troisième place en 2000, continue la descente observée depuis 1998 en occupant la sixième place. Le Danemark perd un point en passant la quatrième place à la cinquième ; de même, l'Allemagne connaît un recul en glissant de la cinquième à la huitième place. Les Pays-Bas remonte de la sixième à la quatrième place, le FAD de la huitième à la troisième place. Taïwan et la Suisse figurent toujours parmi les dix premiers bailleurs de fonds du pays.

BIBLIOGRAPHIE

Banque de France : Zone Franc, Rapport annuel 2001.

BCEAO : Balance des paiements 2000.

BCEAO : Balance des paiements 2001.

L'Observateur Paalga du lundi 31/12/2001 au jeudi 3/01/2002 : Rétrospective nationale 2001

Le Pays n°2536 : Rétrospective de l'actualité nationale.

MEDEV/Comité de prévision, de conjoncture et de surveillance multilatérale : Données et indicateurs économiques et financiers établis à l'aide de l'IAP, janvier 2003.

MEDEV/Comité de prévision, de conjoncture et de surveillance multilatérale : Données et indicateurs économiques et financiers établis à l'aide de l'IAP, juin 2003.

MEF : Rapport annuel de surveillance multilatérale, année 2001.

MEF/DEP : « Rapport sur l'économie du Burkina Faso 1998 ; 1999 ; 2000 ; 2001 »

MEF : Diagnostic du système de coordination de l'aide ; Etude du cadre institutionnel national de coordination de l'aide, août 1999.

MFB/PNUD : Rapport sur la coopération au développement 2000, mars 2003.

Ministère de la Santé « Plan national de développement sanitaire 2001-2010 »

PNUD : Rapport mondial DHD, années 2002 et 2003.

UNAIDS, UNICEF, WHO : Epidemiological Fact Sheets on HIV/AIDS and sexually transmitted infection, 2002.

UNICEF : Rapport mondial sur la situation des enfants, 2003.

TROISIEME PARTIE
DONNEE RELATIVES A L'ASSISTANCE
EXTERIEURE

ANNEXES

ANNEXE 1 : CLASSIFICATION SECTORIELLE

ANNEXE 2 : DEFINITION DES TERMES

ANNEXE 1 : CLASSIFICATION PAR SECTEUR ET SOUS-SECTEUR**01 Gestion de l'économie**

- 0101 Politiques et planification macro-économiques.
- 0102 Politiques et planification financières.
- 0103 Politiques et Planification monétaires.
- 0104 Politiques et planification de l'emploi.

02 Administration du développement

- 0201 Administration et gestion du secteur public
- 0202 Coordination et planification de l'aide extérieure (y compris les tables rondes, réunions de groupes consultatifs et missions d'examen des programmes de pays)
- 0203 Gestion de la dette
- 0204 Politiques et planification technologiques
- 0205 Statistiques générales (y compris démographie)
- 0206 Cartographie générale
- 0207 Affaires étrangères et droit international (non compris le droit commercial)

03 Ressources naturelles

- 0301 Politiques et planification sectorielles
- 0302 Planification de l'utilisation des sols
- 0303 Planification des ressources en eau
- 0304 Préservation et restauration de l'environnement
- 0305 Exploration et exploitation des ressources minérales
- 0306 Exploration et exploitation du charbon et du pétrole
- 0307 Faune, flore et parcs nationaux
- 0308 Ressources des fonds marins.

04 Mise en valeur des ressources humaines

- 0401 Politiques et planification sectorielles (y compris la planification de la main-d'œuvre)
- 0402 Enseignement primaire
- 0403 Enseignement secondaire
- 0404 Enseignement supérieur
- 0405 Enseignement et formation techniques et commerciaux
- 0404 Education extrascolaire (y compris l'alphabétisation)

05 Agriculture, foresterie et pêcheries

- 0501 Politiques et planification sectorielles
- 0502 Recherche-développement
- 0503 Services d'appui (y compris crédit, vulgarisation, fourniture d'apports, protection des récoltes, agro météorologie)
- 0504 Cultures vivrières
- 0505 Cultures industrielles
- 0506 Elevage

0803 Production et transmission d'électricité géothermique

0804 Production et transmission d'hydroélectricité

0805 Sources, production et transmission d'énergie classique (y compris charbon, pétrole, etc.)

0806 Conservation de l'énergie (y compris réchauds améliorés)

09 Commerce international de biens et services

- 0901 Politiques et planification sectorielles
- 0902 Politiques et procédures du commerce mondial (y compris GATT, SGP, etc.)
- 0903 Commerce international de produits primaires (vivres, matières premières, etc.)
- 0904 Commerce international de produits secondaires
- 0905 Commerce international de services (banque, assurances, etc.)
- 0906 Promotion des exportations

10 Commerce intérieur de biens et services

- 1001 Politiques et planification sectorielles
- 1002 Commercialisation interne
- 1003 Commerce intérieur
- 1004 Tourisme
- 1005 Autres industries de services
- 1006 Brevets

11 Transports

- 1101 Politiques et planification sectorielles
- 1102 Transports routiers
- 1103 Transports ferroviaires
- 1104 Transports fluviaux et maritimes
- 1105 Transports aériens

12 Communications

- 1201 Politiques et planification sectorielle
- 1202 Services postaux
- 1203 Télécommunications
- 1204 Télévision, radio et presse écrite
- 1205 Communication d'appui au développement

13 Développement social

- 1301 Législation et administration sociales (y compris sécurité sociale, hygiène et sécurité du travail, législation sur la condition de la femme, etc.)
- 1302 Développement urbain (y compris sites et services, aménagement urbain, etc.)
- 1303 Eau potable et assainissement

- 0507 Foresterie
- 0508 Pêcheries (y compris aspects de l'océanographie relatifs à la pêche)

06 Développement régional

- 0601 Développement rural intégré
- 0602 Développement villageois/ communautaire (y compris coopératives rurales et urbaines)
- 0603 Etablissements
- 0604 Développement régional multinational
- 0605 Mise en valeur des bassins fluviaux
- 0606 Planification développement des régions

07 Industrie

- 0701 Politiques et planification sectorielles
- 0702 Recherche-développement technologique
- 0703 Services et équipements d'appui [y compris domaines industriels, zones franches et crédit (seulement si à l'échelle de, toute l'industrie, les autres formes de crédit étant classées dans la branche d'activité concernée)]
- 0704 Industries artisanales et petite industrie
- 0705 Moyenne industrie
- 0706 Grandes industries

08 Energie

- 0801 Politiques et planification sectorielles
- 0802 Sources d'énergie nouvelles et renouvelables (y compris bois de chauffe, méthane, biomasse et énergies synthétique, solaire, éolienne et marémotrice, etc.)

- 1304 Logement
- 1305 Culture (y compris préservation Du patrimoine, droits d'auteurs, bibliothèques générales)
- 1306 Prévention du crime et de l'abus des drogues

14 Santé

- 1401 Politiques et planification sectorielles
- 1402 Soins de santé primaires (y compris santé maternelle et infantile et nutrition)
- 1403 Vaccinations 'et autres campagnes de lutte contre les maladies
- 1404 Planification de la famille
- 1405 Hôpitaux et dispensaires

15 Planification préalable en prévision de catastrophes

- 1501 Météorologie (aspects relatifs aux systèmes d'alerte météorologique)
- 1502 Prévision des séismes
- 1503 Systèmes d'alerte rapide information sur la situation alimentaire
- 1504 Organisation des secours et planification préalable institutionnelle
- 1505 Mesures matérielles

16 Aide humanitaire et secours

- 1601 Réfugiés et rapatriés
- 1602 Secours d'urgence (vivres, planification et logistique, fournitures médicales)

ANNEXE 2 : DEFINITION DES TERMES

La liste suivante de définitions de termes et notions utilisés dans le Rapport sur la Coopération pour le Développement (RCD) repose sur des considérations opérationnelles et n'est pas censée être exhaustive.

- **Aide Publique au développement** (APD) : correspond aux courants d'aide en direction de pays en développement et d'institutions multilatérales émanant d'organismes publics, y compris L'Etat et les autorités locales ou de leurs agents d'exécution, et dont chaque opération répond aux critères suivants :

- a) avoir pour objectif principal de promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement ;
- b) avoir un caractère concessionnel et comprendre un élément de don d'au moins 25% (au taux d'escompte de 10 %, cf. Prêt libéral).

- **Année du rapport** : correspond à l'année sur laquelle portent les informations réunies. Les informations rassemblées et présentées dans le RCD peuvent être décalées d'une ou plusieurs années.

- **Approbat**ion : une approbation est une obligation ferme appuyée par l'ouverture d'un crédit ou la mise à disposition de fonds publics. Le gouvernement du pays qui fait l'objet du rapport s'engage à fournir un montant précis de ressources, assorti de conditions financières précises et à des fins précises. Les approbations sont considérées comme étant faites à la date de signature de l'accord de prêt ou de don (qui précise le montant, les conditions financières et le but du prêt ou du don). Pour certains déboursements spéciaux, par exemple des contributions d'urgence, la date de déboursement est assimilée à la date d'approbation (voir également Engagements).

- **Assistance extérieure**: Aux fins du RCD, l'assistance extérieure comprend l'aide publique au développement (A PD), les secours d'urgence et l'assistance d'organisations non gouvernementales extérieures.

- **Bénéficiaires visés** : sont ceux qui doivent, au bout du compte, bénéficier des produits du projet

- **Cofinancement** : le financement de programmes et projets est assuré par plus d'une source, sans compter le gouvernement bénéficiaire. Les arrangements de cofinancement peuvent faire appel à la participation de tiers aux coûts ou à un fonds d'affectation spéciale.

-**Contribution de contrepartie du Gouvernement aux projets** : contribution, en espèces ou en nature, du gouvernement aux projets ou activités de coopération technique. Cette contribution porte en général sur les traitements du personnel national ainsi que sur la fourniture de matériel.

-**Décaissements** : Ils correspondent au transfert international effectif de ressources financières. Ils peuvent intervenir à plusieurs stades: fourniture de biens et services, ressources financières mises à la disposition du bénéficiaire dans un fonds ou un' compte réservé, paiement de factures par le donateur pour le compte du bénéficiaire, etc.

-Don : analogue à la fourniture de fonds par un donateur sans obligation de remboursement pour le bénéficiaire.

-Elément don : -Voir APD

-Engagement : un engagement est une obligation ferme, énoncée dans un accord ou un contrat équivalent et appuyée par la mise à disposition de fonds publics, par laquelle le donateur s'engage à fournir une assistance d'un montant précis, assortie de conditions financières convenues à des fins déterminées, au profit du pays bénéficiaire (voir également Approbation).

-Expert international : Expatrié résident pendant une longue période (12 mois ou plus) dans le pays bénéficiaire et y occupant un poste créé et/ou financé par un bailleur de fonds extérieur.

-Formation : ressources allouées par le donateur dans le cadre d'un projet pour la formation de ressortissants du pays bénéficiaire, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays en question.

-Institution bénéficiaire : l'institution qui reçoit l'assistance correspondant à l'activité de développement considérée. Un projet peut avoir plusieurs institutions bénéficiaires. L'institution bénéficiaire peut être un service ou un ministère compétent.

-Institution exécutive : l'institution qui assure l'exécution effective du programme ou du projet, depuis sa création jusqu'à son achèvement, y compris livrer les apports et s'assurer que le projet atteint les objectifs qui lui ont été assignés. Un sous-traitant n'est pas une institution exécutive. Cette dernière peut être le bailleur de fonds lui-même, le Gouvernement bénéficiaire ou une institution intermédiaire exécutant le projet pour le compte du bailleur de fonds.

-Ministère compétent : l'entité qui, dans le pays bénéficiaire, assume la responsabilité générale de l'exécution du projet.

-Organisation Non Gouvernementale (ONG) : une organisation privée, volontaire et sans but lucratif, financée au moins en partie, par des contributions volontaires versées par le public. Aux fins du RCD, une ONG peut faire office de donateur (si elle fournit une assistance extérieure) ou d'institution exécutive ou bénéficiaire. Dans ce dernier cas, il s'agit généralement d'ONG locales.

-Organisme privé : Aux fins du RCD, un organisme privé est une institution à but lucratif qui peut être une institution exécutive ou bénéficiaire. Elle ne peut être assimilée à un bailleur de fonds d'assistance extérieure au sens où le donateur est défini ici.

-Personnel : Personnel financé par le donateur pour l'activité d'assistance extérieure sur laquelle les informations sont réunies.

- Prêt : Fourniture de ressources, à l'exclusion des vivres et' autres produits en vrac, à des fins de secours ou de développement, y compris les programmes d'achat de produits importés, qui doivent être remboursés selon les conditions fixées dans l'accord de prêt ou convenues ultérieurement.

-Prêt libéral : est un prêt qui comprend un élément don d'au moins 25 % (au taux d'escompte de 10%). Pour calculer l'élément don d'un prêt, on détermine la valeur actuelle de chaque remboursement au taux d'intérêt du marché. L'excédent de la valeur nominale

du prêt par rapport à la somme de ces valeurs actuelles, exprimé en pourcentage de la valeur, constitue l'élément don du prêt. Pour les besoins du calcul, le taux du marché est fixé à 10 %, si bien que l'élément don est nul. Pour un prêt à 10 % ; il est de 100 % pour un don pur et simple.

-Prêt aux conditions du marché : Tous autres fonds fournis par le bailleur de fonds, remboursables sur un délai déterminé et ne remplissant pas les conditions fixées pour l'APD, Les données relatives à ce type de prêt ne sont pas à inclure dans le RCD.

-Rééchelonnement de la dette : Le rééchelonnement consiste à donner effet juridique à un nouveau calendrier de remboursement du principal et des intérêts (service de la dette) pour un ou plusieurs prêts. Chaque prêt conserve sa spécificité et le créancier reste le même.

-Période d'amortissement : période allant de la date de l'engagement à celle du dernier remboursement

-Période de grâce : intervalle entre la date de l'engagement et le premier remboursement.

-Le secteur : Le secteur organique dans lequel le projet/activité a été classé conformément au système de classification standard (cf. la liste des secteurs et sous-secteurs en annexe du présent document).

- Type d'assistance

1. Coopération Technique Autonome (FTC) : Fourniture de ressources visant à assurer le transfert de compétences et de connaissances techniques et administratives ou de technologie afin de renforcer la capacité nationale à entreprendre des activités de développement, sans que ces ressources soient liées à l'exécution de tel ou tel projet d'investissement. Elle comprend aussi les activités de pré investissement telles que les études de faisabilité, lorsque l'investissement lui-même n'a pas encore été approuvé ou le financement obtenu. Cette catégorie correspond à la catégorie "coopération technique" du CAD/OCDE.

2. Coopération technique liée à des projets d'investissements (ITC) : Fourniture de ressources visant directement à renforcer la capacité d'exécution de projets d'investissement précis. Figurent sous cette rubrique les activités de pré investissement directement liées à l'exécution d'un projet d'investissement approuvé. Par définition, cette coopération technique n'existe que s'il y a parallèlement un projet d'investissement. Elle correspond à la catégorie "assistance technique" du CAD/OCDE.

3. Projets d'investissements (avec ou sans éléments de coopération technique) IPA : Financement, en espèces ou en nature, de projets d'équipement précis, par exemple des projets créateurs de capital productif susceptibles de produire de nouveaux biens ou services; aussi appelé assistance financière. La catégorie des projets d'investissements peut comporter un élément de coopération technique, auquel cas elle est appelée "projets d'investissement avec un élément de coopération technique". (Auquel cas le code est IPI).

4. Aide aux programmes/aide budgétaire ou appui à la balance des paiements (PBB) : Assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de

développement macro-économique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Cette catégorie comprend l'assistance en nature pour les apports de produits de base autres qu'alimentaires et les dons et prêts financiers permettant de payer ces apports. Elle comprend aussi les ressources correspondant aux annulations de dette publique.

5. Aide alimentaire (FAO) : Fourniture de vivres à des fins de développement, y compris les dons et prêts pour l'achat de vivres. Les dépenses connexes (transport, stockage, distribution, etc.) figurent aussi dans cette rubrique, ainsi que les articles apparentés fournis par les donateurs, la nourriture pour animaux et les intrants agricoles, par exemple, pour les cultures vivrières lorsque ces apports font partie d'un programme d'aide alimentaire.

6 Assistance et secours d'urgence (ERA) : Fourniture de ressources visant à alléger immédiatement des situations de détresse et à améliorer le bien-être des populations touchées par des catastrophes naturelles ou sociales. L'aide alimentaire à des fins humanitaires et dans les situations d'urgence fait partie de cette rubrique. Cette assistance est essentiellement humanitaire. L'assistance et les secours d'urgence ne sont généralement pas liés aux efforts de développement du pays et ne visent pas à accroître les moyens d'action de ce dernier. Bien qu'elle soit incluse dans l'APD, cette forme d'assistance humanitaire ne relève pas de la coopération au développement, *stricto sensu*.